

SAC-230310

ANNEXE 1

Transcription de la 269^e séance

de la réunion du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 10 mars 2023

Disponible sur le portail :

<https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux>

Transcription préparée par

**Suzanne Beaulieu
PRO DOCUMENTS
Dieppe (Nouveau-Brunswick)**



1. Ouverture

Président d'assemblée : ...siège en tant que recteur par intérim donc c'est la première réunion face-à-face de Dr Denis Prud'homme donc Dr Prud'homme on vous souhaite la bienvenue. En espérant qu'on vivra pas une autre parenthèse comme ça dans notre vie, mais on sait jamais. Ça me fait plaisir de vous accueillir ce matin. En discutant avec la secrétaire générale, je pense qu'on a fait à peu près une douzaine de sénats en ligne donc ça fait du bien de se revoir en face-à-face finalement. Comme point de départ, je vous rappelle que l'Université de Moncton reconnaît que ses trois campus sont situés sur les terres ancestrales non cédées des Wolastoqiyik et des Mi'kmaq. Ces nations autochtones et leurs territoires sont régis par les traités de paix et d'amitié élaborés et signés par les Wolastoqiyik, les Mi'kmaq et les Passamaquoddy avec la Couronne britannique au 18^e siècle. Le traité n'abordait pas la cession des terres et ressources, mais il reconnaissait plutôt le titre de Wolastoqiyik, les Mi'kmaq et les Passamaquoddy et définissait les règles tant qu'à ce qui devait être des relations durables entre les nations. Pour démarrer la réunion ce matin, je vais céder la parole à M. Michel Couture juste pour parler un peu des aspects techniques au niveau du fonctionnement de la réunion.

Couture, M. : Bonjour tout le monde. Donc juste pour vous rappeler le fonctionnement des microphones, lorsque vous allez peser sur le bouton demande, il va y avoir une demande qui va être envoyée au président et votre micro ne va pas s'activer automatiquement, c'est le président qui va l'activer au moment de vous donner la parole. À ce moment-là, la petite lumière rouge va s'allumer et évidemment, il faut être bien enligné avec le microphone, ça prend pas les ondes cérébrales, ça prend pas les oreilles, ça prend vraiment un contact en ligne droite. Pour le vote, lorsque sera déclenché par le président, vous allez voir les trois boutons vert, blanc et rouge qui vont clignotent. Lorsque vous aurez fait votre choix, les lumières vont s'éteindre et le vote sera compté puis à la fin à ce moment-là, le résultat du vote sera affiché à l'écran. Parfait? Alors bienvenue tout le monde puis à bientôt.

Président d'assemblée : Moi c'est ma première expérience à présider la réunion en utilisant cet équipement. Ça se peut que je vais trébucher donc si je trébucher, je vais me relever donc je vous demanderais peut-être aussi d'être patients avec moi comme vous l'êtes toujours d'ailleurs donc j'espère qu'il y aura pas trop de pépins techniques en cours de route. Au niveau des votes que nous aurons besoin de scrutateurs et scrutatrices, aujourd'hui on aura Mme Janice Comeau et Mme Nathalie Cormier comme scrutatrices. Les personnes excusées aujourd'hui sont Dany Benoit, Lyne Chantal Boudreau, Céleste Lee Branch, Samuel Hachey, Frédéric Huppé-Gourgues, Francis LeBlanc, Monique Levesque, Nha Nguyen et Maxime Roy. Nous avons des pauses de prévues vers 10 h 15 et une autre en après-midi au besoin vers 14 h 30. Il y aura une photo de groupe vers 11 h 45 à la salle Richelieu puis tout de suite après, nous aurons le dîner de 12 h à 12 h 45 au local 136A-136B de l'Édifice Taillon. La clôture de la réunion est prévue pour 16 h 30 comme d'habitude.

1.1 Accueil des nouveaux membres

Président d'assemblée : Le point 1.1, accueil d'une nouvelle membre, Mme Jeanne-Mance Cormier, bibliothèque en chef par intérim. Mme Cormier, vous êtes où? Excellent, bienvenue.

2. Constatation de la régularité de la convocation

Président d'assemblée : Le point 2, constatation de la régularité de la convocation, point d'information, madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Bonjour tout le monde, ça va bien? Alors monsieur le président, l'avis de convocation accompagné d'un projet d'ordre du jour a été envoyé le 24 février, 2023. Cette réunion est convoquée par le président du Sénat académique, le recteur et vice-chancelier, Dr Denis Prud'homme. Tout est conforme aux procédures prévues au paragraphe 37(1) des Statuts et Règlements, monsieur le président.

Président d'assemblée : Excellent.

3. Vérification du droit de présence

Président d'assemblée : Le point 3, vérification du droit de présence, madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Le droit de présence a été vérifié et nous avons le quorum et tout est en ordre.

Président d'assemblée : Merci.

4. Correspondance

Président d'assemblée : Le point 4, correspondance. Je pense qu'on a reçu quelques correspondances, madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Alors oui, on a reçu une correspondance et vous l'avez dans votre trousse. C'est une correspondance de Jean-Bernard Robichaud et Jean-Marie Nadeau et plusieurs centaines d'autres, c'est

signé comme ça. Alors vous avez la lettre qui est intitulée ____ datée du 6 mars, 2023 et ça porte sur une demande de changement de nom de l'Université de Moncton. La lettre est accompagnée d'une longue liste de signataires. La raison pourquoi on apporte cette correspondance ici, la correspondance est adressée à Mme Louise Imbeault, chancelière, M. Denis Mallet, président du Conseil de l'université et Dr Denis Prud'homme, président du Sénat académique et c'est dans ce contexte-là que la lettre est déposée ici puisqu'elle est adressée au président du Sénat académique. Aussi par rapport au Conseil de l'université, la lettre sera déposée dans les instances appropriées et suivra la politique de correspondance du Conseil de l'université. Alors vous avez eu la chance de lire la lettre et le point sera adressé dans le rapport du recteur un peu plus loin dans l'ordre du jour.

Président d'assemblée : Merci.

5. Adoption de l'ordre du jour

Président d'assemblée : Le point 5, adoption de l'ordre du jour. Vous avez un projet d'ordre du jour devant vous. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui proposerait l'adoption de l'ordre du jour? sénateur Thibault et appuyé par sénatrice Albert. Est-ce qu'il y aurait des amendements ou un questionnement? Je pense que madame la secrétaire générale il y a peut-être une modification à apporter.

Secrétaire générale : Alors le point 13 est retiré de l'ordre du jour. Il reviendra un peu plus tard au cours de l'année probablement au Sénat du mois de mai. Le rapport a été déposé au bureau du recteur et donc le dossier est à l'étude, le dossier avance, mais malheureusement on était pas prêt à faire une présentation aujourd'hui donc il est retiré de l'ordre du jour.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce qu'il y aurait d'autres modifications? Non. Je vais démarrer le vote, tout simplement voter oui ou non par rapport à l'adoption de l'ordre du jour. Je vais arrêter le vote et c'est 25 oui et 0 non.

6. Adoption du procès-verbal de la réunion du 4 novembre, 2022

Président d'assemblée : Le point 6, adoption du procès-verbal de la réunion du 4 novembre, 2022. Est-ce qu'on aurait un proposeur et un appuyeur du procès-verbal? Jeanne Gaudet et appuyé par sénateur Ashrit. Est-ce qu'il y aurait des questions en ce qui a trait au procès-verbal ou des modifications à apporter? Je n'en vois pas donc on va passer au vote. Je vais arrêter le vote et c'est 28 oui et 0 non. Merci beaucoup.

7. Affaires découlant du procès-verbal

7.1 Modification au Calendrier universitaire 2022-2026

Président d'assemblée : Le point 7, affaires découlant du procès-verbal de la réunion du 4 novembre, 2022. Le point 7.1, modification au calendrier universitaire on a une décision à prendre donc je cède la parole au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, M. Gilles Roy.

VRER : Merci monsieur le président. Vous vous souviendrez qu'à la dernière réunion du Sénat, on a eu une discussion entourant le calendrier universitaire surtout ce qui a trait à une journée de reprise pour la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation donc je vais céder la parole à notre registraire, Mme Wheaton, qui pourra vous expliquer un petit peu le calendrier proposé.

Registraire : Merci. Vous vous souviendrez qu'à la dernière réunion du Sénat académique, on avait proposé en fait des révisions à la politique de préparation du calendrier universitaire et puis une des modifications qu'on proposait à cette politique était d'inclure ou de prévoir une journée de reprise pour la Journée de la vérité et de la réconciliation et puis on s'était rendu compte en passant à travers le calendrier que pour l'année 2024, il y avait une genre d'anomalie qui se présentait si on prévoyait une journée de reprise, c'est-à-dire qu'on finissait la session avec une semaine où on avait trois cours du lundi puisqu'il était déjà prévu d'avoir une reprise du congé de l'Action de grâce et puis les commentaires avaient été de voir est-ce qu'il y a lieu de répartir cette reprise-là pour éviter d'avoir trois cours pendant la même semaine. Le dossier a été renvoyé à la RVD, on a examiné deux différents scénarios, vous les voyez dans la documentation qui a été fournie. Un des scénarios prévoyait de faire des modifications au niveau des journées d'études pour avoir une journée de reprise la semaine qui suivait et puis le deuxième scénario était de tout simplement ne pas avoir de journée de reprise, d'absorber cette journée-là et puis il y avait eu possibilité de voir est-ce qu'on peut prévoir une journée de reprise à un autre moment pendant la session, mais pour différentes raisons techniques, de logistique et de communication, cette option-là a été écartée. Donc en consultation aussi avec les associations étudiantes, la RVD a proposé tout simplement d'éliminer la journée de reprise et puis l'idée était que puisque les membres du corps professoral sauront bien à l'avance qu'il y a un lundi de moins, on pourra prévoir cela dans nos plans de cours et prévoir notre enseignement en fonction de cette journée-là qui ne sera pas reprise en fin de session. Donc les modifications au calendrier qui vous sont proposées c'était surtout au niveau de la session d'hiver 2024 où on avait un problème donc on apporte les modifications à cette session-là et puis on devait également faire des modifications aux sessions qui suivaient dans l'esprit qu'il n'y aurait pas de journée de reprise prévue au calendrier à l'automne pour ces journées-là.

VRER : Merci Stéphanie. Monsieur le président, j'aimerais proposer l'adoption du calendrier modifié.

Président d'assemblée : Proposé par M. Roy et appuyé par sénateur Bourgoïn. Est-ce qu'il y aurait des questions?

Rousselle: Je ne vais pas m'opposer, mais je veux quand même mentionner que dans certaines facultés les cours de 3 crédits sont plus propices et entre-autres quand on a des gens de l'extérieur comme des praticiens par exemple, c'est sûr que dans certains cas les lundis font en sorte que c'est vraiment une perte donc c'est pas juste un cours parce qu'on semble sous-entendre à certains endroits que ça fait comme une heure et demi, une heure et demie, mais dans certaines facultés c'est quand même trois heures complets et je dois vous admettre que ça me préoccupe énormément, mais si on est la seule faculté qui a ce problème-là, je voulais quand même souligner que ça ferait tout simplement deux-tiers ou trois-quarts maximum des cours qui seront donnés pour ces personnes étudiantes-là.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ou d'autres questions?

Albert: Merci beaucoup. Je veux juste faire écho à ce que le sénateur vient de dire. C'est que c'est pas qu'en droit qu'on a des cours de trois heures, en travail social outre les cours de 1^e année sont tous des cours de trois heures et moi pour la première j'enseigne souvent les lundis dans mon horaire alors c'est sûr que ça va faire une différence dans la préparation puis la conception des contenus de cours pour m'assurer de prioriser finalement parce que c'est trois cours en moins.

Président d'assemblée : Autres questions ou commentaires? Non, donc on est prêt pour le vote donc je vais démarrer le vote. Je vais arrêter le vote et c'est 28 oui, 2 non et une abstention donc adopté. On voit une abstention, typiquement comme la secrétaire générale me le dit, on devrait pas s'abstenir, on devrait voter oui ou non à toute résolution. La seule raison qu'il pourrait y avoir c'est un conflit d'intérêt ou quelque chose du genre, mais dans ce genre de dossier-là, il devrait pas y avoir de conflit d'intérêt donc on essaie de voter oui ou non pour chacun des dossiers qui nous est présentés pour prise de décision. Merci.

7.2 Autres

Président d'assemblée : Le point 7.2, autres. Il n'y a pas d'autres informations en ce qui a trait aux affaires découlant du procès-verbal.

8. Rapport du Comité des programmes

8.1 Modification au règlement 23 des études supérieures portant sur les modalités d'admission

Président d'assemblée : On va passer au point 8, rapport du Comité des programmes, le point 8.1 modification au règlement 23 des études supérieures portant sur les modalités d'admission. M. Roy.

VRER : Merci monsieur le président. L'Article 23 porte sur les modalités d'admission au programme d'études des cycles supérieurs. La demande que nous avons entre les mains nous provient à la fois de la RVD et de la FESR qui ont fait quand même un exercice de consultation assez large et sur une longue période de temps. Les changements sont proposés en consultation avec le Service des admissions, le registrariat et le Bureau de recrutement étudiant. Les changements à l'Article 23 ont été recommandés par le Comité des programmes à sa réunion du 31 octobre dernier. Dans la documentation, vous allez trouver les éléments de justification pour les changements proposés. C'est un document préparé par la RVD et sa présidente, Mme Elizabeth Dawes. Aux pages 6 à 8, vous allez voir aussi qu'il y a des articles ou des règlements qui sont abrogés donc les justifications pour ces changements-là sont présentés à la page 9. À partir de la page 10, vous avez un document en trois colonnes dans lequel vous trouvez le règlement actuel dans la colonne de gauche, les modifications qui sont proposées dans la colonne du centre et le règlement je dirais nettoyé dans la colonne de droite. Je l'ai mentionné un petit peu d'entrée de jeu donc c'est un projet de modification qui résulte je dirais principalement d'une volonté d'arrimer le règlement 23 avec l'évolution des pratiques qui se font depuis plusieurs années donc c'est vraiment une question d'actualiser l'Article 23 puis ces changements-là vont permettre notamment un traitement plus efficace des demandes d'admission aux cycles supérieurs. Comme l'indique la présidente de la RVD dans le document d'éléments de justification, les changements proposés sont le résultat de plusieurs années d'observation d'éléments problématiques, d'incohérences, d'erreurs et d'évolution pratique. Donc si vous avez lu l'ancien texte, vous allez voir qu'il y a des terminologies qu'on utilise plus depuis nombreuses années donc c'est vraiment une question d'actualisation puis de nettoyage du règlement. Les principaux changements, je vais pas y aller ligne par ligne, mais je vais quand même faire un survol. Si vous avez des questions sur les détails, on pourra par la suite en discuter. Modification de la numérotation de plusieurs règlements donc afin d'assurer un ordre logique des différents éléments de l'Article 23, vous allez retrouver une renumérotation avec une logique parce que dans l'ancienne version, il y avait des choses qui étaient un peu je dirais illogiques. Par exemple l'Article 23.1 va diriger les demandes d'admission vers les services appropriés. Par exemple si c'est un programme à temps complet, ça serait le service d'admission. Si c'est un programme à temps partiel, c'est à la formation continue donc on fait la distinction. Également, on a des changements aux règlements qui touchent la liste des documents qui sont requis pour faire une demande d'admission notamment les relevés de notes et attestations des diplômes obtenus donc on spécifie qu'on doit soumettre tous les relevés de notes pour l'ensemble des études postsecondaires et des copies aussi des diplômes associés à ces relevés de notes-là. On traite également la question de l'exigence de lettres de recommandation, ça c'est une question qui est revenue plusieurs fois. Souvent les lettres de

recommandation ne sont pas du contrôle de l'étudiant ou de la personne qui postule pour un programme puis souvent cette question de lettres de recommandation-là font en sorte que le dossier est retardé et retardé et retardé l'étude du dossier à l'admission donc il y a quand même un grand nombre de programmes qui préfèrent qu'on enlève l'obligation d'avoir des lettres de recommandation. On offre quand même la possibilité dans certains programmes qui veulent continuer cette pratique-là d'avoir des lettres de recommandation de l'avoir, mais que ça serait inscrit dans les règlements particuliers. Également, il y a un règlement ou une exigence d'un test standardisé de la maîtrise de la langue française pour les étudiantes et les étudiants qui n'ont pas fait d'études au secondaire ou à l'université en français. Ça c'est une pratique commune, c'est une pratique qu'on retrouve dans la plupart des universités; en anglais on fait toujours ça également pour les universités anglophones pour la qualité ou les compétences langagières en anglais. Dans certains programmes notamment aux sciences, on demande que la direction de thèse soit identifiée dès l'admission donc ça aussi on peut l'exiger. Puis il y a des modifications au niveau des dates limites donc une précision que le dossier ne sera pas étudié avant que le dossier soit complet notamment puis on spécifie également les dates concrètes de limite puis on indique aussi que le dossier peut quand même être étudié après les dates dans certaines circonstances. J'ai mentionné en début que le projet de modification de l'Article 23 contient également l'abrogation d'un certain nombre de règlements. Il s'agit principalement de modification de forme qui entraîne pas vraiment d'élimination d'éléments substantiels. Si vous faites la lecture des éléments qui sont abrogés, vous allez trouver qu'il y en a plusieurs que c'est des choses qui sont touchées dans d'autres règlements donc dans des règlements existants ou dans des nouveaux règlements qu'on a mis sur place. Je vais m'arrêter là monsieur le président donc je fais la proposition suivante : que le Sénat académique accepte les modifications proposées à l'Article 23 des règlements des cycles supérieurs incluant les modifications proposées à la note 1 de l'Article 23.6.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce que je pourrais avoir un appuieur? Sénateur Thibault. Est-ce qu'il y aurait des questions? Sénatrice Albert.

Albert : Merci beaucoup. Je considère que le ménage qui a été fait puis les précisions qui ont été apportées vont vraiment dans le meilleur sens pour faciliter le processus d'admission. La seule remarque que je ferais c'est que j'ai eu des conversations récentes, mais aussi depuis un certain temps avec des collègues puis ça concerne les compétences langagières, le test d'entrée. On a au niveau du baccalauréat le programme pont qui permet aux étudiantes et aux étudiants qui sont passés par les écoles d'immersion de transiter vers la capacité de fonctionner en français avec un niveau de maîtrise qui est vraiment génial. Pour certaines disciplines où on cherche à avoir au 2^e et au 3^e cycle des assistants de recherche, des étudiants de 2^e et 3^e cycle qui sont intéressés par les domaines puis qui sont formés pour ces domaines-là, un enjeu qu'on retrouve souvent c'est cette compétence langagière-là, mais je pense pas qu'on a quelque chose qui s'apparente à un programme pont pour eux. C'est peut-être pas l'occasion d'en parler parce que je voudrais pas que ça limite du tout notre engagement vers ce règlement-là, mais je pense quand même que la question se pose à savoir est-ce qu'on va éventuellement penser tout en respectant notre mission d'être une université fière de langue française, d'avoir en quelque part la possibilité de permettre à des gens de s'approprier la langue française comme deuxième, troisième ou quatrième langue, je sais pas trop, mais de toujours pouvoir venir. Alors c'est ma question.

VRER : Merci sénatrice Albert. Oui, je suis tout à fait sensible à cette question-là. Je pense qu'on a une occasion ici dans certains programmes du moins de valoriser la francisation aussi puis il y a des certains programmes notamment en sciences et en génie où on aimerait voir une plus grande ouverture à aller chercher des étudiants dont la langue française n'est pas la langue principale et que peut-être on pourrait avoir un genre de programme pont. Je sais que la FESR en parle présentement, mais je pense comme institution c'est quelque chose qu'on devrait certainement considérer. Au Québec, ils acceptent des étudiants qui ne parlent pratiquement pas le français dans un certain nombre de programmes de cycles supérieurs donc je pense que c'est une réflexion qu'on se doit d'avoir.

Président d'assemblée : Je vais céder la parole au recteur en complémentarité.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. Justement, on a reçu tout récemment une subvention qui était une demande de la formation continue d'offrir un programme intensif, là je me mélange parce que je pense que c'est du côté anglais. Pour nos étudiants internationaux qui ont des défis au niveau de la compétence, je pense qu'on devrait faire la demande pour nos étudiants gradués, nos futurs étudiants gradués un peu dans le même sens, c'est-à-dire un programme intensif avant qu'ils débutent leur programme donc on va faire la commande auprès de la direction de la formation continue.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Clarisse.

Clarisse : Merci. La sénatrice Albert a mieux posé la question que je l'aurais posée moi-même donc c'était une partie de ma première question pour penser à ces étudiants gradués de maîtrise qui ont une vocation. Je vais m'arrêter là parce que je vais dévier ici. Merci pour cette réponse. La deuxième question que j'ai c'est on demande aux étudiants tous les relevés de notes des études postsecondaires antérieures. Je me demande s'il y a un message à passer est-ce qu'on a besoin de tous les relevés de notes ou seulement les relevés de notes pertinents à la demande d'admission. On peut penser qu'un étudiant ou une étudiante n'a pas un programme linéaire, il faudrait peut-être un programme de pharmacie puis ensuite un programme de médecine ou un programme de droit avant de vouloir se réorienter. Est-ce qu'on a besoin de tous ces diplômes ou est-

ce qu'on a juste besoin des relevés de notes pertinents pour l'admission à un programme particulier? C'est juste une question que je me pose pour éliminer un petit peu du fardeau au niveau des étudiants internationaux.

VRER : Merci sénateur Clarisse, c'est une bonne question, c'est un bon point. D'expérience de ma vie antérieure, ce qu'on retrouvait par exemple c'est des demandes d'admission au doctorat où il y avait seulement les relevés de notes de la maîtrise ou d'un diplôme équivalent à la maîtrise, mais comme vous le savez, souvent on arrive à un diplôme de 2^e cycle, dans certains cas du moins c'est plus facile avoir des bonnes notes donc je sais qu'à la Faculté d'ingénierie à l'époque, on aurait aimé voir l'ensemble des notes notamment au niveau 1^{er} cycle surtout lorsqu'une personne qui a fait un cheminement au niveau canadien par exemple, on connaît les exigences, mais souvent à l'international c'est beaucoup plus difficile à évaluer le dossier donc de ma perspective, c'était dans ce sens-là. Maintenant au niveau des discussions qu'il y a eu à la RVD ou à la FESR, je suis pas certain à quel niveau ça s'est présenté, mais je suis comme d'accord avec vous un peu que peut-être que dans certains cas ça sera peut-être pas nécessaire, mais moi je le voyais plutôt dans une lignée de formation.

Président d'assemblée : Merci. Mme Gaudet.

Gaudet : Merci monsieur le président. J'ai une question au sujet des directions de thèse, c'est une précision vraiment. Par rapport aux directions de thèse que ça exigeait une admission, est-ce que c'est nouveau ça, c'était pas là avant?

VRER : Je crois que c'était une pratique dans certains programmes qu'on voulait voir ça, qu'on voulait qu'il y ait déjà un lien entre une personne qui allait encadrer et l'étudiant. Dans d'autres programmes, les étudiants font leur demande d'admission puis les professeurs du département ou du programme regardent le dossier puis ils vont dire ah bien moi je serais peut-être intéressé de l'encadrer. Donc il y a différentes pratiques dans différents programmes. C'est certain dans certaines de nos disciplines on a un nombre limité de membres du corps professoral fait que s'il y a un étudiant ou un candidat aimerait de faire je sais pas moi, de la science politique, mais dans un champ qui est très spécialisé qu'on a pas les expertises, c'est certain que dans ce cas-là le matching est difficile à faire. Je dirais que c'est une nouvelle pratique dans le sens en terme de règlement, mais c'est une pratique qui existait depuis un certain temps dans certains programmes.

Gaudet : On sait parfois dans ces situations-là c'est très important qu'il y ait une compatibilité entre les profs et les étudiants alors est-ce que l'étudiante ou l'étudiant va avoir le choix à ce moment-là de changer ou de pouvoir changer après un certain temps ou est-ce que c'est coulé dans le béton? Est-ce que la direction de thèse est choisie par le département et après l'étudiant doit subir cette direction-là?

VRER : Souvent il y a une connexion qui se fait entre la personne qui va encadrer l'étudiant donc souvent c'est l'étudiant qui va contacter un professeur, je vous ai trouvé en ligne, j'ai regardé votre profil, votre domaine m'intéresse beaucoup donc il y a une discussion qui se passe entre les deux personnes. Ça c'est un élément que j'aimerais mentionner. Dans d'autres cas puis ça on l'a vécu, ça peut arriver qu'il y ait je dirais pas le développement de conflit entre l'étudiant puis la personne qui encadre puis dans ce cas-là typiquement les CES ou les décanats, les responsables de programmes peuvent faire un changement de direction de thèse, ça s'est déjà fait, ça arrive.

Gaudet : Merci.

Président d'assemblée : Sénateur Ashrit.

Ashrit : C'était déjà mentionné que dans certaines facultés c'est vraiment très important d'avoir cette ouverture. Certainement en sciences on reçoit pas mal de nombres de demandes provenant des étudiants qui sont dans des universités non-francophones et aussi je comprends que la mission importante de notre université comme université francophone et puis présentement par exemple on vient de signer une entente avec une institution en Inde et on est en train de donner la sorte de feuille de route comment eux ils peuvent commencer à apprendre la langue française déjà dans leurs études en Inde avec différentes institutions francophones et puis ensuite arriver ici et puis suivre le programme pont et éventuellement finir leurs études en français. On doit regarder de plus en plus cet aspect comment est-ce qu'on peut impliquer ou comment qu'on peut faire de sorte qu'ils vont diplômé en français avec la compétence en français plutôt que mettre des barrières parce que je parle aussi de quelques succès qu'on a eus. Les étudiants qui venaient de Mount Allison ici ils ont commencé leurs études au niveau de maîtrise et ils ont fini en prenant d'autres cours de français et puis finalement ils ont écrit la thèse en français donc cette ouverture est très importante. C'est ça que je voulais préciser.

Président d'assemblée : Merci.

VRER : Je suis d'accord sénateur Ashrit. Il y a des exemples comme celui-là et il y en a d'autres. On a eu des réfugiés syriens également qui ne parlaient pas le français. Il y a des exemples, je pense qu'il faut peut-être juste mieux le formaliser puis que ça soit un genre de groupe pont pour les cycles supérieurs donc on va certainement lancer la commande pour étudier ce dossier-là.

Président d'assemblée : Sénateur Habermacher.

Habermacher : Oui merci. J'avais deux questions suivies un peu, la première sur la question des relevés de notes. Je comprends tout à fait qu'on demande en fait tous les relevés de notes, pas ceux des cours réussis, ça me semble tout à fait logique, par contre je veux m'assurer qu'on donne l'opportunité au candidat ou à la candidate d'expliquer les échecs ou les retraits pour les parcours moins linéaires notamment. Je suis sûr que c'est sur leur radar, mais je tiens à le dire parce que c'est un élément important.

VRER : Oui, c'est un bon point puis justement je lisais en quelque part et je pense que c'est une Faculté de droit en quelque au Canada, j'ai vu que l'année covid par exemple, ils la considèrent pas dans le calcul des moyennes. Tout à fait, je suis d'accord avec ça.

Habermacher : La deuxième question que j'avais c'était pour revenir sur la question des tests de langue. Là aussi je comprends que la pratique de demander les tests on va dire standards pour les admissions c'est la pratique dans les universités anglophones et même certaines francophones pour les étudiants internationaux. Je veux quand même mentionner que derrière il y a aussi des enjeux, c'est des tests qui sont certifiés pour une durée limitée par certains organismes à but lucratif qui ont aussi un intérêt à ce qu'ils soient passés régulièrement donc je suis pas contre cette demande-là, mais il y a cet enjeu-là qui peut poser des obstacles lorsque c'est des demandes si des étudiants ont des parcours qui effectivement n'ont pas eu un parcours en secondaire dans une institution francophone, mais on fait plusieurs tests pour un différent parcours. Ça peut amener un gros fardeau au bout d'un moment donc lorsqu'on les examine, gardez en tête qu'il y a des dates d'expiration officielles, mais il y a aussi des enjeux commerciaux derrière.

VRER : Merci.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Dako.

Dako : Je vais laisser ma place parce que les deux questions que j'avais, les questions ont été posées donc je vais laisser un peu ça. J'ai juste une petite parenthèse concernant les étudiants qui font une demande et dans laquelle leur dossier est vraiment un très bon dossier, on les accepte de façon anticipée, mais malheureusement, ils trouvent pas un directeur et ça devient un gros problème. Moi on m'a envoyé un message comme président du CS, je vais vous lire le message et ça vient de la direction : « que se passe-t-il s'il ne peut pas se trouver de directeur de thèse car s'il ne peut pas commencer son programme, il ne peut pas recevoir une admission conditionnelle et par le fait même, ne peut pas commencer sa demande et permis d'études. Est-ce que tu souhaites qu'on ajoute un délai pour qu'il se trouve une direction de thèse et s'il n'a pas trouvé, on refusera sa demande ». Voilà le problème auquel on est un petit peu confronté. Dans des circonstances comme ça, qu'est-ce qu'il faut faire? Le dossier est bon, l'étudiant fait sa demande, il trouve pas de directeur, il ne trouve pas d'encadreur, qu'est-ce qu'on fait? Ce feedback-là je trouve ça très difficile à gérer en ce moment.

VRER : Je peux peut-être tenter de répondre. Ça revient un petit peu à ce que je disais tout à l'heure. Souvent on est limité dans les disciplines, dans les spécialités de nos profs à l'intérieur d'une discipline donc c'est certain que dans certains cas il y a peut-être pas de matching qui peut se faire, mais de mon expérience s'il y a des domaines qui sont connexes, on peut quand même offrir à l'étudiant voici ce qu'on peut vous offrir puis c'est à l'étudiant de voir s'il veut l'accepter ou pas, mais si on a pas la capacité en terme de domaine d'études que l'étudiant veut étudier dedans même si le dossier est bon, c'est certain qu'on peut pas l'admettre à un programme si on a personne pour l'encadrer. En tout cas, c'est ma perspective.

Président d'assemblée : Dr Prud'homme.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. On a environ 375 profs, 400 profs sur l'ensemble de nos campus. On a environ 400 étudiants gradués ce qui fait une moyenne d'à peu près un étudiant par professeur. Un des objectifs qu'on a au niveau de nos chantiers enseignement recherche c'est d'augmenter notre capacité de recherche. Selon mon expérience, l'outil privilégié au-delà des demandes de subvention c'est la présence des étudiants gradués au sein de l'institution qui nous aide à faire ce type de développement. Une des suggestions que j'aurais pour palier particulièrement pour nos étudiants internationaux qui ne sont pas présents pour pouvoir identifier des superviseurs potentiels, c'est certain maintenant avec l'approche Teams ça devrait faciliter le recrutement, mais on devrait avoir une règle qu'on laisse pas passer les étudiants qui sont excellents ou de très bons étudiants. On devrait avoir une certaine responsabilité puis imputabilité tout au moins d'accepter ces étudiants-là pour qu'ils puissent faire leur demande de permis d'études et on devrait se faire un devoir collectif au niveau des unités d'identifier un superviseur de thèse. C'est un travail bilatéral établir les relations entre les nouveaux étudiants. J'ai eu beaucoup d'étudiants qui n'ont pas étudié dans les universités où j'ai travaillé et c'est notre responsabilité d'établir de bonnes relations de travail et de les encadrer. Pour moi c'est peut-être une règle qui est une barrière qui peut ralentir justement l'atteinte de cet objectif-là donc peut-être qu'il y aurait une phrase à mettre pour dire que les étudiants qui sont en fonction des différents programmes qui sont dans le tiers supérieur ou dans le premier 10 %, que ces étudiants-là sont pris en charge, on les accepte puis on s'occupe de leur trouver un superviseur parce qu'on a la capacité. Ce type de réglementation-là on la met quand qu'on est en surcharge puis la moyenne d'étudiants gradués dans les universités c'est 3.5, 3.6 par professeur donc on a une marge de manœuvre ici qu'il faudrait à mon avis exploiter aux bénéfices de l'université.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Bourgeois.

Bourgeois : Merci monsieur le président. Je voulais juste rebondir rapidement, je sais que c'est un peu un à-côté, mais sur un commentaire que j'ai beaucoup apprécié du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche vis-à-vis élargir l'ouverture à la francisation aux cycles supérieurs et j'ajouterais aux réseaux aux autres campus aussi. On a des populations non seulement grandissantes vis-à-vis des étudiants internationaux, mais on a aussi des nouveaux Canadiens puis des familles qui s'installent dans nos régions du nord-est et du nord-ouest et dont l'Université de Moncton devrait être une université de choix aussi. On a tenté de vouloir instaurer des mécanismes de francisation pour ces étudiants-là dont le français a besoin certaines mises à point. Je dirais c'est un peu décevant, mais je m'attarderai pas, c'est-à-dire il y a des règlements en place qui nous empêchent d'enseigner tel ou tel cours. C'est correct, on veut pas contourner ces règlements-là, mais à la fin de la journée par contre, on voudrait solutionner le problème qui est celui de franciser ces étudiants-là. On est à jeun de discussion. J'aimerais de rappeler que je me souviens pas d'avoir entendu de suivi ou vu des démarches, c'était un commentaire pré-pandémique je pense de mon collègue le sénateur Levesque qui avait suggéré qu'on fasse d'avantage vis-à-vis les étudiants qui sont en terme d'immersion au Nouveau-Brunswick et je suis frappé du nombre de mes amis d'école dont les enfants vont à Moncton High notamment avant d'aller à UNB, avant d'aller à St. François Xavier alors des étudiants acadiens et je me dis l'inverse je suis toujours curieux à quel degré qu'on veut pas les empêcher d'aller à des universités anglophones, mais est-ce qu'on peut pas un peu équilibrer les choses en étant d'avantage agressif. Alors ces deux choses-là confondues me fait dire que j'aimerais beaucoup participer, je n'ai pas d'invitation à une réflexion proactive sur cette question-là et qu'elle le soit en réseau. Merci.

Président d'assemblée : Merci. Je vois pas d'autres demandes d'intervention, on a quand même posé plusieurs questions, on a eu une bonne discussion sur le sujet. Donc s'il y a pas d'autres demandes d'intervention, on va démarrer le vote. On a une proposition sur la table.

VRER : Peut-être une petite discussion avec monsieur le recteur, d'inscrire au procès-verbal madame la secrétaire générale que des suivis soient effectués auprès des instances appropriées pour la question de l'acceptation des étudiants non-francophones.

Président d'assemblée : Donc on change rien à la proposition sauf qu'on va faire ce renvoi-là pour des solutions. On est prêt pour le vote, je vais démarrer le vote. J'arrête le vote et c'est 31 oui et 0 non. Merci.

8.2 Modification aux programmes de maîtrise en éducation

8.2.1 Modification à la Maîtrise en éducation (enseignement)

Président d'assemblée : Le point 8.2, modification aux programmes de maîtrise en éducation. Le point 8.2.1, modification à la maîtrise en éducation mention enseignement.

VRER : Merci monsieur le président. Si vous me permettez, je vais traiter les deux dossiers en même temps puis on pourra venir aux résolutions spécifiques par la suite parce qu'on touche essentiellement la même chose pour les deux programmes. C'est une demande qui nous provient de la Faculté des sciences de l'éducation. C'est un projet qui a reçu également une recommandation de la Faculté des études supérieures et de la recherche et également du Comité des programmes. Le projet touche deux programmes de maîtrise en éducation soit la maîtrise en éducation mention enseignement et la maîtrise en éducation mention administration de l'éducation. Le projet consiste également de changements mineurs ou en tout cas je qualifierais de mineurs à la M.A. en éducation aussi que je toucherai un petit peu plus tard. Le cœur du projet consiste à changer le mode de prestation des programmes donc essentiellement, il est proposé que les deux programmes de maîtrise professionnelle soient offerts à distance. On se souviendra que le programme de maîtrise en éducation avec la mention enseignement ressource est déjà offert entièrement en ligne depuis 2016. D'après la faculté, il s'agit d'une expérience positive avec une excellente qualité de formation puis la formation se fait en utilisant des modes synchrone et à synchrone. Faut le dire, la grande majorité des étudiantes et des étudiants qui sont inscrits dans ces programmes sont à temps partiel, on parle ici de l'ordre de 90 %. Pour la plupart, ce sont des personnes qui travaillent à temps plein et qui vivent en région donc ils sont pas nécessairement près de Moncton. Présentement, les cours pour ces programmes-là sont offerts soit la fin de semaine ou à l'été pour accommoder des déplacements donc le changement vers un mode en ligne permettrait de mieux rejoindre cette population-là donc mieux rejoindre et une meilleure accessibilité au programme. Dans le projet global, on propose également un certain nombre de changements je dirais mineurs au niveau des cours. Ces changements-là ont été adoptés par le CPR donc essentiellement ici, on doit traiter la question de basculer vers le mode en ligne. Peut-être pour le premier programme, monsieur le président, j'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de maîtrise en éducation (enseignement) afin qu'il soit offert uniquement en ligne.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce que j'ai un appuyeur? La doyenne Cormier, merci. Est-ce qu'il y aurait des questions? Sénatrice Albert.

Albert : Merci beaucoup monsieur le président. J'ai pas d'objection sur le fond. J'ai une préoccupation sur l'utilisation indifférenciée du concept de en ligne puis à distance et pour moi, je pense qu'on a fait la lumière là-dessus hier pour comprendre un peu la genèse de toute cette question-là, mais au début de l'épisode

pandémique qu'on a vécue, il me semblait qu'il y avait une distinction qui était claire puis qui moi en tout cas m'aidait à faire une distinction entre quand on est distance c'est qu'on est chacun chez-nous, mais on est genre en mode synchrone ou en tout cas ou synchrone et à synchrone, mais en tout cas y'a une partie synchrone et quand on est en ligne bien il y a quelque chose qui se passe où on veut peu importe, mais on a pas vraiment le contact en mode synchrone donc c'est plus à synchrone. Dans les documents c'est présent, je vais le dire juste une fois parce que c'est présent dans tout ce qui touche les changements en maîtrise en éducation on dit en ligne puis on dit à distance, mais pour moi ça parle de deux choses, mais je pense qu'on lui fait dire la même chose tout de suite. Ma suggestion parce que là j'ai aussi compris de mon collègue le sénateur Lajoie que dans la nouvelle convention collective on parle des cours médiatisés puis là il y a encore une liste de ce que ça peut comprendre, mais moi j'aimerais qu'on en vienne à des définitions claires, les nôtres, on a pas besoin d'emprunter celles des autres, mais si on peut avoir une manière claire de nommer les choses comme ça si on sait par exemple qu'en ligne c'est vraiment en mode genre à synchrone puis ça se passe en quelque part avec l'ordi et que quand on est à distance on a quelque chose de plus interactif en tout cas, il me semble qu'il y a quelque chose là à réfléchir parce que sinon, moi j'en perds un peu mon latin puis je suis pas sûre ce que ça veut dire. Si j'étais étudiante, une candidate à ces programmes-là, je suis pas sûre que je comprendrais exactement dans quoi je m'embarque puis si j'aurais au moins je pourrais m'attendre à des occasions d'avoir du vrai monde avec moi avec les caméras ouvertes en mode synchro genre. Voilà.

VRER : Entièrement d'accord avec vous, Mme Albert. On a eu cette discussion-là également au Comité des programmes, la registraire a même fait un exercice. Dans nos formulaires la terminologie si on parle d'un cours et non d'un programme, le mode de prestation d'un cours, il y a une série de possibilités puis je pense qu'il faut actualiser ça puis il faudra aussi en terme institutionnel se positionner par rapport à toute cette nomenclature-là. On a eu des discussions préliminaires là-dessus, ce travail-là va se faire effectivement. Dans le cadre des programmes ici puis peut-être que la doyenne Cormier peut me corriger si je fais fausse route, je pense qu'on utilise à la fois un peu de la synchrone du synchrone et probablement même un peu de médiation également, je sais pas. Marianne si tu veux peut-être...

Président d'assemblée : Justement, elle avait demandé la parole.

Cormier, M. : Merci monsieur le président. Merci pour la question, une question très importante en effet. Nous allons et nous sommes en train déjà de médiatiser avec la formation continue tous nos cours de la M. Éd. C'est déjà le cas pour la M. Éd. mention enseignement ressource donc ce que ça veut dire, ça veut dire qu'on travaille avec des concepteurs pédagogiques et il y a tout un volet d'assurance de la qualité que tous les liens fonctionnent ce qui va permettre un contenu qui est disponible à synchrone, mais il y a aussi toujours des rencontres synchrones. Donc ça c'est comme ça que nous faisons, c'est de très haute qualité et c'est vraiment une excellente qualité pédagogique où est-ce que l'apprenant peut vraiment bien s'orienter dans le contenu de son cours, etc. Maintenant la terminologie à utiliser pour décrire ce que je viens de dire, ça varie. Ici apparemment que par internet et la terminologie privilégiée pour vouloir dire un cours médiatisé avec des contenus synchrone et à synchrone. Par contre ailleurs dans d'autres universités, le même type de cours est désigné cours en ligne, pour nous c'est un ou l'autre, ça nous dérange comme disais le vice-recteur que l'on trouve une terminologie qui nous convient et qu'on ait une définition qui l'accompagne que c'est ce qu'on veut dire.

Président d'assemblée : Merci. Mme Gaudet.

Gaudet : Merci. Je suis pas contre les changements, au contraire lorsque j'étais professeure j'ai eu à faire de l'enseignement à distance ou en ligne aussi. C'est juste une question par rapport à ce que vous avez dit que selon l'évaluation de ces programmes, l'expérience est positive et l'apprentissage est de grande qualité. Je me demandais, je me posais la question est-ce que justement il y a eu une évaluation pour déterminer les résultats de ce genre d'apprentissage-là. Je sais aussi qu'avec les années la technologie évolue, on a beaucoup plus accès je dirais à une technologie qui représente d'avantage presque le réel, le présentiel, mais lorsque j'enseignais, il y avait quand même des défis. Je me demandais dans l'évaluation de justement les résultats, est-ce qu'il y a des défis qui ont été soulevés quand même?

Président d'assemblée : Mme Cormier.

Cormier, M. : Merci pour la question. Il y a des défis dans tous les types de programmes je dirais. Pour des évaluations, nous sommes présentement en évaluation de programmes donc on va avoir des réponses plus claires quand nous allons recevoir les rapports des évaluateurs externes qui nous ont rendu visite en janvier ou février je pense donc on est en attente des rapports d'évaluation. Par contre, on s'est rendu compte que les professeurs des cours de la mention enseignement ressource nous rapportaient qu'ils étaient très satisfaits des résultats de l'enseignement avec un contenu médiatisé et ça c'est avant l'arrivée de Teams, je me souviens pu qu'est-ce qu'est Adobe, c'est pas Adobe, c'était quoi? Adobe Connect. C'était beaucoup moins convivial, mais les professeurs trouvaient qu'il y avait un meilleur contact avec les étudiants, un meilleur suivi parce que c'était mieux documenté, les étudiants devaient noter des choses plus fréquemment. Je pense qu'il y a des défis dans toutes les formules, mais il y a des succès dans toutes les formules aussi, mais ce qui est le plus grand succès c'est l'accessibilité. On a des étudiants du Yukon qui sont en train de faire notre maîtrise en enseignement ressource tout de suite. On a des étudiants de l'Allemagne ça fait que ça rend les choses très accessibles et la qualité de l'apprentissage semble être équivalente ou meilleure.

Gaudet : Est-ce qu'on a quand même obtenu de la rétroaction du point de vue des étudiants? Je vois du point de vue des professeurs, est-ce qu'on a des...

Cormier, M. : Oui parce qu'on a fait des sondages pour le rapport d'auto-évaluation pendant le processus d'évaluation des programmes et on a des résultats positifs aussi. C'est sûr qu'il y a toujours des étudiants qui vont préférer le présentiel. Il y a beaucoup d'étudiants qui préfèrent le distanciel pour l'accessibilité pour l'idée que j'ai entendu des commentaires comme c'est très pratique, je fais ma journée de travail à Fredericton puis après ça je peux aller m'installer à l'ordinateur et faire mon cours et ils trouvent aussi que ça facilite leur apprentissage parce qu'il y a moins de temps qui est investi dans le déplacement donc ils ont plus de temps à faire leur lecture, etc. On a toujours des préférences, on a des étudiants qui préfèrent de loin l'apprentissage à distance puis on en a d'autres qui aimeraient mieux être en personne.

Gaudet : Merci.

Président d'assemblée : Merci. Si je peux ajouter de faire un commentaire parce que j'enseigne un cours obligatoire dans ces programmes-là. Brièvement, c'est clair qu'il y a rien de parfait, mais moi j'enseigne un cours en ligne avec une plateforme médiatisée puis le taux de satisfaction des étudiants est très grand. C'est comme madame la doyenne l'a dit, il y a certainement des étudiants qui préfèrent du face-à-face, mais entre le face-à-face trois fins de semaines par session versus être capable de faire un cours en ligne puis éviter plusieurs déplacements par session, je pense que les étudiants c'est clair, ils aiment vraiment l'opportunité de pouvoir faire leur cheminement dans leur programme sans avoir à faire des déplacements excessifs. Il y a rien de parfait, mais disons que c'est un grand avantage puis il y a quand même un taux de satisfaction assez élevé. Je vais céder la parole au recteur, Dr Prud'homme.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. Moi c'est plus pour mettre au procès-verbal puisque c'est pas la première fois qu'on entend cette discussion-là par rapport à la terminologie ou les nouveaux vocabulaires en lien avec les cours en ligne, les cours à distance, hybrides, etc. Si on pouvait avoir du Comité des programmes une précision ou un lexique des terminologies avec définition à la fois pour les modes de livraison de programmes et des cours puis également se baser peut-être sur les meilleures pratiques qui existent dans les autres universités faire en sorte qu'on devrait par la suite standardiser à la fois dans nos programmes et dans nos documents la terminologie utilisée.

Président d'assemblée : Merci. Sénatrice Paulin.

Paulin : Merci beaucoup. J'apprécie beaucoup la discussion qu'on a par rapport aux cours médiatisés ou en ligne ou à distance, on les appelle comme on veut, puis je veux juste rajouter un petit notre expérience chez nous. Nous aussi les dernières années avant même la pandémie on avait un certificat en gestion des services de santé offert en ligne ou médiatisé puis avec les petits fonds de tiroirs qu'on réussissait à trouver, on en profitait pour médiatiser avec la formation continue comme la sénatrice Cormier l'a souligné, on médiatisait donc du contenu de cours. Un avantage c'est certainement de rejoindre cette clientèle-là à temps partiel puis ce que eux apprécient beaucoup parce que mis à part le certificat en gestion des services de santé, les autres programmes ils ne peuvent pas le faire entièrement en distance, ils doivent en suivre ceux qui sont offerts, mais les autres cours ils les suivent en présentiel. Donc ça un avantage indéniable. Par ailleurs, on a des petits défis en ce moment. C'est nouveau, ce n'est que maintenant que nous on s'en rend compte et je vais vous partager mon expérience. J'enseigne deux cours médiatisés, en ligne, à distance et puis c'est au niveau de la mise à jour du contenu pédagogique. Ce que la formation continue fait, et ils le font très très bien, c'est toute la mise en page et il y a vraiment un contrôle de la qualité à ce niveau-là, par ailleurs, il y a beaucoup de programmation html ou du codage ou je sais pas trop comment on appelle ça ce que moi je suis nulle dans ça. J'ai un défi, moi et mes collègues on a des défis au niveau de la mise à jour de par exemple nos plans de cours. Ce n'est pas juste un dépôt du plan de cours, eux ils réussissent à le mettre avec ce codage html-là qu'il y a la présentation, on voit la page du plan de cours et quand on clique dessus on le télécharge. C'est simple, mais quand tu ne sais pas comment le faire, c'est très compliqué. On a eu des fonds, on a réussi à trouver des fonds pour monter les plateformes, on a pas de sous pour faire la mise à jour de cours qui est un peu ridicule parce que là ça devient, en tout cas, moi j'ai un malaise parce que ça fait un petit peu broche-à-foin de dire aux étudiants bien le plan de cours qui est là c'est pas la dernière version donc je vais vous l'envoyer puis la formation continue sont très gentils sur certaines choses, ils ont accepté de nous aider à par exemple mettre à jour les plans de cours, mais les lectures si on veut changer des modules puis dire bien celui-là il est peut-être plus tant d'actualité, j'aimerais le remplacer par un autre puis faut dire que nos disciplines aussi en sciences sociales peut-être que c'est le bémol d'un sens où est-ce que ça évolue rapidement puis on cherche à mettre fréquemment des codes d'actualité, des choses qui vont parler d'avantage aux étudiants puis s'adapter à eux au fur et à mesure qu'on avance dans le cours alors qu'on a pas cette capacité. En tout cas, moi et mes collègues on l'a pas d'aller changer des programmations html et des trucs comme ça. Donc voilà.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Levesque.

Levesque, R. : Merci monsieur le président. J'aimerais juste partager peut-être un petit peu au niveau de mon expérience. De 2000 à 2010, j'ai enseigné des cours à distance, on l'appelait cours à distance, avec le Ministère de l'éducation, j'ai adoré l'expérience et même les élèves de 12^e année. J'avais vraiment l'impression que c'était vraiment apprécié de leur part, ça c'est mon côté plus enseignant à distance. J'ai

tellement aimé ça que lorsque j'ai commencé à enseigner au campus d'Edmundston, j'ai développé un cours hybride donc justement à distance et j'ai même la chance d'enseigner des étudiants à Shippagan parce qu'en étant hybride ou à distance, c'est plus facile de le faire. J'y crois énormément puis j'ai également vécu l'autre côté de la médaille, c'est-à-dire j'ai été étudiant dans des cours à distance. J'ai fait ma maîtrise à l'Université de Moncton à distance et dans ce temps-là c'était vidéoconférence et la qualité du son c'était so-so, mais si on l'offrait pas à distance, j'aurais pas fait ma maîtrise parce que j'étais ancré, j'avais deux enfants, j'enseignais au secondaire, j'avais pas le temps de me déplacer à Moncton le weekend ou les soirs. C'est grâce à la formation à distance que j'ai fait ma maîtrise qui m'a amené éventuellement à faire mon PhD à Laval complètement à distance encore. S'il l'offraient pas à distance à Laval je l'aurais pas fait encore pour la même chose, j'ai une maison, j'ai deux enfants, j'ai un emploi, je pouvais pas me déplacer. Pour ce côté d'accessibilité-là, je dois vous avouer que je me considère comme tannant. Le recteur Théberge lorsqu'il était ici oui je l'avoue j'étais tannant, je disais M. Théberge, faites une enquête. Vérifiez par chez-nous à Edmundston dans tous les collègues que je côtois en éducation personne, personne fait sa maîtrise ici à l'Université de Moncton. Il faut se poser la question pourquoi tout le monde allait à Ottawa. Pour quelle raison, ils l'offraient complètement à distance parce qu'on s'adressait ici à une clientèle que c'était des enseignants ou des directeurs d'écoles. Les directeurs d'écoles, t'as une école, t'as une maison, je le répète encore, t'as des enfants, on peut pas se déplacer physiquement à une institution pour aller chercher une dizaine ou une douzaine de cours. Donc quand je vois ça ici aujourd'hui complètement à distance, je suis tellement content et là on s'accroche au niveau de la terminologie. Je comprends pourquoi, mais à mes yeux c'est une banalité pour moi. Qu'est-ce qu'est important c'est qu'on peut le faire à distance. Le mode de l'enseignement oui synchrone à synchrone faire des vidéos captures qu'est-ce qu'est important pour la clientèle c'est qu'ils ont pas besoin de se déplacer. Alors moi la terminologie je comprends qu'il faut être plus spécifique, mais l'essentiel à mes yeux c'est qu'on est en mesure de le faire à distance et c'est ça qui compte. J'aimerais juste ouvrir une petite parenthèse, si dans les CPR on commence à être trop spécifique dans le mode de livraison, disons qu'on précise un tel mode disons tant de vidéos captures et tant synchrone à synchrone, bien il faut pas oublier que si on change de professeur, on est en train d'obliger une façon d'enseigner et il y a quand même une certaine liberté. On veut enseigner dans une façon qu'on est confortable donc il faudrait peut-être faire attention dans la spécificité dans le CPR il faudrait pas nécessairement être trop rigide et forcer une façon parce que les professeurs comme tels peuvent changer éventuellement puis là on est en train d'imposer un mode d'enseignement. Merci.

Président d'assemblée : Merci. Je ne vois plus de demandes d'intervention.

VRER : Monsieur le recteur m'a fait penser que finalement dans l'exercice de notre planification stratégique, l'accessibilité est une de nos valeurs donc je pense que ça rentre dans le jeu puis également, on a le filtre réseau donc ça aussi c'est un bon exemple je pense de comment ce genre de modifications-là s'insèrent dans notre stratégie.

Président d'assemblée : Excellent. On a une proposition sur la table sur la maîtrise : que le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de maîtrise en éducation mention enseignement afin qu'il soit offert uniquement en ligne. J'ai pu de demandes d'intervention donc on va démarrer le vote. J'arrête le vote et c'est 30 oui et 0 non.

8.2.2 Modification à la Maîtrise en éducation (administration de l'éducation)

Président d'assemblée : Le point 8.2.2, modification à la maîtrise en éducation mention administration scolaire.

VRER : C'est exactement le même et je vais me passer de faire des commentaires. C'est exactement la même situation dans ce cas ici. J'aimerais, monsieur le président, faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de maîtrise en éducation (administration de l'éducation) afin qu'il soit offert uniquement en ligne.

Président d'assemblée : Excellent. Appuyé par la doyenne Cormier. Est-ce qu'il y a des compléments? Non, c'est essentiellement la même présentation. Est-ce qu'il y a des questions? Donc c'est le même genre de scénario, je pense que tous les arguments sont les mêmes. Je ne vois pas de demande d'intervention donc on va passer au vote. Le vote est démarré. J'arrête le vote et c'est 29 oui et 0 non. Merci beaucoup.

8.2.3 Modification à la Maîtrise ès arts en éducation

Président d'assemblée : On passe au point 8.2.3, modification à la maîtrise ès arts en éducation. M. Roy.

VRER : Merci monsieur le président. En ce qui concerne la maîtrise ès arts en éducation, c'est un programme axé sur la recherche. Si vous regardez le formulaire, les changements consistent essentiellement à changer la présentation des cours à option dans le répertoire donc au lieu de présenter une liste de cours ÉDUC de niveau 6000, on opte plutôt pour inclure le libellé choisir 9 crédits de cours de niveau 6000 dans la liste de cours ÉDUC au lieu de faire un listing de cours. Donc je propose que le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de maîtrise ès arts en éducation notamment au niveau des cours à option.

Président d'assemblée : Appuyé par la doyenne Cormier. Est-ce qu'il y a des questions? Sénatrice Albert.

Albert : C'est pas une question, c'est plus un commentaire. Merci monsieur le président. C'est simplement juste pour ajouter à ce que le sénateur Roy a mentionné qu'il y a aussi la possibilité de 3 crédits hors discipline dans ces 9 crédits-là donc ça c'est vraiment vraiment intéressant parce que ça donne une certaine flexibilité selon des fois les sujets de thèses, les étudiantes et les étudiants ont des mémoires donc je trouve ça vraiment intéressant et ça évite qu'on en nomme encore là quelques-uns donc j'apprécie ça.

Président d'assemblée : Merci. Sénatrice Surette.

Surette : Merci monsieur le président. Question, ça veut tu dire que cette maîtrise-là s'offre maintenant à distance et en présentiel?

Président d'assemblée : Mme Cormier.

Cormier, M. : Ça serait plutôt hybride parce que les cours ÉDUC6000 sauf pour les cours de recherche qui sont spécifiques à la M.A. vont être offerts à distance parce qu'on va pas les offrir à deux reprises une fois en présentiel et une fois à distance donc ces cours-là seront faits à distance, mais les cours de recherche seront faits en présentiel. Merci.

Président d'assemblée : Sénateur Clarisse.

Clarisse : Je suis pas sûr d'avoir bien saisi, mais est-ce que ça transforme donc automatiquement un programme qui se donnait en présentiel en un programme qui va se donner à distance? J'ai écouté, mais j'ai peut-être mal compris la réponse.

Cormier, M. : Alors dans la M.A., il y a je pense deux cours de recherche à faire, un cours de recherche en méthodologie qualitative, un cours de recherche en méthodologie quantitative. C'est des cours qui sont spécifiques à la M.A. et on ne demande pas de médiatiser complètement la M.A. donc ces cours-là seront faits en présentiel. Par contre, là les étudiants doivent choisir 9 crédits de cours ÉDUC6000, tous cours sont possibles et sont déterminés avec la direction de thèse et le CES. Ces cours-là seront offerts à distance parce que ce sont des cours qui font partie de nos programmes de maîtrise professionnelle qu'on vient de voter qui seraient offerts à distance ça fait que ça sera hybride.

Clarisse : Merci pour la précision, je suis un petit peu long à comprendre.

Cormier, M. : C'est bon.

Président d'assemblée : Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention donc si les gens sont prêts, on va passer au vote. Donc la proposition est que le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de maîtrise ès arts en éducation notamment au niveau des cours à option. Je démarre le vote. J'arrête le vote et c'est 31 oui et 0 non. Merci beaucoup.

8.3 Modification aux programmes de cycles supérieurs en sciences du langage

8.3.1 Modification à la Maîtrise en sciences du langage

Président d'assemblée : On passe au point 8.3, modification aux programmes de cycles supérieurs en sciences du langage. Le point 8.3.1, modification à la maîtrise en sciences du langage. M. Roy.

VRER : Merci monsieur le président. Ici également si vous me permettez, je vais faire des commentaires qui s'appliquent aux deux programmes donc le programme de maîtrise en sciences du langage, le point 8.3.1 et également le programme de doctorat qui est le point suivant, le 8.3.2. C'est une demande qui nous provient du Département d'études françaises qui est appuyé par la Faculté des arts et sciences sociales. Le projet a été recommandé par la Faculté des études supérieures et de la recherche et du Comité des programmes. Le projet de modification touche comme j'ai mentionné les deux programmes aux cycles supérieurs donc les programmes de maîtrise ès arts sciences du langage et du doctorat en sciences du langage. Ce projet de modification résulte principalement ou découle principalement de l'exercice d'évaluation de programmes qui a eu lieu récemment. Je vais résumer les changements donc il est proposé ou peut-être que le changement majeur qui nous concerne aujourd'hui c'est le libellé des programmes donc il est proposé de changer les noms des deux programmes. Les gens qui connaissent le dossier savent que c'est des questions récurrentes depuis un certain nombre d'années donc on veut changer les noms pour essentiellement mettre en valeur le contenu des programmes donc on parle ici que la maîtrise ès arts sciences du langage deviendrait la maîtrise ès arts (sociolinguistique) et que le programme de doctorat également le doctorat en sciences du langage deviendrait le doctorat en sociolinguistique. Avec ceci, il y a quand même un exercice important d'actualisation des cours qui a été fait. On a quand même aboli au CPR 14 cours, on a créé dix nouveaux cours, on a modifié deux cours existants comme par exemple on a aboli un certain nombre de séminaires qui étaient existants puis on en a créé six nouveaux. Tous ces changements-là ont été faits dans le sens qu'on voulait arrimer un peu le contenu du programme avec, ou c'est peut-être l'inverse, arrimer le contenu et l'appellation des diplômes donc les nouveaux séminaires touchent divers aspects et actuels des questions sociolinguistiques. Comme mentionné, les changements au niveau des cours ont été adoptés par le CPR. Le

projet également a été soumis à aller chercher l'avis de deux consultants externes et ces avis-là sont largement très positifs donc monsieur le président comme première proposition, j'aimerais faire la suivante : que le Sénat académique accepte la nouvelle appellation pour le programme de maîtrise ès arts (sciences du langage) soit maîtrise ès arts (sociolinguistique).

Président d'assemblée : Appuyé par le doyen Thibault. Est-ce qu'il y aurait des questions ou des commentaires? Je ne vois pas de demandes d'intervention donc si les gens sont prêts... Sénatrice Albert.

Albert : J'ai peut-être un souvenir embrouillé puis c'est pas que je veux plus de lecture qu'on en a déjà, mais je me pose juste la question est-ce qu'on avait pas une habitude avant au Sénat académique de recevoir les dossiers qui étaient présentés au Comité des programmes notamment les autres CPR que le CPR-2 ou est-ce que j'ai rêvé ça dans l'histoire du Sénat académique? C'est sous toutes réserves, peut-être que je me trompe d'instance.

Secrétaire générale : Les formulaires ont été modifiés en cours de route alors ce que vous avez peut-être pour certains c'est la première fois les nouveaux formulaires comme tels qui captent pas mal l'information dont le CPR-2. Toutes les créations de cours, modifications de cours, abolition de cours, la décision finale appartient au Comité des programmes et ça habituellement on les retire du dossier, ils ne sont pas présentés.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Lajoie.

Lajoie : Dans un sens encore pour une clarification au niveau des CPR. Je vois que dans les modifications de programmes importantes, on demande toujours le tableau d'apprentissage avec les stratégies d'apprentissage, mais dans aucun des cas est-ce qu'on l'a. Est-ce que c'est une activité facultative? Je suis en train d'en faire puis je m'évitais cette job-là.

Secrétaire générale : Je pense qu'il faut peut-être distinguer entre la création d'un programme puis la modification d'un profil. Dans une création de programme quand vous recevez le dossier ici, vous avez tous les profils de cours et puis vous avez justement ces tableaux d'apprentissage-là. C'est une différente question qui est sur la table aujourd'hui, on est sur le titre en particulier. Je sais pas si ça répond la question, mais c'est à peu près ça la distinction que je vois dans votre question.

Lajoie : J'ai peut-être mal compris la situation, mais comme dans les annexes ça nous dit de présenter ces tableaux-là en annexe dans aucun des CPR qu'on a aujourd'hui. Est-ce que ces annexes-là sont présents à moins que c'est moi qui ait mal lu? Savez-vous à la Faculté d'éducation si vous les avez les tableaux d'apprentissage? Ils sont peut-être juste enlevés, je sais pas.

Registraire : Sénateur Lajoie, je pense que le tableau auquel vous réferez ça fait partie des nouvelles exigences du contenu qu'on doit soumettre à la CESPMS lorsqu'il y a des modifications majeures ou des créations de programmes puis par le passé, c'était de l'information qui était soumise une fois que le dossier était déjà approuvé, là on demandait aux unités de nous revenir avec ces informations-là. Maintenant on demande en amont et puis dans le cas de ce dossier ici, c'est quelque chose qui a glissé parce que c'était une nouvelle pratique de le demander en début de parcours donc avant sa soumission à la CESPMS ce tableau-là sera monté pour les programmes en sociolinguistique.

Lajoie : C'est bon, merci.

VRER : Merci Stéphanie.

Président d'assemblée : C'est bon que quelqu'un ait une réponse. Peu importe d'où elle vient, du moins qu'on ait une réponse. Sénateur Clarisse.

Clarisse : Merci. Donc on est dans les questions de terminologie. Je regardais au CPR-2 des deux programmes et là on parle dans les cours à option choisir deux séminaires parmi les suivants donc peut-être que je suis moins dans le domaine ici de sociolinguistique, mais est-ce que c'est voulu de parler de séminaires à la place de cours ou c'est quoi la distinction entre les deux? Je la perçois, mais je me demande si pour une question de clarté est-ce qu'on devrait être plus limpide pour les étudiantes et les étudiants.

VRER : Peut-être que le doyen Thibault.

Thibault : Merci monsieur le président, merci monsieur le VRER et merci pour la question, sénateur Clarisse. La différence c'est essentiellement le fait que c'est pas un cours au sens d'un cours magistral, mais c'est beaucoup plus un séminaire dans lequel il va y avoir énormément de discussions entre autres sur des textes et ainsi de suite. Je pense que la nuance elle est là essentiellement.

Président d'assemblée : C'est beau, merci. Je vois pas d'autres interventions donc si on est prêt, on va passer au vote. On va réafficher la proposition : que le Sénat académique accepte la nouvelle appellation pour le programme de maîtrise ès arts sciences du langage soit maîtrise ès arts sociolinguistique. Je vais démarrer le vote. J'arrête le vote et c'est 32 oui et 0 non. Merci beaucoup, adopté.

8.3.2 Modification au Doctorat en sciences du langage

Président d'assemblée : On va passer au point 8.3.2.

VRER : C'est la même explication, monsieur le président, donc je vais passer directement à la proposition : que le Sénat académique accepte la nouvelle appellation pour le programme de doctorat en science du langage soit doctorat en sociolinguistique.

Président d'assemblée : Appuyé par le sénateur Thibault. Est-ce qu'il y a des questions ou commentaires? Sénatrice Surette.

Surette : Merci. Ma question concerne le fait que c'est la même liste de cours à la maîtrise qu'au doctorat. C'est pas ça le problème, mais comment on s'assure que des étudiants qui font la maîtrise vont pas faire les mêmes cours au niveau du doctorat puis est-ce qu'il y a assez de cours pour pouvoir permettre à une personne de faire les deux programmes?

Président d'assemblée : Doyen Thibault.

Thibault : Oui, ça jamais posé de réels problèmes. C'est souvent dans le passé il y avait un roulement des séminaires et comme les étudiants n'ont pas beaucoup de séminaires à faire, ça posait pas de problème et j'ajoute d'autre part qu'il y en a plusieurs qui vont faire des séminaires à l'extérieur également qui vont les faire reconnaître ici en vertu des règlements universitaires et qu'il y a aussi les cours de lecture dirigée qui sont assez fréquemment utilisés pour avoir des orientations plus pointues qui sont plus en lien avec les intérêts de recherche des étudiantes et des étudiants.

Président d'assemblée : Merci. Sénatrice Albert.

Albert : J'ai un moins bon souvenir du résultat de la discussion du fait qu'on a eu une discussion liée justement à des sigles de cours semblables en génie si mon souvenir est bon dans un programme qui avait été soumis dans un Sénat académique au cours des deux dernières années. Moi je rejoins quand même la préoccupation du fait que je suis un peu surprise qu'on a pas choisi de double siglé parce qu'il me semble que les cours de niveau de maîtrise c'est normalement les cours 6000, les cours de niveau de doctorat c'est 7000 ou peu importe puis ça peut générer une confusion ou en tout cas, il me semble que moi si j'étais étudiante à la maîtrise puis j'avais suivi des cours de la banque de 7000 puis je voulais faire le doctorat en sociolinguistique puis j'avais à peu près la même banque de cours, je suis pas certaine comment ça serait perçu, mais il me semble qu'il y aurait peut-être eu possibilité non de sigler des 6000 et des 7000 pour distinguer les deux niveaux de formation. Je pose la question sous toutes réserves, mais il me semble que ça fait un petit peu différent de ce à quoi je suis habituée. Par exemple à l'Université Laval quand on avait des séminaires de doctorat c'était des cours de niveau 7000, mais les cours optionnels étaient des cours de niveau 6000 pour lesquels les exigences étaient changées pour les étudiants au doctorat donc on avait des exigences plus importantes ou plus complexes, mais ça reste quand même que pour moi ça peut peut-être générer une confusion. J'entends la réponse qui est donnée, mais il me semble que pour deux programmes la même banque de cours c'est surprenant un peu, voilà.

Président d'assemblée : Sénateur Thibault.

Thibault : Je peux peut-être partiellement répondre sur la question des exigences. Effectivement, c'est des séminaires dans lesquels il y a souvent des étudiants à la maîtrise et au doctorat, les exigences sont pas les mêmes pour les uns et pour les autres. Ceci dit pour le choix du sigle puis la numérotation, j'avoue mon incompetence complète là-dessus.

Président d'assemblée : Quelqu'un qui veut s'essayer pour une réponse? Non, ça va. C'est là où on en est. Je vois pas d'autres demandes d'intervention donc si vous êtes prêts... Sénateur Clarisse.

Clarisse : Je me pose tout de même la question s'il y aurait pas lieu de créer des double sigles pour ces cours par souci de transparence pour permettre de différencier l'évaluation des étudiants au doctorat et à la maîtrise parce qu'on pourrait tomber sur comment, je sais que les professeurs le font, ils vont différencier entre les niveaux ici, mais en tant qu'un étudiant de maîtrise, un étudiant de doctorat au sein de séminaires ça j'en suis conscient, mais il s'agit du même cours donc normalement des mêmes critères d'évaluation et là ça me pose un petit souci d'équité. Je me pose s'il y aurait intérêt à créer des sigles similaires de niveau 7000 par exemple avec les mêmes cours et les doubles siglés par souci de transparence auprès des étudiantes et des étudiants.

Président d'assemblée : Je vais céder la parole au doyen Thibault.

Thibault : Encore une fois ma réponse va être partielle probablement à deux volets. Le premier volet c'est que je pense que là on est dans une discussion qui relève du Comité des programmes. Je suis prêt à prendre en compte la remarque puis à éventuellement faire un suivi avec l'unité sur cette question-là. Je rappellerai également que ça fonctionnait comme ça auparavant puis que ça jamais posé de problème non plus.

Président d'assemblée : Excellent.

VRER : Peut-être juste dire qu'on pourrait le mettre au procès-verbal aussi puis on pourrait étudier la question au CPR puis ça s'applique dans ce programme ici, mais ça pourrait s'appliquer dans d'autres programmes également.

Président d'assemblée : Excellent. Sénateur Adégbidi.

Adégbidi : Moi j'ai juste une question de curiosité. Comment vous gérez un étudiant qui fait sa maîtrise dans le programme et qui va faire aussi son doctorat et qui se retrouve à devoir reprendre le même cours.

Thibault : Par définition il pourra pas prendre le même cours parce que c'est le même sigle qu'il a déjà fait dans le cadre d'un autre programme donc il pourrait pas le faire. Ceci dit, on a assez rarement des étudiants qui vont faire les trois sigles ici ou qui vont venir pour la maîtrise et qui vont poursuivre au doctorat. Ils vont soit avoir fait une maîtrise ailleurs puis venir pour le doctorat, soit faire la maîtrise ici puis aller pour le doctorat à un autre endroit dans une autre université.

Ashrit : Cela veut-il dire qu'il n'y a pas un étudiant qui pourrait prendre le même cours à la maîtrise et puis au doctorat il veut poursuivre le même séminaire, mais avec une approche un peu plus pointue et qu'on l'empêche de le faire, c'est ça?

Thibault : Je peux pas répondre à cette question-là pour les raisons d'incompétence que j'ai évoquées il y a un instant, mais par définition il me semble que s'il a déjà fait le cours, le séminaire il pourrait pas le refaire à mon avis en tout cas.

VRER : C'est ça que je comprends également que tu peux pas refaire le même cours.

Président d'assemblée : Madame la registraire.

Registraire : Merci monsieur le président. Pour un étudiant qui a fait la maîtrise chez-nous et qui poursuivrait au doctorat, le système lui empêcherait de reprendre le même cours deux fois. Les seuls cas où c'est permis ce sont les cours avec thématique variable donc dans ces cas-là, on peut reprendre le cours si la thématique est différente.

Président d'assemblée : Merci. Sénatrice Fortin.

Fortin : Je serai brève, je veux juste rappeler que cette pratique-là est une pratique très courante dans toutes les universités canadiennes donc on peut effectivement avoir la discussion au Comité des programmes, mais il s'agit pas ici d'une exception pour l'université ainsi que pour les autres universités canadiennes.

Président d'assemblée : Merci. Je n'ai pu de demandes d'intervention donc s'il y a pas d'autres demandes, on va procéder au vote et on va réafficher la proposition : que le Sénat académique accepte la nouvelle appellation pour le programme de doctorat en science du langage soit doctorat en sociolinguistique. Je démarre le vote. J'arrête le vote et c'est 32 oui et 0 non. Merci.

8.4 Création de la notion de profil – ajout des règlements universitaires 1.16.3 et 20.29.1

Président d'assemblée : On va passer au point 8.4, création de la notion de profil – ajout des règlements universitaires 1.16.3 et 20.29.1. M. Roy.

VRER : Merci monsieur le président. Ici c'est un projet qui permettrait d'utiliser la notion de profil à l'intérieur d'un programme d'études. Tout de suite, nos règlements ne permettent pas de reconnaître des profils. Anciennement, puis je sais pas si on en a encore, on avait la notion de concentration qu'on utilisait puis même le terme concentration je pense était pas réglementé. Donc ici ce qu'on voudrait faire c'est officialiser un peu la notion de profil donc on a le règlement 1.16.3 et le 20.29.1 donc le 1.16.3 c'est le règlement au 1^{er} cycle et le 20.29.1 c'est le règlement aux cycles supérieurs. Vous avez dans votre documentation un peu la lettre de Mme Dawes qui décrit un peu la raison d'être du changement. Le libellé par exemple pour le règlement 1.16.3 serait regroupement de cours appartenant à un même sous-champ disciplinaire ou cheminement particulier à l'intérieur d'un même programme puis on aurait la même définition pour les cycles supérieurs. Voilà monsieur le président, j'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte l'ajout des règlements universitaires 1.16.3 et 20.29.1 portant respectivement sur la notion de profil au 1^{er} cycle et aux cycles supérieurs.

Président d'assemblée : Excellent. Appuyé par la sénatrice Albert. Est-ce qu'il y aurait des questions? Sénateur Rousselle.

Rousselle : C'est plus un point d'information. Je suis pas allé relire les règlements, j'ai juste la documentation et j'avais pas la réponse. Ce qui frappe c'est est-ce qu'au profil par exemple autrefois sur une concentration du moins dans d'autres institutions dans lesquelles j'ai étudié, il y avait, je sais pas, une concentration, c'était associé à 15 ou 30 crédits, etc. Ici on parle juste de profil et donc je me suis posé la question est-ce que

c'était pas un peu dangereux d'accepter la notion de profil sans y adjoindre un nombre minimal de crédits ou quelque chose du genre.

VRER : C'est une bonne question. Effectivement dans le cas, je me retourne à ma vie antérieure, on avait des concentrations en génie dans nos trois disciplines puis effectivement, je pense c'était 12 ou 15 crédits, j'oublie le nombre de crédits que c'était. Dans ce cas ici, je sais pas les personnes pour lequel le projet a été initié, soit Mme Wheaton ou Mme Dawes, je sais pas si vous avez des précisions.

Registraire : Merci monsieur le président. La question d'avoir une limite ou une contrainte au niveau des crédits n'a pas nécessairement été examinée dans le contexte de ces discussions ici. L'idée c'était plutôt de permettre une certaine visibilité lorsqu'il y a une saveur ou un regroupement de cours qu'on veut faire ressortir au niveau d'un programme donc les cas en particulier qui ont suscité cette discussion, c'est du travail qui se fait au niveau du M.B.A. présentement pour qu'on puisse faire valoir différents profils au niveau des choix de cours que les étudiants pourraient faire. C'est quelque chose le profil ne paraîtrait pas au diplôme de l'étudiant, mais c'est quelque chose qui pourrait ressortir sur le relevé de notes. Donc pour un étudiant qui veut que son parcours soit un petit peu plus parlant dans les programmes où c'est possible d'avoir un profil, c'est quelque chose qui était très intéressant.

Président d'assemblée : Merci.

Rousselle : Maintenant que j'ai eu ma réponse, je vais souligner que je vais hésiter à voter en faveur de cette proposition-là compte tenu que je serais mal à l'aise que les notions de profil soient aussi aléatoires et donc je suis en faveur du principe, j'aime bien l'idée, mais je suis très mal à l'aise de voter en faveur d'une résolution aussi large donc j'aurais tendance à voter non personnellement. Merci.

Président d'assemblée : Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. Dans la pratique des concentrations dans le passé, il y avait souvent un nombre de crédits qui était soit 12 crédits ou 15 crédits. Je pense qu'ici sans avoir fait partie des discussions, on vise une certaine flexibilité en fonction des thématiques pour éviter une création superflue de cours quand c'est pas nécessairement nécessaire. Si dans une discipline on pense que 6 crédits couvrent amplement le profil pointu dans un domaine peut être suffisant, pour d'autres ça peut demander d'avantage de crédits. Je sais pas, j'étais pas assis autour de la table, mais peut-être que ceux qui sont assis autour de la table pourraient peut-être nous préciser, mais ça peut donner de la flexibilité. Je ne crois pas qu'on aurait un profil à 3 crédits alors est-ce qu'on devrait mettre un nombre de crédits minimal, évidemment souvent il y a des nouveaux secteurs puis la connaissance elle est ce qu'elle est donc on peut penser que c'est un minimum de 6 crédits par exemple et d'autres qui est un domaine beaucoup plus avancé aurait d'avantage de connaissances et de compétences à développer, il pourrait demander d'avantage de crédits.

Président d'assemblée : Merci. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : J'ai fait ce commentaire ici au Comité des programmes et je vais le refaire. Moi ce qui m'accrochait c'était le mot profil en tant que tel. Le profil d'un programme c'est dans le jargon universitaire qui décrit finalement toute la composition d'un programme. On va parler d'un profil de programme, c'est souvent un mot que j'utilise dans les résolutions que j'écris du Comité des programmes, on apporte des modifications au profil de programmes, mais c'est la composition même du programme. Je le mentionne on peut évoluer avec d'autres mots, mais j'avais vu ce lien-là et je me disais c'est peut-être à noter qu'on transforme le mot profil dans notre jargon universitaire ça fait je le mentionne au Sénat.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Mbarga.

Mbarga : Merci monsieur le président. Ma préoccupation a été quand même un peu abordée déjà précédemment, mais sur cette lancée de l'inscription par exemple du profil ou de la filière, nous on appelle ça filière dans notre unité, je voulais savoir pourquoi est-ce qu'on ne va pas juste l'inscrire au diplôme carrément. On l'a inscrit au bulletin de notes, au relevé de notes, mais pourquoi on le mentionne pas carrément. Je prends notre exemple à nous. Nous avons un bacc en information-communication nous avons deux filières, une filière de relations publiques et une filière de journalisme. Ce sont deux filières carrément antagonistes. Les relationnistes ne veulent rien savoir des journalistes et vice-versa, mais malheureusement ou heureusement, on avait un seul diplôme qui est le bacc en information-communication. Donc si on mentionnait la filière ou le profil dans le diplôme, peut-être que ça serait encore plus pertinent pour eux alors pourquoi est-ce qu'on le mentionnerait pas dans le diplôme le profil ou la filière?

Président d'assemblée : Merci.

VRER : On en prend bonne note.

Président d'assemblée : Sénateur Clarisse.

Clarisse : Merci. Je vais être redondant avec Gervais où je soutiens vraiment ici cette envie de mettre cette saveur ou ce profil sur le diplôme, c'est quelque chose qui reste, c'est quelque chose auquel les étudiantes et

les étudiants peuvent se refléter ici, ça c'est mon premier point donc je serais prêt à faire un amendement pour demander que ce soit sur le relevé la notion de profil ici. Maintenant il y a peut-être des contraintes au niveau de la CESP, est-ce que c'est nécessaire d'aller jusque-là pour pouvoir écrire trois lignes en plus sur un diplôme, ça c'est une autre question. Le point que je voudrais soulever ici c'est qu'aujourd'hui je crois qu'on est amené à voter sur le concept du profil, peut-être que le terme n'est pas le plus adéquat, mais si j'ai bien compris la situation c'est qu'ensuite chaque unité devra opposer ses profils et ceux-ci seront examinés par le CPR. Si un profil à 6 crédits n'est pas suffisant en terme d'expertise ici, il sera certainement rejeté par le CPR ou le CPR demandera des précisions ou une justification plus adéquate. Si le CPR examine ceci, ça me rassure qu'il n'y ait pas de conditions sur un nombre de crédits parce qu'on voudrait pas se retrouver avec un profil à 3 crédits ou un diplôme avec 18 profils différents parce qu'on est capable de faire 18 cours supplémentaires avec saveur spéciale.

VRER : Excellente intervention.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Thibault.

Thibault : Les sénateurs Mbarga et Clarisse vont faciliter mon intervention ou la réduire en tout cas dans la mesure où ils ont dit un certain nombre de choses puis je voulais attirer l'attention sur ce que Gervais disait. Dans le fond, ça reflète tout simplement une pratique déjà actuelle, mais qui était masquée. Chez nous on a modifié la plupart de nos spécialisations il y a quelques années pour faire des cheminements avec distinction et donc c'est l'équivalent d'un cheminement et l'équivalent d'un profil ici. Puis pour répondre peut-être à Serge, ces 12 crédits supplémentaires dont un mémoire ou un essai et là l'avantage d'une solution comme celle ici ça va être de le rendre visible. Évidemment, je serais d'accord à ce que ça soit sur le diplôme également parce ça serait je pense une très bonne idée, mais il y a peut-être des contraintes. Je sais que la discussion a déjà eu lieu dans le passé, il y a peut-être des contraintes.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Habermacher.

Habermacher : Pour continuer peut-être mon interrogation terminologique, tout à l'heure on parlait des diplômes en éducation mention administration ou mention enseignement. De ce que je comprends et quelqu'un peut me corriger, si on parle d'une mention c'est une distinction sur le diplôme et profil ça serait une distinction sur le relevé de notes, mais pas le diplôme. Alors je me demande est-ce qu'il y a une autre différence entre profil et mention à ce niveau-là ou est-ce que j'ai loupé un aspect ici?

Président d'assemblée : Je voulais rien dire personnellement, mais... Dr Prud'homme.

Recteur et vice-chancelier : C'est une observation, mais je pense qu'on aurait besoin d'une formation en linguistique pour l'ensemble des sénateurs parce que je pense pas qu'on parle le même langage. Il y a vraiment un problème de terminologie, je pense qu'il faudrait demander encore une fois que sur le plan tout au moins dans ce qui touche le lexique des programmes, je pense qu'il faudrait s'assurer qu'il y ait une harmonisation. C'est peut-être ma formation du côté clinique qui est important quand qu'on utilise un mot qu'on veut décrire la même chose alors je pense que c'est un exercice qu'on devrait faire, monsieur le président.

Président d'assemblée : Oui, je peux seconder ça, mais en tant qu'ancien président de la CESP, je peux vous dire qu'il y a du nettoyage à faire que la CESP essaie de faire au niveau des Maritimes, mais qu'ensuite dans chacune des universités on se doit parce qu'effectivement ce que vous avez dit M. Habermacher, c'est ça, une mention, un profil, une filière c'est un cheminement. De plus que je m'intéresse à ces questions-là parce qu'il y a aussi un dictionnaire actuel de l'éducation qui définit tous ces termes-là donc c'est peut-être quelque chose qu'on pourrait utiliser pour s'orienter aussi parce que finalement, il y a des choses qui se ressemblent et il y a des choses qui sont différentes aussi donc voilà. On continue. Il y a encore plusieurs interventions, on va finir ce dossier ici avant de faire la pause, mais je veux juste vous mentionner qu'en faisant diverses interventions, essayons d'apporter des nouveautés à la discussion puis pas juste une question de se répéter. On continue avec sénateur Lajoie.

Lajoie : Merci. J'appuie toutes les autres réflexions qui ont été faites auparavant par rapport au diplôme, etc. J'aimerais juste apporter l'interrogation si qu'on parle de profil, les programmes combinés commencent-ils à ressembler à des profils à ce moment-là. Fait qu'à y penser parce que j'ai l'impression qu'on aime l'idée des profils, mais qu'on va peut-être demander à ce qu'on refasse des devoirs et que ça revienne à un futur Sénat, merci.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Adégbidi.

Adégbidi : Je voudrais m'assurer qu'une fois que ce règlement va être adopté, que les différents programmes qui voudront se prévaloir de profil va faire le travail en direction du Comité des programmes pour que le Comité des programmes valide des profils. Si cela n'est pas fait, cela veut dire qu'on va se retrouver dans une situation où ça va être très difficile à gérer qui décide si un étudiant a tel profil ou tel profil. C'est l'étudiant qui vient vous voir qui vous dit j'ai pris trois cours dans tel domaine donc je veux tel profil ou pas alors donc je voudrais bien que ce soit clair que si ce règlement il est adopté, que tous les différents programmes vont faire

cette démarche auprès du Comité des programmes pour faire valider le profil avant que ce soit vraiment en vigueur.

Président d'assemblée : Excellent, merci. Sénateur Laplante.

Laplante : Merci monsieur le président. À la lumière de ce qu'on entend, je me demande si la réflexion est mûre au point où on devrait adopter profil aujourd'hui. Je pensais par exemple au cas étant donné qu'on a pas de minimum pour créer un profil minimum de regroupement de cours, est-ce que quelqu'un pourrait avoir dans son relevé de notes ou sur son diplôme deux profils et si c'est le cas, est-ce que ça pourrait être deux profils antagonismes comme M. Mbarga a mentionné plutôt ce qui me semblerait un petit peu loufoque. Je sais pas, j'aime beaucoup l'idée des profils, nous autres je suis sûr qu'on pourrait faire quelque chose de bien à la Faculté d'ingénierie avec les regroupements de cours optionnels, mais il me semble qu'il faudrait avoir une meilleure direction que ça à ce que devrait être un profil. C'est mon opinion.

Président d'assemblée : Merci. M. Deschênes.

Deschênes : Les profils projetés au M.B.A. étaient de cinq cours.

Président d'assemblée : Okay, voilà un paramètre. C'est noté. Sénatrice Albert.

Albert : Je veux éviter de revenir sur ce qui a été dit, je suis d'accord avec plein d'interventions. J'aimerais simplement ramener deux choses, si on va affirmer dans les relevés de notes une mention profil ou quelque chose du genre, on devrait être assez fier pour le faire aussi sur le diplôme parce que le diplôme a beaucoup plus de visibilité que le relevé de notes en soit alors pour moi ça devrait être important puis si je pense aux exemples donnés par le sénateur Mbarga, je pense que cette fierté-là devrait accompagner aussi la mention sur le diplôme. Je suis toujours très sensible à la notion de flexibilité par contre qu'on doit peut-être maintenir puis peut-être réserver au Comité des programmes la responsabilité d'identifier un peu ce qui pourrait être considéré comme suffisant pour être nommé un profil et je pense que variation sur un même thème, je pense qu'on est à une étape de notre histoire à l'université où on a besoin de préciser un peu comment on nomme les choses, d'avoir une vision un peu plus harmonieuse ou uniformisée tout en gardant la flexibilité, mais je pense que c'est important qu'on nomme les choses plus clairement et donc on a certaine révision lexicale. On a parlé de d'autres exemples tout à l'heure, mais je pense que c'est tout à fait correct puis ça va juste nous aider à être plus clair dans les choses qu'on fait puis peut-être éventuellement plus fier aussi par ailleurs.

Président d'assemblée : Merci. Sénatrice Surette.

Surette : Merci monsieur le président. Moi je rejoins beaucoup les commentaires qui ont déjà été émis. Un exemple de moments où qu'on a voulu utiliser le concept de profil dans nos programmes c'est en biologie. Les programmes en biologie on voulait pouvoir orienter les étudiants à par exemple je veux faire de l'écologie, je veux faire de la biologie moléculaire, mais sans nécessairement restreindre le monde à faire tous les cours de ce profil-là ou tous les cours de ce profil-là ça fait que c'était plus une façon de pouvoir indiquer aux étudiants qu'ils savent pas nécessairement quels cours qu'ils ont besoin de faire pour pouvoir avoir une saveur écologie à leur programme. Voici la liste des cours qui reflètent un profil plus écologie que biologie moléculaire puis ça ça avait été refusé parce que c'était trop complexe de pouvoir mettre ça dans notre répertoire d'orienter les étudiants en fonction des disciplines. Je sais pas du tout qu'est-ce qu'on essaie de faire avec la notion profil à ce point ici, moi je suis arrivée au Sénat en pensant c'est excellent, je suis vraiment contente qu'on va finalement pouvoir mettre des profils dans nos programmes. Plus que j'écoute la conversation, plus que je sais pas qu'est-ce qu'on veut dire, mais cette nécessité-là de pouvoir grouper des cours pour au moins orienter les étudiants sans forcer de prendre une série de cours, on l'a pas présentement puis ça serait quelque chose qu'on aurait besoin puis après ça on a des mentions, on a des mineures, on a toutes sortes d'autres façons de pouvoir vraiment mettre une valeur ou de pouvoir mettre au diplôme. Ça fait je sais pu quoi penser, j'ai l'impression qu'on est peut-être pas mûr pour pouvoir voter ce règlement-là, mais juste pour rajouter ça à la conversation.

Président d'assemblée : Merci. Doyenne Cormier.

Cormier, M. : Merci monsieur le président. Je veux faire du pouce sur l'intervention de tout à l'heure au sujet de nos mentions à la M. Éd. Ce sont effectivement des gymnastiques de contournement qu'on avait pas de profil ça fait qu'à la place de pouvoir mettre un profil sur un diplôme, ça nous a faits créer 3 M. Éd. mention enseignement, mention enseignement ressource, mention administration d'éducation parce que c'est essentiel pour ces diplômes-là que la mention soit écrite sur le diplôme, mais ce sont des profils. Donc j'étais très heureuse de voir le règlement arriver, mais en parlant de gestion efficace, remplir les formulaires pour trois programmes au lieu de un, ça triple le temps de tout le monde, mais c'est essentiel que ça soit sur les programmes. Je suis en train de réfléchir en écoutant la conversation, on a quatre B. Sc. B. Éd. On a quatre ou cinq B.A. B. Éd. on pourrait tu en avoir un seul B.A. B. Éd. avec des profils? Je viens de soumettre un projet au Comité des programmes et je me suis excusée l'autre jour dans une autre réunion que j'ai remis 135 formulaires pour ce projet d'assouplissement, mais c'est ce que le système actuel exige. Moi je suis pour les profils sur le diplôme par exemple.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Thibault.

Thibault : Mes excuses, monsieur le président, merci pour le droit de parole même si ça fait deux fois que j'interviens sur ça. Je suis content des interventions de la sénatrice Surette et de la sénatrice Cormier. Une de mes craintes en écoutant la discussion ici puis je suis tout à fait en faveur à la création des profils idéalement sur les diplômes, mais une de mes craintes c'est que ça devienne du grand n'importe quoi et que tout le monde s'imagine que parce qu'on a 9 crédits dans un domaine ou 12 crédits dans un domaine dans un sous-secteur d'une discipline que ça nous donne droit à un profil. Je vais parler pour sciences politiques, je suis en sciences politiques on a des sous-champs, ce qu'on appelle des sous-champs en pensée politique. Le sénateur Traisnel et là il comprendra ce que je veux dire puis le message s'adresse à lui aussi, je voudrais éviter qu'on fasse des profils comme ça en sciences politiques pour chacun des six ou sept sous-champs selon les écoles on se chamaille sur ça aussi et donc de l'inflation de profils ça m'apparaîtrait pas une bonne idée du tout.

Président d'assemblée : Merci. Mme Gaudet.

Gaudet : Je trouve vraiment intéressant la discussion qu'on a. Je pense qu'il y a plusieurs personnes autour de la table, les gens le manifestent. Il y a peut-être un besoin, on est peut-être rendu là, c'est peut-être l'ère du temps où l'université a besoin de préciser d'une faculté, d'un département une certaine harmonisation comme Mme Albert l'a mentionné que ça soit au niveau des concepts, préciser les concepts, préciser les politiques, préciser les pratiques pour s'assurer qu'on a pas à l'intérieur d'une même université dix universités. Alors je crois que ça faciliterait le travail de beaucoup de monde parce c'est vrai lorsqu'on lit puis on regarde les pratiques puis les politiques que ça soit d'un département, que ça soit d'une faculté et qu'on va voir ailleurs, mais on dirait qu'on est pas à la même université. Donc je pense que le temps est peut-être affilé de faire ce travail d'harmonisation-là.

Président d'assemblée : Sénateur Dako.

Dako : Merci monsieur le président. Je suis entièrement d'accord avec toute la discussion qui a eu lieu. La question que je me pose maintenant souvent ici c'est j'aime bien le principe des profils, mais je suis pas certain qu'on est prêt à prendre une décision sur ce règlement-là maintenant. Je crois qu'il y a une précision qu'il faudra peut-être faire une discussion là-dessus pour mener à bien ce phénomène-là parce que j'aime vraiment la notion de profil, mais j'ai comme l'impression d'entendre tout le monde que ça va être un véritable cafouillage. Ça serait peut-être bon de définir correctement et je suis entièrement d'accord avec la dernière intervention que Mme Gaudet vient de dire, il est temps peut-être d'harmoniser nos éléments et je crois que ça vaut la peine.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Rousselle.

Rousselle : Je pense que j'ai pas le droit d'intervenir si je vais faire la proposition si ma mémoire est fidèle donc je vais faire une proposition de dépôt et je vais pas certainement répéter tout le côté aléatoire que je trouvais et je comprends que tout le monde est d'accord sur le principe. C'est pas toute la question, mais moi il me semble qu'on peut pas aller de façon aussi floue et continuer à ajouter des notions donc je fais une proposition de dépôt de la proposition.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a un appuieur? Appuyé par Mme Surette. Est-ce qu'il y a des questions ou interventions? Donc on va voter sur la résolution. La résolution c'est de déposer la proposition comme telle qui a été proposée par sénateur Rousselle et appuyée par la sénatrice Surette. Il y a pas de question donc je démarre le vote. J'arrête le vote et c'est 31 oui et 1 non donc adopté. Ce que je propose c'est qu'on aborde le profil de pause avec certaines mentions, il y a la mention aller à la salle de bain si vous voulez, il y a la mention aller chercher du café, il y a la mention vérifier vos messages donc on revient dans à peu près 15 minutes donc on revient à 11 heures moins 10.

PAUSE

Président d'assemblée : On va continuer. On va attendre que le VRER revienne à son poste parce que c'est lui qui aborde le prochain point.

8.5 Modification à la Maîtrise en études de l'environnement (MÉE)

Président d'assemblée : Le prochain point à l'ordre du jour est le point 8.5, modification à la maîtrise en études de l'environnement. M. Roy.

VRER : Un petit peu de revirement ce matin donc pour le projet au point 8.5, modification au programme à la maîtrise en études de l'environnement, j'aimerais vous donner un petit peu de contexte. Le projet qu'on a devant nous ce matin c'est un morceau de quatre projets je pourrais dire donc ce qu'on veut faire c'est essentiellement changer la maîtrise en études de l'environnement qu'on a actuellement, la modifier pour la rendre plus axée sur la recherche et ensuite on créerait une nouvelle maîtrise en études de l'environnement professionnel qui est plus axée sur le marché du travail et on créerait un certificat et un diplôme en études de l'environnement. Avant le Sénat ou en fait à la pause juste cinq minutes passées, il a été porté à notre attention que ces changements-là n'avaient pas été apportés parce qu'on a un programme combiné JDMÉE

également donc ça l'a un impact. Ce qu'on propose ce matin a un impact sur le programme combiné juris doctor maîtrise en études de l'environnement. Ce qu'on propose faire c'est en discutant avec le doyen de la Faculté de droit, les changements sont relativement mineurs à effectuer au programme combiné JDMÉE. Puisque la création des trois nouveaux programmes a été adoptée cette semaine au niveau du Comité conjoint de la planification, la création de ces trois programmes-là seront à l'ordre du jour au Sénat du mois de mai. Ce qu'on propose de faire, puis j'ai un engagement de la part de la Faculté de droit, c'est qu'ils vont faire la proposition de modification de programme très rapidement. S'il faut faire un CPR, j'ai pas regardé nos dates de rencontre du CPR, mais s'il faut en faire une extraordinaire, on la fera donc on pourrait passer au Sénat du mois de mai les quatre projets. Le projet de modification de la MÉE, le projet de création de la maîtrise professionnelle et le projet de création du diplôme et du certificat. C'est ça la situation, monsieur le président, donc on propose de reporter ce point-ci à la réunion du mois de mai.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a un appuyeur? M. Dako. Est-ce qu'il y a des questions? Ça va, il n'y a pas d'intervention donc je vais démarrer le vote. J'arrête le vote et c'est 28 oui et 0 non donc adopté. Le point sera rapporté à la réunion du Sénat du mois de mai.

8.6 Modification aux règlements universitaires 31.6.7 et 32.8.7

Président d'assemblée : Le point 8.6, modification aux règlements universitaires 31.6.7 et 32.8.7. M. Roy.

VRER : Merci monsieur le président. J'allais dire c'est un petit projet, mais je pensais que le dossier du profil était un petit projet aussi. Ici on a un projet de modification des règlements universitaires des cycles supérieurs 31.6.7 et 32.8.7. Ici c'est un projet qui nous est parvenu de la RVD et de la FESR donc c'est un projet qui a été recommandé par la FESR également recommandé par le Comité des programmes donc c'est un projet qui a quand même eu pas mal de consultations auprès du Comité des études supérieures par exemple, la RVD, les conseils facultaires, ainsi de suite. Ici la base c'est tout de suite on doit lorsqu'une étudiante ou un étudiant termine sa thèse, il doit remettre six exemplaires pour faire des reliures donc ce qui est proposé ici ça serait qu'on irait de six exemplaires à deux exemplaires puis les deux exemplaires il y en aurait seulement une qui serait papier, la deuxième serait électronique. On essaie de réduire notre empreinte environnementale ici donc essentiellement, la proposition c'est que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux règlements universitaires 31.6.7 et 32.8.7. Essentiellement, on a le document à trois colonnes comme on est habitué de voir qui justement décrit ce changement-là. Voilà monsieur le président.

Président d'assemblée : Est-ce qu'on a un appuyeur? Sénateur Thibault, excellent. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires? Sénatrice Clarisse.

Clarisse : J'apprécie ce passage au 20^e siècle au monde dématérialisé ici et je me pose la question pourquoi on a pas été jusqu'au bout et on exige encore une version papier de la thèse et on pourrait pas juste demander une version électronique. Ça allégerait le fardeau des étudiants. Personnellement, je serais en la date de faire imprimer les thèses de mes étudiantes et de mes étudiants parce que j'aime bien avoir la version papier, mais pourquoi demander aux étudiantes et étudiants de payer une version imprimée d'une thèse qui sera beaucoup plus facilement consultable en ligne de toute façon. Ça c'est une question que je me pose et je me pose la question pourquoi on a pas été jusqu'au bout et demander juste une version électronique. Je serais curieux d'entendre aussi le point de vue étudiant sur cette question et d'entendre les réactions aussi du VRER à ce sujet.

Président d'assemblée : Merci.

VRER : De mon côté, c'est certain que j'ai pas fait partie des délibérations à savoir au niveau des comités d'études supérieures la FESR, la RVD donc j'imagine que c'est juste une question d'avoir une copie sur les étagères à la bibliothèque, mais en tout cas, moi je vois l'utilité d'en avoir quand même une copie à la bibliothèque en terme de documentation.

Président d'assemblée : Dr Prud'homme.

Recteur et vice-chancelier : J'appuie le point de vue de mon collègue, monsieur le président, surtout que dans notre stratégie on a filtre stratégique qui est décision écoresponsable. Quand on parle de s'approprier notre stratégie, une décision comme ça pourrait aller jusqu'à si on veut vraiment respecter notre filtre stratégique, ça serait d'avoir des formats électroniques. En tout cas moi je supporte cette recommandation.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Bourgoin.

Bourgoin : On a demandé mon opinion fait que je vais la donner. Je suis d'accord avec qu'est-ce qui est avancé par le sénateur Clarisse certainement. Si on peut réduire le fardeau sur nos étudiants au niveau financier, je sais que ça peut paraître pas beaucoup pour plusieurs personnes imprimer des copies, mais pour un étudiant d'avoir à imprimer un cent ou deux pages, c'est quand même un montant supplémentaire qu'il a peut-être pas prévu. Je sais que normalement des changements aux règlements rentrent en vigueur le 1^{er} juillet. Dans un cas comme celui-ci où est-ce que c'est plus écologique et économique, j'aimerais savoir est-ce que le Sénat peut demander que ce règlement ici rentre en vigueur dans les plus brefs délais au lieu

d'attendre le 1^{er} juillet parce que je vois pas la raison pourquoi on attendrait le 1^{er} juillet pour un règlement comme celui-ci s'il est adopté bien entendu.

Président d'assemblée : Merci. Sénatrice Albert.

Albert : Shakespeare dirait « great minds think alike ». Pour abonder dans le même sens que le sénateur Bourgoïn sur la question de la mise en application de cette réglementation-là il y aurait pas de raison il me semble si on fait une résolution qui vise une composante écologique, on devrait aller au bout de ça puis décider que dès maintenant, dès l'adoption que ça soit mis en œuvre. Pour la question de la version papier et électronique, j'imagine que la conversation a eu lieu puis que c'est probablement la bibliothèque qui en a demandé une copie papier pour ses collections. Pour avoir encadré beaucoup de mémoires de maîtrise que d'autres appellent des thèses, je pense que nos étudiants seraient contents d'en avoir qu'une seule copie à produire plutôt que trois, quatre ou six. Donc je vais dans le même sens, je pense que la mise en application, la mise en œuvre devrait être immédiate. Merci.

VRER : J'ai un point à rajouter. Au niveau des coûts je pense pour les étudiants c'est au niveau de la reliure aussi parce qu'on refait ce coût-là aux étudiants donc faire relire six copies de thèse, il y a quand même un coût important associé à ça. Moi j'aurais été curieux d'entendre les personnes qui ont fait partie du débat à savoir pour la question de la copie papier. Je présume c'est pour les archives au niveau de la bibliothèque.

Président d'assemblée : Je vais céder la parole à la sénatrice Parent.

Parent : Je vais intervenir parce que effectivement, on a été consulté pour ce qui est du nombre de copies. On s'est fait demander combien de copies on avait besoin pour la bibliothèque, on en a demandé une parce que même si on est encore dans l'ère électronique et tout ça, il y a beaucoup de gens qui préfèrent avoir encore la copie papier pour pouvoir faire une lecture d'une page 1 à peu importe le nombre de pages qu'il y a dans une thèse fait que c'est plus à ce niveau-là puis c'est pour pouvoir avoir une collection complète disponible à la bibliothèque pour les thèses qui sont publiées à l'Université de Moncton. C'est sûr qu'il y a pas d'objection plus que ça à avoir juste une copie électronique, c'est sûr on va avoir une copie électronique dans le dépôt institutionnel qui est déjà en place puis il est aussi disponible à travers une base de données de ProQuest, mais pour nos étudiants c'est sûr que la version électronique va être intéressante, mais la version papier reste encore une option intéressante pour nos usagers en général.

VRER : J'ai bien compris que le dépôt institutionnel pour les thèses c'est fonctionnel maintenant.

Parent : C'est déjà fonctionnel. Le lancement va se faire le 20 mars fait que s'il y en a qui sont intéressés à venir au lancement en même temps, ça fait une invitation.

VRER : Le timing est bon.

Président d'assemblée : C'est beau, merci. Sénateur Dako.

Dako : Merci monsieur le président. Moi personnellement, j'ai toujours aimé la version papier, mais je vois aussi que la tendance va vers l'électronique et j'ai pas vraiment de problème en tant que tel. Je trouvais que le deux c'était un peu trop restrictif, mais par rapport au fardeau financier sur les étudiants, finalement je pense que je me suis fait avoir parce que c'est moi qui a toujours payé pour mes étudiants. Je viens d'apprendre la nouvelle que le fardeau était sur les étudiants, je savais pas. En tout cas, c'est ce que je voulais juste dire. Merci.

Président d'assemblée : Sénateur Massicotte.

Massicotte : Le point de vue ici d'un historien peut-être, le point de vue de recherche en archives, je pense que c'est important qu'il y ait toujours au moins une version papier. Pourquoi? Parce que les supports informatiques peu importe la foi qu'on leur accorde, la confiance extrême qu'on leur accorde, ça finit par se dégrader et être désuet assez vite. Je peux vous dire moi que j'ai travaillé, j'ai essayé de travailler avec des supports que vous avez peut-être déjà connus : des diskettes, des clés de mémoire qui ne fonctionnent plus et dont le contenu est pratiquement perdu. Le bon vieux papier lui bon il jaunit, mais il est lisible après des décennies, après des siècles même donc je pense que tout simplement du point de vue de la science puis de la connaissance, c'est important qu'il y ait au moins un exemplaire de chaque thèse qui soit préservé de façon papier. Je sais que c'est pas écologique, mais pour la longue durée, pour la mémoire institutionnelle, je pense que c'est quand même un mal nécessaire.

Président d'assemblée : Merci. Mme Gaudet.

Gaudet : Moi c'est plutôt une question sur la question de fond j'ai pas de problème, mais je me souviens surtout pour les thèses de 3^e cycle, on devait en acheminer une copie à la Bibliothèque nationale du Canada. Je me demande s'il faudrait peut-être vérifier avec eux s'ils exigent toujours un exemplaire des thèses si c'est électronique ou papier, mais je suis d'accord aussi avec le dernier commentaire que oui on a besoin d'avoir un exemplaire qui est là pour s'assurer que les traces demeurent.

VRER : Nathalie, es-tu en mesure de répondre cette question-là?

Cormier, N. : Oui, je peux répondre. Ça changé à travers les années au niveau du dépôt des thèses à la Bibliothèque nationale. Maintenant il n'y a plus de papier en tant que tel qui est envoyé là-bas, ça ça fait longtemps. Ce qui se passe maintenant avec la Bibliothèque nationale c'est qu'ils font du moissonnage qu'ils appellent, c'est qu'ils vont chercher l'information dans les dépôts institutionnels. Fait que ça c'est pas encore fonctionnel pour nous parce qu'il restait beaucoup de travail à faire pour que ça soit fonctionnel, mais ça s'en vient. On essaie de travailler le plus possible pour arranger ça pour qu'une fois que ça va être prêt, la Bibliothèque nationale va pouvoir faire son moissonnage correctement puis venir chercher l'information.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Clarisse.

Clarisse : J'entends les arguments d'un point de vue historique et je peux rejoindre ça, mais je pense qu'on peut aller encore plus loin si la bibliothèque désire imprimer des thèses, qu'elle le fasse et sur son budget. On déplace le problème. Oui c'est important d'avoir une version papier, certes, mais est-ce qu'on peut aller jusqu'au bout et simplifier la vie des étudiantes et étudiants en disant voici la version électronique. En tant qu'institution on veut garder une marque de ce travail ici, à l'institution de payer pour avoir une archive papier et là on déplace le problème. Je pense que j'irais avec un amendement pour demander une version juste électronique de la part des étudiants et à l'université, notre institution de prendre sa responsabilité pour réaliser son devoir de mémoire. Effectivement, les versions électroniques ne sont pas éternelles, mais la version papier l'est. Les étudiants ont fait un travail exceptionnel pendant deux ou trois ans ici, à nous aussi d'aller encore plus loin et les accompagner. Ça serait ma remarque ici et ça serait l'amendement que je proposerais de demander juste une version électronique et de charger la bibliothèque. Je sais qu'il y a un coût additionnel là-dessus, mais le coût devrait être assumé par notre institution et non pas par les étudiants.

Président d'assemblée : Sénateur Clarisse, est-ce que je peux donner la réplique à la sénatrice Parent puis on pourra poursuivre par la suite si vous voulez.

Clarisse : C'était ma deuxième intervention, je vous remercie d'avoir fait ça.

Président d'assemblée : Pour faciliter peut-être. Vas-y.

Cormier, N. : Juste ajouter qu'il y avait aussi un souci. C'est que quand les étudiants viennent à la bibliothèque présentement, je vous parle de présentement, ils font un paiement pour faire relier leur thèse. Ils ont aussi l'option de pouvoir faire relier un nombre supplémentaire, c'est-à-dire si un étudiant veut offrir une thèse à sa grand-mère, il peut faire relier une autre thèse supplémentaire pour sa grand-mère. Fait que c'est un petit peu dans cette optique-là qu'on se disait on va en demander une pour la bibliothèque puis si l'étudiant veut faire relier une thèse pour lui-même, pour sa mère, il y a toujours cette option-là parce que c'est déjà arrivé par le passé que les étudiants demandent des copies supplémentaires pour justement ces besoins-là. Fait qu'il y avait ce souci-là.

Président d'assemblée : Dr Prud'homme.

Recteur et vice-chancelier : Comme information, est-ce que l'étudiant lui-même reçoit une copie reliée? Je pense que oui. Présentement il reçoit pas.

Cormier, N. : Oui, il y a une copie qui va à l'étudiant, une copie au directeur de thèse, une copie à la faculté, une copie je le sais plus, il y en a plusieurs, mais il y avait une copie prévue pour l'étudiant en ce moment.

Recteur et vice-chancelier : Il y a six copies reliées.

Cormier, N. : Oui.

Recteur et vice-chancelier : Et c'est payé par l'étudiant?

VRER : Souvent c'est comme Étienne dit, c'est le directeur ou la directrice de thèse qui paie pour, mais pas tout le temps. Je dis pas tout le temps.

Président d'assemblée : J'ai encore une série d'interventions. Sénateur Clarisse, est-ce que vous vouliez poursuivre avec votre amendement?

Clarisse : Ne mêlons pas les torchons et les serviettes. Je dirai pas qui est le torchon et qui est la serviette ici, je laisserai ça à ma directrice de me le dire plus tard. J'entends bien l'argument du souvenir pour la famille parce que c'est tout un accomplissement de faire une thèse de maîtrise ou de doctorat ici, mais je retirerais que rien n'empêche que ce service demeure actif, mais aussi de laisser le choix aux étudiants d'aller le faire imprimer sur une autre source quoi. Le service ne disparaîtrait pas parce que le service d'imprimerie associé à la bibliothèque devra toujours faire imprimer sur ses propres fonds ici pour le devoir de souvenir collectif donc il y aurait toujours l'opportunité pour les étudiants de faire imprimer un exemplaire supplémentaire à leurs frais s'ils le veulent ou alors s'ils veulent aller ailleurs, ils pourront le faire aussi. Je pense que ça serait mieux d'avoir quelque chose de relié de l'Université de Moncton avec le format de l'Université de Moncton, mais ça

c'est un argument ici, mais je reste avec ma pensée que ça serait bien de faire juste un exemplaire et d'être unique et à nous en tant qu'institution de le faire imprimer pour notre devoir de souvenir collectif et donc je fais la proposition de l'amendement et s'il y a quelqu'un qui me soutient, tant mieux.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a quelqu'un qui appuie cet amendement-là? Est-ce qu'il y a des questions autour de cet amendement-là?

VRER : Voulez-vous la répéter monsieur le président?

Président d'assemblée : M. Clarisse, est-ce que vous pouvez répéter l'amendement s'il-vous-plaît ou le formuler?

Clarisse : On réécrirait le règlement proposé en disant que la thèse représentée en un exemplaire en format pdf qui doit être envoyé par courriel à la bibliothèque générale et à la Faculté des études supérieures et de la recherche. Une seule copie électronique envoyée à la bibliothèque et à la Faculté des études supérieures et que la bibliothèque soit en charge d'imprimer une version papier.

Secrétaire générale : On est à l'Article 31.6.7 2^e cycle puis si j'ai bien compris, la modification est dans la deuxième phrase de l'article.

Clarisse : C'est les thèses présentées en version électronique doivent être envoyées par courriel à la bibliothèque générale et à la Faculté des études supérieures et de la recherche.

Secrétaire générale : Ça fait on élimine les mots le deuxième exemplaire en format pdf est éliminé, ça fait partie de la proposition. On élimine les mots « le » jusqu'à « pdf » et puis après ça on ajoute ou on écrit les mots qui sont...

Clarisse : Ensuite on pourrait ajouter qu'une version, je sais pas si on a besoin de l'ajouter ici ou ça sera dans les coutumes de la bibliothèque, ça c'est au choix, mais ça serait important pour les souvenirs historiques qu'une version soit imprimée par les services de la bibliothèque.

Secrétaire générale : Mais là la phrase fonctionne pu. Une version soit imprimée à la bibliothèque puis doit être envoyée par courriel à la bibliothèque.

Clarisse : Est-ce que vous pouvez me donner deux minutes, je vais vous écrire ça sur Teams et vous l'envoyer.

Secrétaire générale : Merci. Est-ce que c'est la même chose pour l'Article 32.8.7?

Clarisse : J'imagine que oui par des règlements de 2^e cycle et de 3^e cycle, j'irais avec le même règlement.

VRER : Juste en attendant que ça se passe Nathalie, ça coûte combien faire relier une thèse?

Cormier, N. : Ça coûte 20 \$ dollars. Je sais pas. Je peux demander à Carole à la bibliothèque et si elle est disponible et elle va me répondre.

VRER : Envoie lui un petit message juste pour le fun.

Cormier, N. : Oui.

Président d'assemblée : Étienne, as-tu un prix?

Dako : Oui, j'ai un prix, on me l'a envoyé il y a pas longtemps. Voici le prix. Alors j'ai envoyé six copies et on m'a mis un total de 115 \$ dollars.

Président d'assemblée : On va continuer les interventions en attendant.

Dako : Parmi les six, ils comptent plutôt cinq copies fois 20 \$ dollars qui donne 115.

Président d'assemblée : Sénatrice Albert.

Albert : Merci beaucoup monsieur le président. C'est drôle parce que initialement, ma réflexion c'était dans le fond c'est pas si cher que ça pour l'étudiant, c'est pas bien grave, mais j'aime mieux la réflexion c'est pas si cher pour l'université, c'est pas bien grave parce que je trouve que ça serait une manière d'enlever un irritant puis de faire un geste de reconnaissance puis de bienveillance à l'endroit de nos étudiants d'une manière d'être fier d'eux, de leur souligner comment on est fier de l'accomplissement d'une trajectoire qu'on sait souvent plutôt chaotique où c'est rarement facile. Alors je trouve que ça serait vraiment un beau geste l'université, ça coûte pas cher, je pense qu'on pourrait faire le calcul du nombre de thèses de maîtrises et de doctorats par année pour voir que sur un budget de l'université annuel, ça ferait pas beaucoup mal, mais je pense que ça ferait beaucoup de bien du point de vue de l'impression que ça laisserait à nos étudiants puis de

la fierté puis je pense que ça irait même dans le sens où j'ai déjà fait des commentaires sur comment on donne le diplôme aux étudiants qui sont pas ici avec une lettre qui devrait l'accompagner pour dire qu'on est fier d'eux, bien ça serait une belle manière de leur montrer qu'on est fier d'eux. Alors voilà.

Président d'assemblée : Merci. Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Moi je suis tout à fait d'accord, on parle d'à peu près une soixantaine de thèses au total donc c'est vraiment minime comme investissement. Je sais pas s'il faut le mettre dans le règlement que les coûts sont assumés par l'institution.

Président d'assemblée : Je pense que c'est ça qu'on essaie de concocter comme résolution.

Recteur et vice-chancelier : Si ça coûte moins cher à Edmundston peut-être qu'on pourrait avoir une approche réseau.

Président d'assemblée : C'est ça, sauver cinq dollars par thèse. Sénateur Ashrit.

Ashrit : Merci monsieur le président. Je suis totalement d'accord en terme d'écoresponsabilité sur laquelle on s'engage et l'importance de faire ce changement, mais pour être parallèle avec la discussion qu'on a eue jusqu'à maintenant de six copies, il y avait une copie aussi au décanat. On a gardé ça toujours dans notre salle de réunion, mais je sais qu'il y a personne qui visite là, mais ça serait une bonne idée aussi d'ajouter une copie électronique au décanat comme ça on peut mettre sur le site web de la faculté.

Président d'assemblée : Excellent, merci.

Ashrit : Et aussi l'autre point selon la discussion qu'on a eue, il faut mentionner quelque part que l'étudiante ou l'étudiant aura la chance ou l'option s'il ou elle veut avoir plus de copies.

Président d'assemblée : Merci. Sénatrice Surette.

Surette : Moi je me range peut-être d'un côté différent de ça qu'on a entendu. Je pense pas qu'on change beaucoup la question d'écoresponsabilité en enlevant des copies papier. En fait, il y a un coût écologique à tout mettre sur des serveurs qui utilisent de l'énergie. Il faut pas penser qu'en mettant tout électronique qu'on est vraiment nécessairement en train de faire un geste qui a un gros impact environnemental en réduisant le nombre de copies, d'accord. Je pense que l'argument qui est plus important c'est celui de réduire le fardeau sur les étudiants, mais je pense que les copies papier sont importantes ça fait qu'il faut trouver une façon de s'assurer qu'on maintient une version papier à la bibliothèque pour les raisons que le sénateur Massicotte a soulevées. C'est beaucoup plus pérenne, c'est une façon de s'assurer qu'on maintient des archives des connaissances qui sont produites par l'université, c'est plus solide qu'un serveur. Je pense que de changer où est-ce qu'on l'envoie je pense ça aussi un impact sur le règlement, mais je voudrais juste souligner que la raison est pas nécessairement un pas pour l'environnement parce qu'on change juste où est-ce qu'on dépense l'énergie.

Président d'assemblée : Excellent. Sénateur Rousselle.

Rousselle : Donc j'appuie complètement ce qui vient d'être dit. L'an dernier j'ai lu juste un article dans le journal Le Monde qui disait ce qu'on élimine pas dans nos corbeilles et vous pouvez regarder dans les vôtres, actuellement en terme de CO₂ ça correspond à peu près on a dépassé la moitié en terme de CO₂ de ce que représente tous les vols en avion annuellement. Donc si c'est pour l'environnement, je pense qu'on doit y penser sérieusement. Merci.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce qu'on a une résolution en bonne et due forme? Sénateur Clarisse. On a besoin de la proposition d'amendement.

Clarisse : Je relirais l'Article 31 point quelque chose ici pour les deux règlements en disant que la thèse est envoyée par courriel en version électronique pdf à la bibliothèque et à la FESR. Une version sera imprimée et archivée à la bibliothèque dont le coût sera assumé par l'institution si vous voulez avoir ça.

Président d'assemblée : Est-ce que c'est clair?

Secrétaire générale : La phrase est insérée après.

Clarisse : Ça remplace tout le début du 31.6.7 thèse 2^e cycle et thèse 3^e cycle. Ça commence normalement par la thèse est présentée donc on biffe tout ceci jusqu'à ce qu'on arrive à la date limite de dépôt d'une thèse ou d'un mémoire. On garde la date limite de dépôt d'une thèse...

Président d'assemblée : Est-ce que je peux suggérer ceci? Est-ce qu'on peut clarifier ça durant l'heure du midi, qualifier la rédaction de l'amendement et on y reviendra après la période du dîner juste pour être certain qu'on est clair par rapport au libellé et qu'est-ce qu'on est en train de regarder. Ça va? Ce que je suggère à ce point ici, il est 11 h 25 puis on a une prise de photo à 11 h 45. Le prochain point à l'ordre du jour ça devrait

être le rapport du Comité de sélection des grades honorifiques, mais c'est un dossier qu'on avait réservé une quarantaine de minutes. Ce que je suggère c'est qu'on procède au point 10, qu'on s'occupe de ce point-là et on va continuer puis on arrêtera à 11 h 45 pour la prise de photo. On va juste continuer l'ordre du jour et après le dîner on reviendra pour régler le point 8.6. On va faire le 8.7 tout de suite, mais il y a rien. On viendra régler le 8.6 pour ensuite continuer au rapport du Comité de sélection des grades.

8.8.7 Rapport du Comité de sélection des grades honorifiques

Président d'assemblée : Tout de suite on va au point 8.8.7, rapport du Comité de sélection des grades honorifiques, M. Roy.

VRER : Merci monsieur le président. Vous avez la liste des résolutions qui ont été adoptées par le CPR qui s'arrêtent là qui viennent pas au Sénat donc si vous avez des questions, je peux les répondre.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y aurait des questions pour le vice-recteur? C'est beau, excellent.

10. Nominations

Président d'assemblée : Donc là on va sauter au point 10, nominations. On a quelques nominations à entamer puis je vous rappelle que dans le cadre de ces nominations ici, c'est tout le temps une bonne pratique de tenir compte de la représentativité de l'ensemble des réalités de l'université soit des campus et du genre homme-femme lors des nominations aux divers comités.

10.1 Comité d'appel du Sénat académique

10.1.1 Doyenne suppléante, doyen suppléant (N. Carrier*)

Président d'assemblée : Le premier point, le 10.1 c'est au niveau du Comité d'appel du Sénat académique donc 10.1.1, doyenne suppléante ou un doyen suppléant. Qu'est-ce qu'est la situation dans ce cas ici madame la secrétaire générale?

Secrétaire générale : Alors ici au comité, Marianne Cormier est élue par le Sénat et puis on a habituellement des suppléants pour assurer qu'il y a pas de conflits d'intérêt dans la représentation en terme de composition. Nathalie Carrier termine son mandat et on a besoin d'avoir une personne suppléante qui est doyen ou doyenne.

Président d'assemblée : À ce moment ici on va prendre des mises en nomination pour le poste de doyenne suppléante ou doyen suppléant au Comité d'appel du Sénat académique. Est-ce qu'il y a des nominations? Est-ce qu'il y a des nominations? Est-ce qu'il y a des nominations?

Secrétaire générale : Sénateur Rousselle, est-ce que vous accepteriez de mettre votre nom? Il y a quand même des cas qui vont être assez importants. Je vois la nature puis je me dis peut-être que vous pourriez terminer là-dessus.

Président d'assemblée : Sénatrice Albert.

Albert : Sinon, peut-être que Gérard Poitras ça serait une occasion aussi, ça serait peut-être bien si c'est accepté pour éviter. Je veux pas faire de la chicane. C'est juste parce que étant donné que tu termines dans trois mois puis Gérard tu viens de commencer un mandat, ça serait peut-être intéressant. C'est suppléant.

Président d'assemblée : Gérard, ça te tentes-tu? C'est bon donc Serge tu te retires. On a Gérard Poitras. J'ai déjà fait l'annonce trois fois, y a-t-il d'autres nominations une quatrième fois? Merci beaucoup Gérard, élu par acclamation.

10.2 Comité de sélection des grades honorifiques

Président d'assemblée : Le point 10.2, Comité de sélection des grades honorifiques.

Secrétaire générale : Alors ici on rappelle au niveau de la membriété, on a des représentants de Moncton, on a une représentante de la région de Shippagan, Diane Kerry, qui est gouverneure alors je le mentionne pour parler composition. On a pas de représentant d'Edmundston alors c'est à considérer je pense sérieusement. On a besoin d'un membre du Sénat élu par le Sénat, ça peut être un étudiant, ça peut être un professeur, ça peut être un doyen membre du Sénat.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a des mises en nomination? Sénatrice Fortin.

Fortin : Je propose la nomination de Michel Soucy.

Président d'assemblée : Michel, est-ce que tu acceptes? Okay. Ensuite sénateur Rousselle.

Rousselle : C'est bon, j'avais une autre proposition, mais la personne m'indique qu'elle va laisser sa place donc c'est bon.

Président d'assemblée : Excellent. Est-ce qu'il y aurait d'autres mises en nomination? Est-ce qu'il y a d'autres mises en nomination? Est-ce qu'il y a d'autres mises en nomination? Élu par acclamation, merci beaucoup M. Soucy.

10.2.1 Membre du Sénat, élu par le Sénat (M. Brideau*)

Président d'assemblée : Le point 10.2.1, membre du Sénat, élu par le Sénat.

11. Création du Centre de recherche sur la ruralité du N.-B.

Président d'assemblée : On va procéder au point 11, création du Centre de recherche sur la ruralité du Nouveau-Brunswick. M. Roy.

Surette: Pour le Comité de sélection des grades honorifiques, on a pas de personne suppléante pour le poste de président. Je pense qu'il faudrait juste faire un suivi avec ça.

Secrétaire générale : C'est pas tout à fait pareil d'un comité à l'autre. Ici les grades honorifiques c'est le recteur d'office qui est président du Comité des grades honorifiques comme le vice-recteur est d'office président du Comité des programmes. La question du Comité d'appel pourquoi on a une présidence suppléante c'est en cas des conflits d'intérêt. Si un cas arrive de la Faculté des arts puis c'est le doyen attiré, ça crée un conflit d'intérêt en partant parce que c'est lui qui plaide devant le comité. C'est pour ça on essaie d'éviter ces situations-là puis de se préparer à l'avance.

Surette: Je m'excuse, c'était pas le Comité des grandes honorifiques, c'était le Comité d'appel du Sénat. Je regardais le mauvais, mais il demeure qu'il y a pas de suppléant nommé pour celui-là.

Secrétaire générale : Oui, on vient de le nommer. Ah, le président suppléant pour le Comité d'appel.

Surette : Oui.

Secrétaire générale : Pour ce comité d'appel-là, on a approché M. Edgar Robichaud qui a accepté, mais en raison de son congé administratif qui n'est pas terminé, il peut pas encore mettre son nom ça fait qu'on l'a laissé comme ouvert à ce moment ici, mais il avait vraiment accepté de jouer ce rôle-là. Pour l'instant, sachez que c'est Jacques-Paul Couturier qui est le président du comité.

Surette : Merci.

Président d'assemblée : Excellent. M. Roy, le point 11, création du Centre de recherche sur la ruralité du Nouveau-Brunswick.

VRER : Merci monsieur le président. Ici il s'agit d'un projet de création donc c'est un centre qui a été créé récemment donc on cherche à avoir une reconnaissance institutionnelle. C'est un nouveau centre de recherche qui se nomme le Centre de recherche sur la ruralité du Nouveau-Brunswick ou le CR2NB. Le CR2NB est un centre qui permettra de la recherche interdisciplinaire fondamentale et appliquée avec la participation de plusieurs membres de l'ensemble du réseau de l'Université de Moncton. Ce centre s'intègre très bien dans notre nouvelle stratégie notamment en ce qui concerne nos filtres engagement écoresponsable par exemple et université réseau ainsi que nos chantiers enseignement et RDC et dans le sens que ce centre-là s'insère dans nos axes prioritaires de recherche puis on pourrait également l'insérer dans le chantier communauté parce que c'est un centre qui a beaucoup d'interaction avec les communautés je dirais plus rurales de la province. On constate que la motivation pour la création de ce centre se base sur la conviction que le développement viable des ressources des régions rurales au Nouveau-Brunswick exige des actions concertées entre la communauté académique, le milieu socioéconomique, les organismes gouvernementaux et non-gouvernementaux ainsi que la communauté. Ça c'est tout décrit dans le document à l'appui pour la création du centre. Si on regarde le document plus spécifiquement, on décrit à l'intérieur de ce document-là la mission, la vision et les objectifs du centre ainsi que les axes de recherche et la structure de gouvernance. Je vais résumer un peu ce qui était inscrit dans le document. La mission du centre est de produire, valoriser et diffuser des connaissances approfondies des réalités et les enjeux portant sur la ruralité au Nouveau-Brunswick en privilégiant des liens étroits avec la communauté. On parle ici de diffusion des connaissances par des moyens qu'on connaît soit des ateliers de formation, des séminaires, colloques et des publications scientifiques puis le résultat de ces travaux de recherche-là seront utiles pour le développement par exemple de politiques publiques, des programmes et services destinés aux collectivités rurales. Les objectifs pour en citer quelques-uns, développer et maintenir une expertise de haut niveau sur les questions de développement durable, préparer la relève en formant une nouvelle génération de chercheurs et d'intervenants, encourager les parties prenantes à collaborer pour un développement des régions rurales en s'appuyant sur de la recherche crédible, répondre à un besoin d'accompagnement auprès des intervenants dans les milieux ruraux et j'en passe. Vous avez la liste dans le document. On privilégie pour l'instant trois axes de recherche soit la gouvernance locale, le transport et le logement en milieu rural et la rétention, l'employabilité et le

développement économique en régions rurales. Il y a une structure de gouvernance qui est quand même assez intéressante associée à la création du centre, on parle d'une direction scientifique, à un conseil de direction qui est composé du vice-recteur ou de la vice-rectrice du campus de Shippagan, doyenne ou doyen des études du campus de Shippagan et le vice-recteur adjoint à la recherche et doyen de la FESR. Il y a également un comité consultatif qui est composé des différentes parties prenantes du projet que ça soit des représentants de la communauté ou des gouvernements. Il y a un regroupement de chercheurs donc vous avez une liste non-exhaustive je dirais parce que ça va être une liste qui va évoluer dans le temps, mais vous avez quand même une liste de chercheurs qui sont d'abord investis dans le projet. Comme je l'ai mentionné, ce sont des chercheurs qui nous proviennent de nos trois campus puis il y aurait également des chargés de projets qui vont aider à faire avancer les projets du centre donc ça pourrait être par exemple des postdocs. Le centre a reçu un financement initial de 120 000 \$ annuel de la part de la Province du Nouveau-Brunswick. Essentiellement, c'est ça. Madame la secrétaire générale, ici c'est plutôt un vote consultatif si je comprends bien?

Secrétaire générale : Oui. Alors peut-être une petite explication au niveau de la procédure. Dans nos Statuts et Règlements, on prévoit que lorsqu'on crée une chaire ou de la recherche, etc., on a une consultation auprès du Sénat. Par la suite, le dossier est examiné au Conseil de l'université et à ce moment-là, la position du Sénat est remise justement au Conseil de l'université. C'est comme une consultation, mais ces consultations-là vont se faire par voix de vote électronique et ça ça va être l'expression du Sénat qui sera apportée dans les instances en allant de l'avant.

VRER : Donc est-ce que ça serait approprié que je recommande la création du centre de recherche?

Secrétaire générale : Je pense qu'il y a une résolution qui est prévue : que le Sénat académique appuie la création du Centre de recherche sur la ruralité au Nouveau-Brunswick.

VRER : J'en fais la proposition, monsieur le président.

Président d'assemblée : Sénateur Rousselle l'appuie. Est-ce qu'il y aurait des questions pour le VRER? Mme Gaudet.

Gaudet : Je me posais juste la question, on sait que le Nouveau-Brunswick est composé majoritairement de villes et villages dans la ruralité, dans les milieux ruraux. Est-ce que c'est plus particulièrement dans les communautés francophones ou est-ce que c'est dans l'ensemble du territoire du Nouveau-Brunswick que ces recherches-là vont se faire?

VRER : Je peux peut-être laisser mes collègues du campus de Shippagan répondre. J'ai l'impression c'est surtout du côté francophone dans les régions qui touchent l'Université de Moncton, soit le nord-est ou le nord-ouest de la province, mais également d'autres endroits.

Gaudet : C'est que c'était pas indiqué nulle part, c'est pour ça.

Président d'assemblée : Monsieur Bourgeois.

Bourgeois : Merci beaucoup monsieur le vice-recteur et monsieur le président, bonne question. Clairement, les recherches vont être motivées par les personnes qui vont vouloir les perpétuer pour les mener donc les chercheurs et si vous me permettez une parenthèse parce que j'ai aussi une question de ma collègue à côté qui est très pertinente. Parmi les thématiques initialement négociées avec la province, c'est-à-dire leur intérêt sur certaines questions, mais on a eu des lacs à l'épaule depuis pour engager des chercheurs dont plusieurs autour de la table et parmi les thématiques qui ont aussi sorti, il y avait des questions identitaires de littérature, linguistique, patrimoine, tourisme. Il y avait des questions de rétention de professionnels de santé, de professionnels juridiques. Il y a eu des gens qui ont exprimé des intérêts pour poursuivre des recherches dans les matières d'immigration, de relations interculturelles, de pauvreté, de violence, d'isolement, de gouvernance locale comme mentionné, mais aussi de capacité d'aménagement d'infrastructures et enfin d'innovation, de créativité, de possibilité de téléenseignement et de télétravail. Ce sont des thématiques qui se sont dégagées dans les exercices consultatives et mon point pour répondre à votre question c'est dans la mesure que le centre pas tout va être initié de façon endogène, c'est presque un rassembleur et un accélérateur et un mobilisateur de ces connaissances-là et de ces projets qui seront initiés par les chercheurs. Si les projets qui sont proposés et qu'on veut vouloir appuyer vont vouloir vraiment ajouter un élément très spécifique aux communautés acadiennes ou francophones, ça sera défini dans les projets et si ce sont des thématiques qui sont, je le sais pas la difficulté de recruter des gens, des professionnels de santé en milieu rural et ce sont des enjeux qui sont partagés peu importe la langue dans nos communautés, il y aura des possibilités de collaboration avec des chercheurs et des centres de recherche dans d'autres parties pour faire une masse critique, aller chercher des subventions de grands conseils. C'est difficile à dire qu'on va se limiter juste aux communautés acadiennes, mais j'ai beaucoup de confiance dans les chercheurs qui vont nous proposer des projets.

Gaudet : Ça serait peut-être intéressant de mentionner particulièrement dans les communautés francophones étant donné notre université c'est une université francophone, mais ça n'exclut pas qu'on peut faire des recherches ailleurs aussi.

Président d'assemblée : Merci. En ordre j'ai sénateur Clarisse et ensuite sénatrice Albert. Sénateur Clarisse.

Clarisse : Merci. J'appuie ce projet et je vais vous dire qu'on est une énorme province très vaste, mais qu'on est une grande communauté rurale à divers points dans le sens où si on peut se dire qu'à Moncton on est une grosse ville, mais si on compare par rapport à Montréal ou à Toronto, on reste une communauté rurale. Donc cette ruralité elle est présente au sein de la province à différents niveaux donc toute recherche allant dans ce niveau-là ça fera du bien pour la province. Ceci étant dit, je mets un petit peu maintenant ma casquette de chercheur et d'évaluateur de projets et je vois tout de même des petites choses que le projet pourrait être bonifié un non-sens où je vois que c'est un projet de longue haleine qui a débuté en 2021 probablement réflexion antérieure ici et en 2021, le ministre promettait un financement, mais demandait déjà quelques précisions au niveau des projets de recherche, des membres du personnel, du nombre d'étudiants impliqués ici et ça aurait été quelque chose que deux ans plus tard j'aurais aimé voir un peu plus sur la table un peu plus de description notamment au niveau des chercheurs affiliés comment ils rentraient au niveau de leur domaine d'expertise dans les différentes axes de recherche du regroupement, ça aurait été bénéfique quoi. Puis la dernière question qui se pose c'est au niveau du budget. Est-ce qu'il y a un budget qui est pérenne dans le temps ou est-ce que c'était juste un financement d'une seule fois du gouvernement puis ensuite c'est à la charge de l'université? Comment on va maintenir ce regroupement de chercheurs actifs et proactifs, comment on peut l'aider à s'épanouir au maximum? Donc c'est les différentes questions que je me pose ici. Je pense qu'elles sont pertinentes, mais j'aimerais aussi entendre un petit peu comment on peut faire évoluer ça et éviter de prendre deux ou trois ans entre le moment où on décide d'une très bonne idée et de sa mise en application.

Président d'assemblée : Merci. Sénatrice Albert.

Albert : Merci beaucoup. Moi je veux simplement dire que je vais voter en faveur ou en soutien de cette création-là du centre de recherche, mais en gros ce que je voulais ajouter c'est que je trouve que le nom du centre est beaucoup plus ouvert et fait référence justement aux différents champs. Moi je trouve ça vraiment intéressant que l'ouverture aux différentes problématiques qui ont été ajoutées par des chercheurs qui travaillent déjà sur des questions de ruralité notamment autour de questions de santé ou d'immigration entre autres par exemple. Je vois que les axes m'apparaissent beaucoup plus j'ai comme compris un peu attendu par ce que la province souhaitait initialement donc ça évolué. J'imagine que c'est quelque chose qui pourra aussi évoluer en terme d'axe de recherche pour en quelque part faire en sorte que les chercheurs peuvent se greffer peut-être d'avantage à une axe ou à une autre parce qu'on peut voir de très très loin des parentés, mais ça m'apparaît qu'il serait intéressant d'en développer peut-être quelques-unes autres, mais sinon, je suis très très très en soutien avec cette initiative-là puis j'abonde dans le même sens que le sénateur Clarisse. Je pense que le Nouveau-Brunswick c'est une province fondamentalement rurale puis à ce moment-là je pense que c'est de très bonne augure. Merci beaucoup.

Président d'assemblée : Merci.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. Il serait peut-être aussi bénéfique qu'entre le moment de l'appui ici au Sénat puis de la soumission en juin au Conseil de l'université, de peut-être améliorer le devis sur le plan des axes de recherche par exemple. Également, il aurait peut-être été opportun d'avoir une évaluation formative externe de une ou deux personnes qui pourraient bonifier encore une fois dans une optique d'amélioration de oui et non. Ça pourrait être des éléments qui pourraient à la fois être bien perçus par le Conseil de l'université.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Rousselle.

Rousselle : Si ça serait possible, mon collègue le sénateur Clarisse a posé plusieurs questions et j'ai pas entendu les réponses par exemple sur le financement à long terme, il y a plusieurs des éléments et je suis fortement en faveur, je vais appuyer la proposition, mais j'aurais aimé entendre quand même les réponses aux questions qui ont été posées.

VRER : Le vice-recteur Selouani pourra adresser ces questions.

Selouani : Merci pour la question et concernant le commentaire entre l'idée et la création, c'est sûr que l'eau a coulé sous les ponts puis il y a eu beaucoup d'activités. J'ai le doyen ici puis je peux en référer à quelques-unes. Nous avons un conférencier invité qui est resté plusieurs jours au niveau du campus, mais qui a bénéficié à tous les campus en traitant la thématique de la gouvernance locale. C'était au moment de toute la discussion qui se passait au niveau de la province au sujet des fusions, etc. donc ça apporté une thématique intéressante puis les ateliers c'était gouvernance locale comparé France-Nouveau-Brunswick. Donc pour avoir assisté à certaines de ces conférences, c'était extrêmement intéressant, c'était le professeur Éric Puisé qui était puis les conférenciers étaient ouverts au campus. Il y avait de la participation étudiante, vous avez posé la question sur la participation étudiante dans plusieurs activités donc on peut vous citer quelques-unes. On avait un groupe de travail sur le transport en commun de la Péninsule acadienne puis ici on peut voir le centre comme ayant été un catalyseur dans le projet qui s'est mis en place en Péninsule et puis que le doyen qui était le leader par rapport à ceci a fait plusieurs présentations au niveau de la Commission des services régionaux au niveau des forums, anciennement forums des maires pour pouvoir convaincre donc ici si c'était

l'université et le centre de recherche, on aurait pas eu finalement ce réseau qui se met en place petit à petit avec un financement complémentaire fédéral qui dépasse le 1.2 millions pour toute la région et qui bénéficie pour toute la région. Donc c'est un des exemples majeurs qui reflète directement les retombées des axes de recherche du centre. En terme de participation étudiante aussi qui était ouverte sur les trois campus, une des initiatives pour lequel le campus est très fier c'est l'initiative qui vient de se terminer la semaine passée qui est le pitch parfait qui est une activité qui a été ouverte sur les trois campus plus le CCNB sur l'entrepreneuriat puis sur l'émulation disons de la fibre affaire au niveau de nos étudiantes et étudiants donc qui était aussi chapeauté par le personnel du Centre de recherche sur la ruralité. J'ai un ensemble de participation avec les statistiques qu'on tient à jour parce que le gouvernement voudrait avoir les résultats et voudrait tenir les statistiques à jour. Nous avons une journée qui a été la réflexion sur les logements abordables sur l'intégration des nouveaux Néo-Brunswickois et aussi sur la problématique de l'emploi de ces personnes qui a regroupé plus de 30 personnes étudiantes qui ont été là et de quatre conférenciers. Il y a aussi l'implication de la communauté d'affaires. J'ai un ensemble de listes d'entreprises qui ont participé au niveau des ateliers de formation pour les étudiants et aussi le Conseil économique du Nouveau-Brunswick qui a été partie prenante sur des initiatives et c'est fastidieux de lister ici, mais je suis d'accord avec vous, on aurait pu peut-être avoir un résumé de toutes ces initiatives qui auraient pu enrichir un petit peu les retombées que le centre a déjà même s'il n'est pas encore créé. On était hésitant le doyen et moi à les mettre de l'avant puisque officiellement il est pas encore né, mais on les a ici. L'autre question c'est sur la pérennité du financement, effectivement c'est une préoccupation que l'équipe de direction a posé sur la table et c'est un financement qui est renouvelable sur cinq ans. Suite au dépôt des rapports annuels, le gouvernement va voir les résultats et probablement peut-être le renouveler donc jusqu'à une échéance de cinq années. Par la suite, ça sera bien sûr on prend le pari que les recherches, les partenariats qui se font entre les professeurs qui vont aller utiliser le financement gouvernemental comme un effet levier pour aller chercher des subventions des grands conseils puis je pense qu'on a eu une bonne nouvelle la semaine passée, on a déjà une subvention du CRSH qui est un peu reliée avec notre coordonnateur temporaire du centre. Donc la même chose si on parle de la subvention des transports qui a dépassé le un million donc c'est aussi des retombées avec des frais administratifs lorsqu'on a des subventions comme ça qui vont alimenter un petit peu le budget de fonctionnement à la suite ou à la fin du financement public. Je sais pas si j'ai répondu, mais c'est un peu où on en est aujourd'hui.

Président d'assemblée : Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Merci Sid-Ahmed. Encore une fois aussi, le centre s'inscrit très bien dans le cadre de la stratégie dans notre chantier d'université ancrée plus que jamais dans sa communauté. C'est un outil pour répondre à des enjeux sociétaux donc je pense que ça va être une valeur ajoutée non seulement du côté de la recherche, mais aussi pour augmenter nos interactions avec les différentes communautés. Je suis d'accord aussi de peut-être ajouter le mot particulièrement pour les communautés francophones, c'est un langage qu'on utilise beaucoup même dans le domaine de la santé lorsqu'on fait de la recherche pour améliorer évidemment nos recherches, ça ça implique pas juste aux communautés francophones, mais particulièrement aux communautés francophones. Alors bravo pour la proposition puis je tiens à mentionner également qu'on a reçu, je pense c'est la semaine passée, suite au dépôt du premier rapport de la première année, le renouvellement pour la deuxième année donc bravo à toute l'équipe du centre de recherche.

Président d'assemblée : Excellent, merci. Sénateur Bourgeois.

Bourgeois : Merci beaucoup. Peut-être deux compléments d'information rapides. En plus des lacs à l'épaule parce que le but là c'est de pouvoir engager les collègues autour de la table, je ferais remarquer qu'il y a un groupe de recherche sur la ruralité qui existait qui était reconnu par la FESR et qui existait déjà, ceci c'est une proposition de gradation en sorte, c'était déjà réseau, on avait des chercheurs des trois campus qui étaient dessus, mais il y avait un manque de projets structurants et des fois le problème c'est qu'on a un beau projet, mais on a pas le financement puis des fois on a le financement et on doit entériner un bon projet. Alors la raison qu'il y a eu aussi un écart depuis mai 2022 ou avril 2022 à aujourd'hui, c'est parce qu'on veut officialiser. Le vice-recteur disait il y a un petit malaise, on veut pas engranger des ressources puis des projets puis déterminer des prédicteurs avant qu'on ait d'une part reçu la sanction de l'université et des instances et il y a eu deux ou trois itérations qu'on a eu à solliciter votre intérêt puis vos CV puis ça pris presque jusqu'à aujourd'hui pour repasser ces instances-là, mais j'espère qu'on pourra non seulement avoir une résolution pour l'adopter, mais ensuite ça nous permet de mettre en branle des mécanismes comme une structure de comité aviseur réseau avec des intervenants de la communauté pour nous aiguïser justement comme vous disiez pour nous assurer que c'est bien imprégné dans la communauté puis qu'on répond bien aux besoins de la communauté. Alors c'est un peu ça qu'on essaie de vouloir avant de catapulter la suite. Merci.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Clarisse.

Clarisse : Je voudrais remercier les sénateurs pour leurs compléments d'information. Je veux juste réitérer que je ne doutais pas ni du potentiel ni du succès du centre, mais que j'aurais juste aimé voir des réalisations dans le dossier pour être encore plus convaincu et je pense que c'est un message aussi qui est passé de la part du recteur pour le Conseil de l'université. Si vous avez un mini rapport associé, ça sera d'autant plus convaincant, mais continuez, continuez, c'est tout ce que je peux dire.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Dako.

Dako : Merci monsieur le président, mais je crois que ma question a déjà été répondue. C'était sur la pérennité du centre et je crois que le vice-recteur Sid-Ahmed a répondu correctement à la question donc j'ai plus rien à ajouter.

Président d'assemblée : J'ai pu de demande d'intervention et on a une proposition sur la table. La proposition c'est : que le Sénat académique appuie la création du Centre de recherche sur la ruralité au Nouveau-Brunswick. Je vais ouvrir le vote. J'arrête le vote et c'est 31 oui et 1 non donc adopté. Il est 12 h moins 5 donc on va arrêter à ce point ici. On va aller pour la photo en bas puis ensuite on va procéder à la période de dîner puis on va revenir pour 13 h.

8.6 Modification aux règlements universitaires 31.6.7 et 32.8.7

Président d'assemblée : On va revenir au point 8.6, modification aux règlements universitaires 31.6.7 et 32.8.7. Juste en guise de rappel, on avait une proposition puis ensuite on avait eu une proposition d'amendement. La nature de l'amendement faisait en sorte qu'il y avait beaucoup de réécriture puis on en a discuté avec le proposeur et autres puis étant donné que cette réécriture-là amène certains changements d'interprétation du règlement jusqu'à un certain point, probablement qu'il serait mieux de peut-être considérer une motion de dépôt et de renvoyer ça au Comité des programmes étant donné l'ensemble de la discussion qu'on a eue autour de ce sujet-là. Donc c'est ça qu'a été discuté, je sais pas M. Clarisse, est-ce que vous voulez...

Clarisse : Je peux proposer le dépôt pour qu'on retravaille ce texte et qu'on arrive à un consensus ici pour un prochain vote au Sénat.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a quelqu'un qui appuie? M. Adégbidi. Est-ce qu'il y a des questions ou des interventions?

Albert : Si je comprends bien, on parle bien de la proposition qui dans son essence veut dire qu'on aurait une copie pdf qui serait remise pour des instances X qu'on a nommées et que l'université se chargerait d'en faire une impression pour la bibliothèque. Moi je pense que l'esprit de ça sans qu'on ait le libellé, on peut peut-être prendre encore 15 minutes pour faire un libellé, mais je pense que l'esprit de ça est assez consensuel pour pas qu'on ait besoin de déposer une pareille question pour une terminologie sur laquelle on s'entend dans son esprit. On s'entend peut-être pas sur le libellé, mais sur l'esprit. Je sais qu'on parle de règlement universitaire, on peut peut-être prendre un autre 15 minutes pour laisser peut-être deux sénateurs ou sénatrices s'y pencher, mais je pense vraiment que moi j'allais même aller jusqu'à proposer après coup que ça devienne effectif présentement puis qu'on en fasse une proposition pour que ça soit effectif présentement parce que je pense que c'est une décision qui va dans le sens où les sénateurs semblaient être unanimes à vouloir soutenir alors je vois mal comment on aurait besoin de déposer pour une question de libellé. Alors ça c'est mon grain de sel, voilà.

Président d'assemblée : Secrétaire générale.

Secrétaire générale : C'est sûr que ça c'est dans notre esprit quand on est en réunion et qu'on peut rapidement modifier un libellé ou faire un amendement qui est je veux dire petit, qui change pas nécessairement le ton ou l'esprit ou la portée même du règlement. Ici ce que j'ai vu comme libellé est beaucoup plus élaboré que deux ou trois mots. On peut capter l'esprit, oui, mais quand on adopte un règlement universitaire ou n'importe quelle politique quand on l'adopte, on l'adopte en groupe après avoir entendu les voix et on adopte le libellé et ça c'est une bonne bonne pratique de gouvernance. Alors moi c'est ce que je vous propose c'est de maintenir cette pratique de gouvernance-là de permettre au Comité des programmes d'examiner le règlement dans son ensemble avec tous les commentaires qui ont été dits. Il y a des commentaires qui ont été dits qui se contrastent. Il y a des gens qui veulent des copies papier qui les veulent en faculté. Il y a en d'autres qui veulent un exemplaire électronique qui sera transféré alors il y a différents éléments. Je peux juste vous suggérer de considérer que ça tranche réellement avec nos bonnes pratiques de gouvernance et pour aller plus loin, tous les règlements universitaires sont publiés lors de la publication du répertoire et ça aussi c'est une bonne pratique de ne pas avoir un règlement qui évolue au cours de l'année et que ça ça crée de la confusion auprès de nos étudiants. J'ai déjà eu des questionnements par rapport à justement ce règlement ici et on a tout simplement répondu qu'on suit les règles et on a des pratiques qui sont là. Moi je peux juste vous parler de vos pratiques, des bonnes pratiques. Je pense ici que c'est peut-être créer un précédent qui pourrait être difficile à changer plus tard et je vais m'arrêter là.

Albert : Je comprends et c'est pour ça que je faisais référence au fait qu'on parle d'un règlement, mais je pense vraiment que, comment je dirais, ça me ferait même plaisir d'aller à côté puis d'écrire avec Olivier peut-être ou en tout cas essayer de proposer quelque chose pour qu'on puisse adopter maintenant puis j'entends la question qu'il faut que ça aille dans le répertoire, ça ça s'entend, mais on peut peut-être aussi faire une exception étant donné l'esprit dans lequel on le fait puis communiquer le message clairement à tout le monde que cette année à partir de maintenant, on va procéder d'une manière différente. On comprend que l'esprit c'est pas juste une intention écologique, mais c'est aussi une intention bienveillante à l'endroit des étudiants de payer la copie pour la bibliothèque. Moi j'ai compris que la faculté, puis je pense c'était le sénateur Ashrit qui a fait le commentaire tantôt, c'était une copie électronique qu'il avait besoin puis ça, je pense qu'on pourra,

ça se comprend, une copie électronique ça un poids dans l'institution. Je pense vraiment qu'il y a moyen de le faire autrement parce que je trouve pas qu'il y a d'enjeu outre ça.

Président d'assemblée : Merci. Monsieur le VRER.

VRER : On pourrait toujours revenir à la proposition initiale. Faut pas oublier que cette proposition-là a été faite en consultation avec les CES, en consultation avec les conseils de facultés, en consultation avec la RVD et la FESR donc il y a quand même une vaste consultation qui a été faite. On parle d'une copie papier puis si on s'entend, on a pas besoin de mettre ça dans la résolution que cette copie-là est payée par l'institution. Je pense ça règle le problème. Moi je retournerais à la proposition initiale.

Président d'assemblée : Point d'ordre. Serge Rousselle.

Rousselle : Je veux souligner qu'on a une proposition de dépôt actuellement et je vois qu'on s'éloigne de la proposition de dépôt et je vais ajouter aussi que je suis pas certain qu'il doit y avoir débat sur une proposition de dépôt. Merci.

Président d'assemblée : C'est beau. On a une proposition de dépôt, on va passer au vote. J'arrête le vote et c'est 13 oui et 18 non donc la proposition de dépôt est défaite. Là on peut revenir soit à la proposition d'amendement ou si on veut laisser faire l'amendement puis tout simplement revenir à la proposition principale tel que suggéré par le vice-recteur, on peut s'en aller dans cette direction-là. C'est quoi le vœu parce que finalement en bout de ligne, on est de retour à la proposition d'amendement qu'on discutait qu'on a jamais vraiment mis de l'avant officiellement donc je sais pas M. Clarisse si vous voulez procéder avec ça ou tout simplement qu'on revienne à la proposition principale. Mme Gaudet.

Gaudet : Est-ce que vous pouvez la relire s'il-vous-plaît?

Président d'assemblée : Oui, on peut revenir à la proposition principale.

Secrétaire générale : Que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux règlements universitaires 31.6.7 et 32.8.7.

Président d'assemblée : M. Clarisse, est-ce que vous vouliez intervenir?

Clarisse : Oui. J'entends bien l'argument du vice-recteur ici, mais la formulation en tant que telle dans le règlement proposé laisse même le fardeau sur les épaules de l'étudiant de présenter une version électronique et une version papier. Je trouve que ça complique pour pas grand-chose le travail de l'étudiant. L'étudiante ou l'étudiant devrait juste fournir la version électronique de son mémoire ou de sa thèse et ensuite ici. J'ai fait une proposition de changement à la secrétaire générale qui trouvait que c'était une modification trop importante au niveau du compte tenu, c'est pour ça que j'ai fait cette demande de dépôt. Si on en est là, soit on prend un quart d'heure pour formuler correctement ce règlement, soit on le retourne pour qu'une intelligence plus grande, plus collective arrive à quelque chose qui satisfait tout le monde. Mais ça déjà été fait ici. L'ennui dans la formulation actuelle c'est que je trouve que ça demande tout de même à l'étudiante ou l'étudiant de fournir les deux versions. Je voterais contre cette proposition-là pour cette raison parce que je voudrais que l'étudiante ou l'étudiant n'ait qu'à envoyer qu'une version électronique.

Président d'assemblée : M. Dako.

Dako : Merci monsieur le président. Je comprends que l'amendement qui avait été fait on est pas revenu sur l'amendement, on est allé sur la proposition principale. C'est un peu là que j'ai quelques inquiétudes. Il me semble que l'amendement qui avait été fait me semblait logique, mais finalement, je sais pas qu'est-ce qui s'est passé. Pourquoi on est pas au niveau de l'amendement puis on est revenu à la proposition principale. Moi personnellement, je vous dis j'aime ça recevoir une copie papier parce que quand les étudiants arrivent, je leur donne une copie pour qu'ils regardent comment est-ce qu'un autre étudiant a effectué. On peut leur donner une version électronique, mais la réalisation effectuée par leurs collègues ça les stimule souvent. Ils ont envie de terminer comme ça alors moi il me semble qu'on peut aller du côté l'amendement parce que la proposition principale qui a été présentée tout à l'heure donne pas les détails, mais dans les détails ce qui avait été proposé c'est qu'on demandait deux copies. L'amendement demandait à ce que la copie soit payée par l'institution et non pas par l'étudiant. Il me semble que ça ça avait l'air de bien fonctionner alors je comprends pas pourquoi on a sorti l'amendement immédiatement.

Président d'assemblée : Je pense que le VRER veut répliquer.

VRER : À mon avis, la question du paiement n'a pas besoin d'être dans le règlement. On pourrait mettre dans le PV que l'université s'engage à défrayer les coûts associés à l'impression et à la reliure de la thèse puis on garde le règlement tel quel.

Dako : Je suis entièrement d'accord avec ça. C'est parce que le formulaire qui est signé, le formulaire 6...

Président d'assemblée : Sénatrice Fortin.

Fortin : Je voudrais faire une suggestion simplifiée de la formulation suggérée. On pourrait tout simplement voir la thèse et on élimine le texte jusqu'à « en format pdf ». Donc la thèse en format pdf doit être envoyée par courriel à la bibliothèque générale et à la Faculté des études supérieures et une directive sera ensuite transmise à la FESR et à la bibliothèque pour indiquer qu'une copie papier doit être imprimée aux frais de l'université et déposée à la bibliothèque. À ce moment-là c'est à mon avis relativement simple.

Secrétaire générale : Merci monsieur le président. Sur la même longueur d'ondes, mais peut-être plus court, la première phrase se lirait : la thèse est présentée en deux exemplaires dont le premier est relié et déposé à la bibliothèque générale et on ajouterait « aux frais de l'institution ». Merci Elizabeth. C'est un libellé qui doit être proposé, moi je peux pas proposer et Elizabeth peut pas proposer, mais ça pourrait être comme un amendement.

Albert : Je propose.

Président d'assemblée : Hélène tu proposes le libellé. Appuyé par sénateur Souci. Là on peut discuter de l'amendement. Vice-recteur Cormier.

Cormier, G. : Juste un tout petit détail, je veux pas me mêler du débat. Est-ce que le Sénat peut engager des dépenses au nom de l'université?

Président d'assemblée : Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : J'ai pas fait le calcul, mais...

Cormier, G. : C'est extrêmement minime, c'est pas ça le point.

Recteur et vice-chancelier : Si on regarderait les procès-verbaux des 60 dernières années, ça pourrait expliquer les états financiers de l'université aujourd'hui.

Cormier, G. : Je voulais pas me lancer là-dedans, mais je suis pas certain que de le mettre dans un règlement c'est la meilleure approche, mais en tout cas, c'était mon intervention.

Recteur et vice-chancelier : Gabriel, ça devrait être dans notre administration et on doit le passer au Comité de budget officiellement.

Président d'assemblée : Donc est-ce qu'on change le libellé à l'amendement? Sénateur Lajoie puis ensuite sénateur Dako.

Lajoie : Merci. J'ai pas vu que la proposition du sénateur Clarisse a été défaite puis on est rendu à un autre amendement. Je suis un peu mêlé, j'ai l'impression que la formulation d'Olivier était tout à fait adéquate. À la limite, on enlève le bout où c'est un règlement que la bibliothèque imprime de quoi et on dit juste il y a un dépôt.

Président d'assemblée : Cela a jamais été proposé et appuyé officiellement. Vous voulez appuyer? On va aller voir les notes.

Lajoie : Puis si elle a pas été appuyée, il fallait juste le demander. Merci. Est-ce qu'il y a manière de juste le présenter en texte, je veux dire si qu'Olivier l'a écrit, on pourrait l'avoir devant nous.

Président d'assemblée : On est en train de vérifier. Attendez, premièrement on a rien sur papier qu'il y avait eu une proposition d'amendement proposée et appuyée.

Lajoie : Sénateur El Adlouni vient de me dire qu'il l'avait appuyée.

Président d'assemblée : Ça se peut. Je suis juste en train de relire l'information qu'on a.

Secrétaire générale : M. Clarisse a une motion de dépôt appuyée par M. Adégbidi, mais c'est une motion d'amendement sur le règlement, c'est une motion de dépôt. Il y a eu un vote 13 contre 8. Après ça on est revenu à la proposition principale et puis il y a eu un amendement là-dessus aux fins de l'institution, Hélène Albert appuyée du sénateur Soucy. C'est ce que j'ai dans mes notes.

Président d'assemblée : Il y avait un projet de formulé, un amendement, mais on s'est jamais rendu là.

Secrétaire générale : Pierrette a fait une proposition pour un amendement, mais ça pas été appuyé, je l'ai coupé.

Président d'assemblée : Sénatrice Fortin.

Fortin : La thèse est présentée en format pdf et doit être envoyée donc tel que c'est écrit. La thèse est présentée en format pdf et doit être envoyée par courriel à la bibliothèque générale et la Faculté des études supérieures.

Secrétaire générale : Point d'ordre. On a un amendement sur la table aux fins de l'institution. On a discuté, M. Cormier a fait une intervention, le recteur a fait une intervention, mais on a pas voté sur cet amendement-là et là on embarque dans un deuxième amendement.

Président d'assemblée : Peux-tu relire l'amendement qu'on est en train d'aborder.

Secrétaire générale : C'était proposé par Hélène Albert et appuyé par le sénateur Soucy. La thèse est présentée en deux exemplaires dont le premier est relié et déposé à la bibliothèque générale aux frais de l'institution. Aux frais de l'institution c'est l'amendement.

Président d'assemblée : Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : On pourrait sur la base du commentaire du vice-recteur enlever « aux frais de l'institution », mais que l'impression est faite par la bibliothèque. Ça sera une règle administrative après ça pour couvrir les frais. La responsabilité de l'impression relève de la bibliothèque.

Président d'assemblée : Est-ce qu'on est correct à l'amiable d'enlever cette section-là? On enlèverait « aux frais de l'institution ».

Secrétaire générale : C'est un sous-amendement. Pouvez-vous le faire à l'amiable?

Président d'assemblée : Voulez-vous faire ce sous-amendement-là à l'amiable tout simplement d'enlever « aux frais de l'institution », c'est une question que je pose. Si on peut régler le sous-amendement qui serait d'enlever « aux frais de l'institution », est-ce qu'on peut régler ça à l'amiable ou tout simplement vous voulez en faire une discussion officielle? À l'amiable. Donc on enlève « aux frais de l'institution ». L'amendement comme tel c'est ce que vous lut, mais en enlevant « aux frais de l'institution ». Est-ce qu'il y a d'autres interventions au niveau de l'amendement?

Secrétaire générale : Elle n'a pas été appuyée.

Président d'assemblée : Elle a pas été appuyée. Est-ce que quelqu'un l'appuie? Sénateur Thibault. Est-ce qu'il y a des questions? On va la relire. L'amendement est le suivant.

Secrétaire générale : La première phrase, la thèse est présentée en deux exemplaires dont le premier est relié et déposé à la bibliothèque générale et que l'impression relève de la bibliothèque. Que l'impression relève de la bibliothèque. Êtes-vous à l'aise avec ça ou y a-t-il d'autre chose?

Président d'assemblée : M. Dako.

Dako : Pourquoi au lieu de dire il y a deux versions pourquoi on dit pas simplement que la version électronique est envoyée à la FESR et à la bibliothèque pour impression puis on s'arrête là. Puis l'autre partie du paiement ça devient un truc administratif.

Président d'assemblée : Sénateur Thibault.

Thibault : Désolé monsieur le président, mais ce que j'ai supporté, appuyé comme amendement qu'on prenait pas deux exemplaires dont un relié. C'était vraiment une version pdf à envoyer à la bibliothèque et à la FESR. C'est Pierrette qui l'avait formulé. Moi c'est ce que j'ai voulu appuyer.

Président d'assemblée : Est-ce qu'on est clair sur l'interprétation? Jean-François tu l'a appuyé? Pierrette, peux-tu nous le répéter s'il-vous-plaît parce qu'il faut l'avoir par écrit ici. .

Fortin : La thèse est présentée en format pdf et doit être envoyée par courriel à la bibliothèque et le reste on continue. En réalité on fait qu'enlever à partir de « en deux exemplaires » jusqu'à « en format » et on ajoute un « et ».

Secrétaire générale : La thèse est présentée par courriel en format pdf à la bibliothèque et à la FESR.

Fortin : C'est parce que moi j'ai essayé de me coller au libellé qu'on a actuellement qui dit « la thèse est présentée » et à la deuxième phrase on dit « en format pdf ». On ajoute « et » doit être envoyée. C'est que j'ai vraiment essayé de me coller au libellé qu'on a actuellement.

Secrétaire générale : Fait que c'est vraiment la première phrase de l'article puis ça serait la même chose pour l'Article 32.8.7.

Président d'assemblée : On se comprend? Sénateur Clarisse et ensuite Mme Gaudet.

Clarisse : Pour le record, c'est exactement ce que j'avais proposé ce que Pierrette a mentionné et j'avais entendu aussi un argument du doyen de la Faculté des sciences qui aurait aimé avoir une copie électronique donc j'aurais tendance à demander à Pierrette et à son appuieur s'ils seraient d'accords d'ajouter en plus « à l'unité concerné » pour que le courriel soit envoyé à la bibliothèque, l'unité et à la FESR. Comme ça ça réglerait aussi parce que ça permettrait à chaque faculté de garder aussi une archive électronique des thèses qui sont soumises. C'est une version électronique. C'est pas un grand changement, mais ça permettrait d'être sûr que ce soit dans le règlement.

Thibault : Je peux appuyer cette proposition-là du sénateur Clarisse, mais au lieu d'unité, je parlerais peut-être de faculté pour que ce soit plus clair qui se chargera ensuite de distribuer dans les unités.

Président d'assemblée : On arrive de peine et de misère, mais on va l'avoir.

Secrétaire générale : L'amendement, Pierrette Fortin appuyée de Jean-François Thibault. Alors êtes-vous à l'aise avec le changement? Ça serait la thèse est présentée et envoyée en format pdf par courriel à la bibliothèque, à la FESR et au décanat concerné.

Président d'assemblée : C'est bon? Mme Gaudet.

Gaudet : La question dans ce nouveau libellé, ça implique que l'étudiant n'aura pas de frais, c'est ça? Et vous êtes certain que ça sera interprété comme ça tout le temps?

Président d'assemblée : C'était censé qu'on allait placer une directive administrative.

Gaudet : Merci.

Président d'assemblée : Mme Parent.

Parent : Juste une chose qu'il faut se rappeler c'est que le dépôt institutionnel dont on va faire le lancement bientôt sert un peu pour le dépôt aussi de format électronique de nos thèses parce qu'à un moment donné si on multiplie les endroits où qu'on conserve le format électronique des thèses à un moment donné le dépôt il est utile, mais moi je veux avoir mon dépôt à moi, chacun veut avoir son dépôt à un moment donné. Le plus simple c'est de référer au dépôt justement pour aller faire une recherche pour trouver les thèses à ce moment-là. Juste un commentaire comme ça.

Président d'assemblée : M. Selouani.

Selouani : Je voudrais pas ajouter un grain de sel, mais tant qu'on y est sur le pdf, le pourquoi du pdf version électronique. Deuxièmement ça peut ne pas être par courriel, ça peut être un dépôt puis troisièmement par courriel les thèses qui ont beaucoup d'images ou beaucoup de choses vont dépasser la capacité du courriel probablement. Lorsqu'on dépasse 20 mégabytes, on peut pu envoyer. Donc c'est version électronique sans spécifier de format. Moi à mon avis ça serait plus...

Président d'assemblée : Je pense que c'est ça l'esprit. Est-ce qu'il y a d'autres interventions par rapport à l'amendement? Sinon, on va le relire puis ensuite on va prendre un vote.

Secrétaire générale : Alors Pierrette Fortin appuyée de Jean-François Thibault : que la thèse soit présentée et envoyée en format pdf de manière électronique à la bibliothèque, à la FESR et au décanat concerné.

Président d'assemblée : Ça va? Le vote est démarré. Le vote est arrêté et c'est 29 oui et 2 non donc l'amendement est adopté. On revient à la proposition principale. Est-ce qu'on peut afficher la proposition principale? Que le Sénat accepte les modifications, bien sûr avec l'amendement qui a été ajouté, aux règlements universitaires 31.6.7 et 32.8.7. Donc ça ça avait déjà été proposé et appuyé. Est-ce qu'il y a des questions? On est prêt pour le vote? Est-ce qu'il y a des questions sur la proposition principale? Non. Je démarre le vote. Le vote est terminé et c'est 28 oui et 0 non donc adopté. Merci.

Albert : Puisqu'on vient de prendre ce vote-là puis que l'esprit de ça c'est ce qu'on a discuté, je me demande si qu'on pourrait exceptionnellement faire en sorte que l'application soit faite dès maintenant puisqu'on a adopté bien que la pratique habituellement ça soit de commencer en juillet, que de manière exceptionnelle qu'on puisse mettre ça en vigueur dès maintenant pour que les personnes qui vont soumettre une thèse dans les prochains mois puissent en bénéficier puis l'université par ailleurs? J'en fais la proposition.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a quelqu'un qui appuie de mettre en vigueur cette application-là. Sénateur Gervais. Est-ce qu'il y a des questions? Est-ce que vous pouvez redire votre proposition?

Albert : Je propose que l'application de ce nouveau règlement soit effectif immédiatement.

Président d'assemblée : Proposé et appuyé, est-ce qu'il y a des questions? Sénateur Dako.

Dako : Est-ce que le remboursement est rétroactif?

Président d'assemblée : Sénateur El Adlouni.

El Adlouni : Est-ce qu'il y aura des changements au niveau des formulaires? Est-ce que le temps est suffisant pour les faire aussi?

Président d'assemblée : Y a-t-il quelqu'un qui a une réponse à cette question-là? Non, ok. Est-ce qu'il y a d'autres interventions? Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Je veux juste vous dire que le répertoire sera juste publié le 19 juin alors ceci c'est mis en vigueur avant le 19 juin donc je ne sais pas qui fait quoi au niveau des avis comme tels, mais il va falloir que la mise en œuvre se fasse assez rapidement et que les messages soient très très clairs auprès des étudiants.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Clarisse.

Clarisse : Je pense qu'une note de service à cet effet sera bénéfique et informera les étudiantes et les étudiants et les directeurs de thèses et les directrices, pour oublier personne, sans pour autant produire un nouveau formulaire de la FESR qui dit qu'il faut six exemplaires, mais maintenant sera que les caduc et le temps de la transition ça sera pas majeur de signer un formulaire disons qui a six exemplaires, mais qu'il y en a qu'un électronique.

Président d'assemblée : Merci donc c'est noté. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou interventions? Sinon, on passe au vote. J'arrête le vote et c'est 27 oui et 3 non, une abstention donc c'est adopté. On l'a dit on a pas le droit d'abstention, mais c'est ça.

9. Rapport du Comité de sélection des grades honorifiques

Président d'assemblée : On va passer au point 9, rapport du Comité de sélection des grades honorifiques. Ceci c'est une décision bien sûr à partir d'une série de candidatures. Habituellement lorsqu'on porte un regard sur les dossiers des grades honorifiques, on va transformer l'assemblée en comité plénier donc on est à huit clôt. Est-ce qu'il y aurait une proposition de transformer l'assemblée en comité plénier? Proposé par le sénateur Laplante et appuyé par le sénateur Habermacher. Je pense pas qu'il y a des questions autour de ça, est-ce que je peux démarrer le vote? On démarre le vote. J'arrête le vote et c'est 30 oui et un non. Adopté.

PAUSE

Président d'assemblée : ...Clarisse donc je vais démarrer le vote. J'arrête le vote. Il y a pas beaucoup de monde qui ont voté, 13 oui et 0 non. Ça passe pas. On va redémarrer le vote puis on va le laisser un petit peu plus longtemps. Ça va? 28 oui et 0 non.

12. Destruction des bulletins de vote

Donc on passe au point 12, destruction des bulletins de vote. Ça me prend une proposition pour la destruction. Proposé par doyen Rousselle et appuyé par doyen Thibault donc je démarre le vote. J'arrête le vote et c'est 28 oui et 0 non.

13. Rapport du recteur et vice-chancelier

Président d'assemblée : Le point 13, rapport du recteur et vice-chancelier, Dr Prud'homme.

Recteur et vice-chancelier : L'élément important depuis le dernier Sénat ça été le lancement de la stratégie capsule avenir. Je rappelle que nos deux cibles stratégiques, accroître l'attractivité de l'Université de Moncton puis catalyser la transformation du Nouveau-Brunswick, de l'Acadie et de la francophonie. Filtre stratégique université réseau, EIDID, engagement écoresponsable et participation collaborative. Je rappelle ici parce que ça sera nos guides pour les cinq prochaines années et donc dans le cadre des propositions, discussions qu'on aura aux différents comités, je vous invite à vous rappeler puis à utiliser surtout à la fois ces filtres dans la prise des décisions si on veut qu'on mette en œuvre puis qu'on vive la stratégie qu'on s'est donnée collectivement. Évidemment quatre chantiers, milieu de vie sain, stimulant et bienveillant au niveau des talents donc tant au niveau du recrutement, de la rétention, de la formation, de la promotion et la valorisation puis également mettre à profit l'ensemble de nos talents au sein du réseau aux bénéfices des trois campus dans l'ensemble des membres de la communauté universitaire. Au cours des prochaines années, on va continuer à offrir un enseignement distinctif et de favoriser et de mettre les outils en place pour favoriser la croissance de la recherche, développement et création aussi avec une valorisation du continuum je dirais et de la diversité qu'on peut voir dans les formes de contribution à l'avancement des connaissances également en terme aussi de ces applications. Au niveau de la communauté, on est dans une période où effectivement on a un appel de la communauté donc l'université est plus que jamais ancrée dans ces communautés et ça de façon à favoriser l'implication de l'expertise tant au niveau de nos étudiants qu'au niveau de nos services administratifs que de l'expertise de l'ensemble de nos professeurs aux bénéfices d'augmenter la résolution de problèmes des grands défis au niveau de la société. Et on en a parlé aujourd'hui, tout ce qui touche l'excellence organisationnelle, c'est-à-dire de regarder la façon qu'on fait les choses avec un œil critique dans une optique d'améliorer notre efficacité, d'éliminer des plateaux décisionnels et surtout faire en sorte que les décisions sont prises aux bons endroits puis sont surtout prises aux moments opportuns et qu'on accélère leur mise en application. Suite à l'approbation et au lancement de la stratégie en janvier, le mois de février était consacré à en faire la promotion. Également, il y a eu une formation pour l'ensemble des cadres, des directions et des décanats en ce qui concerne la mise en œuvre d'une stratégie. Pour moi c'est important qu'on ait un vocabulaire commun pour qu'on puisse également être en mesure d'augmenter les chances, non seulement de l'appropriation, mais aussi de la mise en œuvre au niveau de la stratégie puis on va avoir d'autres formations collectives qui vont suivre puisque la formation préalable était sur ce qui touchait les défis de changement, comment qu'on adresse les changements et donc il y aura d'autres formations autour des prochains mois, des prochaines années. Le mois de mars est surtout consacré pour demander dans le cadre de la stratégie lors des discussions des ateliers, il y a une série d'actions, d'objectifs spécifiques d'actions qui ont été proposées et donc on demande à chacun des campus, des facultés, des services d'identifier trois à quatre objectifs qui sont à la fois en lien avec leurs préoccupations et leurs besoins et qui pourraient avoir des impacts significatifs sur la réalisation au niveau de la stratégie. Alors cet exercice-là est en train de se faire puis on va initier également la création des équipes que j'appelle intersectorielles pour chacun des chantiers. Donc chaque chantier on va avoir des équipes d'environ 12 personnes qui vont être parrainées par un des membres de l'équipe de direction et la membricité va être très diversifiée en terme inter campus, inter service, volet académique, non-académique et représentation des étudiants. Ces chantiers-là auront comme travail au mois d'avril de faire une priorisation sur la base des objectifs qu'on aura et les actions qui ont été identifiées par les campus, les facultés et les services et il y aura une session plénière qui va permettre d'avoir une approche transversale entre les différents chantiers et en parallèle de ça, les unités, campus et facultés pourront eux poursuivre leur travail de plan d'action. Pour certains ça va être de raffiner ou modifier légèrement leur plan stratégique s'ils en ont déjà un. Pour d'autres ça sera de continuer l'élaboration puisque ce plan stratégique-là par unité, par faculté, par campus, le dépôt va avoir lieu uniquement au mois de décembre prochain. Le mois de mai va être surtout de mettre en place le plan opérationnel pour un dépôt qui est prévu au Conseil de l'université le 10 juin donc ça sera un exercice de priorisation des priorités et surtout d'identifier les grandes actions institutionnelles et donc espérons-le, avoir un plan opérationnel avec des indicateurs de réalisation. Contrairement à des indicateurs de performance, ça sera plutôt des indicateurs dans quelles séquences et quels sont nos objectifs de mise en application de ces actions-là et par la suite, on complètera l'exercice d'ici décembre avec les différentes unités. Je rappelle qu'il y a un financement qui est associé qui a été protégé dans le cadre des exercices financiers pour soutenir des actions spécifiques à la fois ponctuelles pour une période de temps X en lien avec les actions qui seront priorisées au niveau de la stratégie comme telle. Je sais pas si vous avez des questions sur la séquence. Je vais terminer là-dessus, pour s'assurer qu'il y ait un bon enlignement également entre les actions qui seront priorisées dans le cadre de la stratégie et le travail que l'équipe de direction devra effectuer avec leurs collègues également, chacun des membres de l'équipe de direction aura un plan de réalisation de 120 jours donc par semestre, par trimestre pour s'assurer de faire avancer les différents dossiers et ça sera ce plan-là qu'on va informer le comité exécutif puisque en tant qu'équipe de direction on va être évalué sur notre capacité à réaliser avec vous de façon collective la mise en œuvre de la stratégie. Des bonnes nouvelles, on parlait d'attractivité dans une de nos cibles. On a déjà commencé à travailler dans ce sens-là. Je dis souvent que c'est pas parce que le plan opérationnel a pas été déposé puis on doit pas attendre de couper le ruban nécessairement pour commencer à faire des actions. Alors encore une fois cette année, on a une augmentation du nombre d'étudiants. On a observé une augmentation d'à peu près 22 % au cours des cinq dernières années. Si vous vous souvenez quand je suis arrivé et même dans mes présentations, je parlais souvent d'un objectif d'augmenter de mille étudiants au cours des cinq prochaines années, ça fait depuis trois ans maintenant. Présentement, on est au-dessus de 640 étudiants de plus donc on est un petit peu en avance sur l'objectif et donc j'en profite pour

féliciter à la fois nos équipes de recrutement qui ont joué un rôle excessivement important. Féliciter également les décanats qui participent de même que les professeurs qui font la promotion de nos différents programmes dans les différentes régions. Je pense que le travail porte fruit. Évidemment, il y a une petite inquiétude qu'on voit, c'est-à-dire une légère baisse des étudiants qui diplôment dans nos écoles francophones. Une des raisons qui peut expliquer ça c'est le fait que nos recruteurs n'étaient pas sur place pour faire la promotion puis les inscriptions de nos étudiants, mais il y a aussi d'autres facteurs comme l'augmentation de la compétitivité pour les étudiants francophones. L'anglicisation de notre jeunesse qui ont maintenant un avantage de choix d'aller dans différentes universités, c'est pas un acquis que les Acadiennes et Acadiens vont venir à l'Université de Moncton. Également aussi, les universités francophones hors province, l'Université d'Ottawa pour ne pas la nommer, pour avoir été assis autour de la table comme vous, on est très agressif pour aller chercher les étudiants francophones à l'extérieur de l'Ontario donc on devra se poser des questions puis aussi trouver des stratégies pour augmenter le nombre d'étudiants. C'est un des critères de succès c'est que l'Université de Moncton soit le premier choix pour ceux qui veulent étudier en français donc on aura à faire des stratégies. Une des statistiques qu'on doit se préoccuper c'est parmi les étudiants du secondaire qui graduent avec une moyenne de 85 % et plus, c'est 60 % qui choisissent l'Université de Moncton donc il y a 40 % de très bons étudiants qui choisissent de ne pas venir chez-nous pour faire un premier cycle alors déjà là ça sera à nous de développer des outils pour essayer d'augmenter ces étudiants à choisir l'Université de Moncton. Je dirais aussi que la deuxième raison pourquoi qu'on a une augmentation de l'attractivité c'est le fait qu'il y a eu une enquête auprès des étudiants de 1^e année, une enquête canadienne importante très sérieuse, qui démontre clairement que l'Université de Moncton se classe nettement au-dessus de la moyenne canadienne puis qu'on s'est amélioré depuis 2019. Je vous donne un peu des chiffres, que les professeurs semblent bien connaître leur domaine évidemment 96 %, sont bien organisés dans leur enseignement, la moyenne canadienne 80, l'Université de Moncton 89 %. Chose qui me rend plus fier c'est qu'ils veillent aux intérêts des étudiants, tout près de 12-13 points de différence, 79 % au niveau canadien, 91 % au niveau de notre institution. Font des commentaires pertinents et utiles dans les travaux, tout près encore une fois de 14 points de différence et si vous regardez tout bas, évidemment sont personnellement intéressés à mes progrès dans mes études. Si on regarde la moyenne canadienne, c'est 49 % alors qu'à l'université c'est 61 %. S'il y a un endroit qu'on pourrait encore s'améliorer, les deux derniers points pourraient être aussi des objectifs d'amélioration collective, mais 93 % des étudiants se disent satisfaits ou très satisfaits de la qualité de l'enseignement à l'Université de Moncton puis 90 % nous disent non seulement qu'on répond à leur attente, mais qu'on dépasse leur attente à l'Université de Moncton. Alors félicitations à l'ensemble à la fois de l'encadrement administratif, mais aussi ce qui se passe dans les salles de cours puis dans les autres salles de cours. Ce sont des statistiques qui sont révélatrices. C'est les 1^e année évidemment, on attend les résultats pour les années subséquentes, mais on sait très bien que la 1^e année est quand même aussi une année pivot, c'est là qu'il y a le plus d'abandons sur le plan universitaire donc s'ils ont une bonne expérience lors de la 1^e année, bien en terme de potentiel de rétention future à ce niveau-là. Ce seront des statistiques qui vont pas toujours avec le classement McLean comme vous pouvez voir puis d'ailleurs le classement McLean si vous regardez bien le dernier classement, on se classe troisième sur 17 pour la satisfaction de nos étudiants alors qu'on est classé 12^e ou 14^e globalement. Alors je pense c'est quelque chose qu'on doit faire connaître puis il y a des choses encore à améliorer comme on peut le voir. Au niveau de la population étudiante, 56 % du Nouveau-Brunswick, tout près 32 % des étudiants et étudiantes internationaux. Évidemment ça varie d'un campus, 50 % au campus de Shippagan, il paraît la même chose au niveau du campus d'Edmundston puis peut-être plus au niveau de 21-24 % à peu près au niveau du campus de Moncton. Je regarde la registraire si je fais pas trop d'erreurs. On a encore beaucoup de travail à faire au niveau je dirais des autres provinces. On commence à envoyer des recruteurs en Ontario français par exemple puis déjà cette année, on commence à avoir des données fort intéressantes donc on va continuer à investir dans ce domaine-là. En lien aussi avec nos différents chantiers, on a demandé aux décanats également aux vice-recteurs de travailler avec leurs équipes pour soumettre des projets au gouvernement du Nouveau-Brunswick puisque même si je fais des revendications tant au niveau provincial que fédéral pour qu'il y ait une augmentation plus substantielle de notre budget de base, la culture est encore de nous donner les enveloppes séparées. Au niveau du Nouveau-Brunswick c'est associé souvent à de la performance, on l'a vu ce matin avec le Centre de recherche sur les milieux ruraux où on va nous donner une première année, la deuxième année est conditionnelle et souvent le financement va être en fonction du nombre d'étudiants associés. Alors ça ce sont des subventions qui sont en cours et vous voyez qu'elles sont aussi en lien avec nos chantiers. Si je prends par exemple créer la vie ensemble au campus d'Edmundston, c'est une subvention de trois ans. Génération de carrière encore une fois en lien avec le support aux étudiants. Il y a également le recrutement en science infirmière sur nos étudiants internationaux, c'est 25 bourses par année qui ramènent les frais de scolarité aux frais canadiens. C'est un programme qu'on a réussi à négocier sur dix ans. Il y a également le programme d'immersion en français langue seconde, le programme pont qui est sur dix ans. Vous savez qu'on attire à peine 40 étudiants de l'immersion française dans les écoles anglaises. C'est nettement, à mon avis, insuffisant et on sait très bien que si on veut parfaire notre langue seconde le fait de poursuivre des études supérieures en langue seconde a un effet de consolidation et d'amélioration donc un programme sur dix ans et on vise ici de passer de 40 à 400 étudiants dans une dizaine d'années pour ce programme-là. On a vu également récemment d'autres subventions. On parlait tantôt d'une formation intensive en français. Ici c'est une formation intensive en anglais langue seconde principalement pour les étudiants internationaux qui nous arrivent avec des compétences particulièrement lorsque vient le temps de travailler ou de se trouver des emplois plus compétitifs le fait de développer plus rapidement leurs compétences en langue seconde. Également au campus de Shippagan, un programme de soutien en santé mentale. Élaboration également de trois formations réseau sur l'itinérance, la toxicomanie et la formation continue. Je sais pas Pierrette si tu t'en souviens, mais il y en a un troisième. Santé mentale, itinérance et toxicomanie. Il y a également ce qui va être annoncé publiquement

prochainement si notre Ministre Older veut bien venir nous visiter. Donc un programme de subvention sur l'infirmière praticienne en santé primaire. On connaît le besoin d'augmenter le nombre d'infirmières praticiennes donc c'est un programme sur quatre ans. Vous avez peut-être vu l'annonce qu'on a fait la semaine passée avec Sid-Ahmed, mission soins infirmiers, ça c'est le programme travail études pour les infirmières-auxiliaires qui sont déjà dans le milieu qui vont faire des 50-50, c'est-à-dire 12 semaines de travail, 12 semaines d'études qui vont continuer à recevoir leur salaire, leurs vacances, leur avancement, gratuité des frais de scolarité donc un investissement assez important de ce côté-là. On a eu également deux subventions au niveau de Université Canada Expérience Mondiale particulièrement pour stimuler la mobilité de nos étudiants à faire des stages à l'international. C'est un défi, on a des étudiants un peu pantouflards et donc qui à mon avis on se doit de développer même dans le cadre de programmes, d'imposer de faire des stages à l'international. Il y a beaucoup de possibilités, on a plusieurs ententes à l'international, on a eu des discussions récentes avec la France qui ont aussi des programmes d'échange donc deux programmes qui visent à la fois la mobilité interdisciplinaire puis également pour mettre en place un protocole d'urgence pour contrer peut-être la réticence de l'insécurité en cas de problématique donc une initiative pour la mobilité. On a eu également encore une fois pour améliorer la qualité de l'enseignement en lien avec nos chantiers un projet d'infrastructure sur les trois campus, apprentissage, aménagement de la classe flexible puis également une modernisation des salles soit de spectacles ou d'amphithéâtre dépendamment des campus. On a également eu un projet complémentaire au niveau de la formation continue, un programme préparatoire aux études universitaires, un volet science puis un volet hors sciences humaines. Ça c'est pour aider justement les jeunes du secondaire à faire une transition vers l'université, un programme qui est très important considérant la pandémie puis la mise à niveau. Toutes ces subventions-là évidemment c'est le fruit du travail de l'ensemble des décanats, des campus, des professeurs qui sont impliqués, la formation continue et jusqu'à maintenant, notre taux de succès est relativement bon. Il y a d'autres projets qui sont sur mon bureau qui vont être soumis prochainement au cours des prochains mois, prochaines semaines puis on va espérer d'avoir autant de succès qu'on en a eu à date. Au niveau des projets majeurs, on a une discussion pour obtenir du financement pour une résidence au campus d'Edmundston, on a des défis de logement. Au niveau du campus de Moncton, c'est un projet de rénovation au niveau du C.E.P.S. et en ce qui concerne le campus de Shippagan, ça déjà été réalisé l'ouverture d'une nouvelle résidence pour les étudiants. Donc en ce qui concerne les projets du campus d'Edmundston et de Moncton, on est en discussion avec différents paliers du gouvernement tant fédéral que provincial. On est dans la liste, c'est toujours une question d'être sur la liste tout au moins et on devrait avoir peut-être des nouvelles au début de la prochaine année. Est-ce que vous avez des questions sur les programmes ou le financement? Non. Je voudrais juste remercier et féliciter les deux équipes pour l'entente des négociations qui ont lieu entre l'ABPUM et l'employeur au niveau du campus de Moncton. Aux deux équipes encore une fois merci pour le travail, je pense que c'est une bonne entente de part et d'autre et une entente qui est signée pour les prochains quatre ans et on espère que ça va inspirer les négociations chez les autres campus de l'Université de Moncton. Le dernier point qui est en lien avec la correspondance qu'on a eue de M. Jean-Marie Nadeau puis M. Jean-Bernard Robichaud, une lettre dans laquelle ils demandent un changement de nom de l'université et on a répondu aujourd'hui, ce matin vers 11 h, ils ont reçu la réponse qu'on a bien reçu leur lettre et que suite à des discussions qu'on a eues avec l'équipe de direction de même que l'exécutif du Conseil de l'université, la correspondance va être déposée au Conseil de l'université lors de la prochaine rencontre du conseil au mois d'avril et ce sera la discussion du conseil qui devra prendre une décision d'initier ou pas initier une réflexion sur l'appellation du nom de l'université. Le comité exécutif a également mandaté l'équipe de direction de fournir des informations supplémentaires en ce qui concerne des implications de mettre en place cet exercice-là parce que c'est la première chose qui devrait être donc définir quel type d'exercice, quels seraient les coûts associés à cet exercice-là pour que les membres du Conseil de l'université puissent prendre une décision éclairée. Entre-temps, je vous rappelle que notre mandat ou le mandat que j'ai reçu du Conseil de l'université c'est de mettre en œuvre la stratégie qui a été acceptée. Ça c'est ma priorité et ce sera notre priorité jusqu'à ce que le conseil nous donne d'autres indications parce que pour moi, on a beaucoup de travail à faire dans les différents chantiers et on doit s'assurer de garder le focus puisqu'on est ici pour continuer à améliorer la qualité de la formation de nos étudiants tant au 1^{er} cycle qu'aux cycles supérieures et de s'assurer que nos programmes se modernisent rapidement puis qu'on puisse également bonifier ou créer de nouveaux programmes en amont et non pas vers la fin de vague pour répondre aux besoins de la société. Essentiellement, le message qui est envoyé a été de les informer des prochaines étapes alors c'est à peu près ce qu'on peut dire à ce stade-ci. Sur ce, je dis vous merci, bonne fin de semaine de congé de mars pour certains d'entre nous. Je suis là pour répondre à vos questions ou commentaires.

Président d'assemblée : Sénateur Dako.

Dako : Merci monsieur le président. Je veux dire merci au recteur pour l'excellente présentation, je trouve que c'est très clair puis on voit qu'il y a du travail qui a été fait énormément pour le campus puis on voit les retombées alors je voulais d'abord dire félicitations à toute la direction pour ce beau travail qui a été effectué. J'ai deux petites questions. La première question c'est par rapport aux 40 étudiants d'immersion puis je vois votre ambition de ramener ça à 400. Là encore je vous félicite parce que je me rappelle au Sénat ici en 2007, j'avais déjà posé ce défi-là pour dire qu'on a un bassin de recrutement qu'on néglige. Moi-même j'avais eu en stage trois étudiants qui venaient de l'école d'immersion et quand j'en avais parlé au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à cette époque-là, il disait que c'était un vœu pieux. Moi j'estimais qu'il y avait du travail à faire là et malheureusement les trois étudiants que j'ai eus sont allés à Mount Allison, ils ont été les meilleurs étudiants avec tableau d'honneur juste pour dire qu'on est capable de récupérer ces étudiants-là et on est capable de donner une approche alors j'aime l'ambition que vous avez ajouté pour dire

qu'il faudrait ramener ça à 400, ça je trouve ça extraordinaire. Ça vraiment je vous félicite pour ça. Si on est capable d'arriver là, ça serait un très bonne chose. Maintenant qu'est-ce que vous allez mettre en avant-plan pour arriver et c'est là que c'est problématique par rapport est-ce qu'il y a des outils qui vont être donnés aux profs qui vont dans ces différents programmes-là pour encadrer ces genres d'étudiants ou est-ce qu'on va procéder par l'éducation permanente?

Recteur et vice-chancelier : Le programme d'immersion, le programme pont, l'entente qu'on a avec la faculté c'est au fur et à mesure qu'il y aura une augmentation du nombre d'étudiants, on va ajuster les ressources en conséquence puisque les revenus dépendent en grande partie de notre « performance » du nombre d'étudiants qu'on recrute. Évidemment, le Service de recrutement a développé une stratégie et des plans pour essayer d'augmenter le nombre d'étudiants. Le financement est quand même assez considérable, c'est-à-dire qu'il y a des bourses puisqu'un des phénomènes qu'on observait c'est que ces étudiants-là venaient la première année puis après ça quittaient la deuxième vers d'autres universités. Ici ce qu'on aimerait c'est qu'ils complètent leur programme universitaire à l'université donc il y a des bourses un peu de rétention.

Dako : Ça c'est une très bonne chose parce qu'on a vu dans les dernières années, toutes les facultés ont eu un genre de cure d'amaigrissement, on leur a coupé à peu près 10 ou 15 % pour le même type de programmes qui se donnent et puis je trouve que ça ramait pas mal. Si on est capable de les épauler dans ce sens-là, je crois que ça serait une très bonne chose. Mon deuxième point c'est par rapport aux objectifs. J'ai vu qu'il fallait qu'on demande aux facultés et aux écoles trois à cinq objectifs pour renforcer la stratégie. Est-ce que vous pouvez nous expliquer à peu près c'est quoi parce que j'ai pas bien perçu.

Recteur et vice-chancelier : Votre doyen va sûrement vous revenir à ce niveau-là puisqu'on a fait une formation spécifiquement en lien avec cet exercice-là. Comme je mentionnais lorsqu'on a fait les sessions thématiques sur les quatre thèmes dans le cadre de la consultation stratégique, dans chacun de ces exercices-là il y a eu une série d'objectifs puis par rapport à ces objectifs-là, il y avait également des actions qui avaient été identifiées et on a donc fait un recueil extensif, très inclusif des recommandations et des objectifs spécifiques et des actions dans certains cas et donc ce qui a été remis aux facultés la commande c'est qu'ils en prennent connaissance et qu'ils identifient parmi ceux qui ont déjà été mis de l'avant des objectifs comme je mentionnais qui pouvaient rencontrer à la fois les besoins ou la stratégie de la faculté. La faculté a aussi le loisir d'ajouter des objectifs spécifiques ou des actions et d'en proposer à l'intérieur de cet exercice-là. L'idée d'avoir trois à cinq objectifs si on a déjà cinq chantiers, déjà trois objectifs c'est 15 grands projets, cinq c'est 25 donc l'idée est d'y aller par étape et donc on aura une série d'exercices lors de la première année, on fera des bilans. On aura l'opportunité que s'il y a des actions qui sont réalisées et mises en place, on pourra faire du repêchage au niveau des actions et objectifs subséquents. Donc faut voir la stratégie et le plan opérationnel comme des documents qui sont dynamiques et qui vont être à mettre à jour et à ajuster au fur et à mesure qu'on avance. Il faut pas ignorer les opportunités parallèles sans trop s'égarer, c'est-à-dire qu'il peut y avoir des opportunités de financement au niveau du gouvernement, par exemple il peut y avoir des besoins sociétaux qui nous arrivent dans deux ans trois ans qui va faire en sorte qu'on doit ajuster notre plan opérationnel puis ajouter des choses à notre stratégie.

Président d'assemblée : Mme Gaudet.

Gaudet : Merci monsieur le président. À mon tour, j'aimerais de remercier le recteur pour votre excellent rapport, très clair, très précis. J'aimerais aussi vous féliciter pour votre ouverture face à la correspondance que vous avez reçue, on sait que c'est pas une question facile, il y a une diversité d'opinions qui s'exprime, mais je crois comme université et surtout lorsqu'on regarde les chantiers et qu'on regarde la communauté, bien là on a un exemple concret comment la communauté s'intéresse à l'université. Et d'être revenu sur votre décision, je pense que ça été très très bien accueilli. Aussi pour la simple raison comme universitaire, je crois qu'on doit démontrer ou montrer qu'on est capable d'avoir des débats sains. C'est une démocratie même si on est pas d'accord avec l'opinion de l'autre, mais au moins qu'on ait ce débat-là plutôt que de renvoyer toujours les choses sous le tapis et aussi c'est très important que la communauté s'exprime si on veut avoir cette relation avec la communauté. Alors sur cette question, j'ai vu que vous alliez définir quel type d'exercice et c'est ce à quoi je m'attendais aujourd'hui aussi et puis évidemment il y a des coûts qui sont rattachés, mais je souhaiterais vraiment qu'on puisse définir un type d'exercice, je pense ça c'est plus important. Oui c'est important les coûts, mais vous savez que pour réparer des erreurs du passé des fois ça coûte, ça peut coûter. On pense particulièrement à toute la question des femmes et l'équité salariale. Si on avait dit écoute, on va pas regarder la question parce que ça va coûter cher l'équité salariale de réparer les erreurs du passé, mais parfois il y a des gestes et des activités qui coûtent un peu, mais c'est ça la justice sociale. C'est de pouvoir trouver des moyens de réparer les erreurs et même si ça coûte bien je voudrais pas que ce soit le premier élément qui soit considéré. Alors je voulais juste vous faire ce point-là parce que je trouve que c'est très important d'avoir ces débats.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Levesque.

Levesque, R. : Merci monsieur le président. Rapidement tout simplement une petite question et un commentaire. Première question, j'adore l'idée du programme infirmières-auxiliaires qui vont se parfaire pour le bacc de quatre ans par la suite. Malheureusement, je dis malheureusement parce que c'est sûr faut le piloter, c'est à Bathurst et à Saint-Jean, mais je crois énormément au succès de ce programme-là puis je me demande s'il y a une possibilité éventuellement d'élargir ce programme-là parce que je suis bien conscient que

les infirmières-auxiliaires de la région de Bathurst vont en profiter, elles vont retourner dans les hôpitaux encore au nord-est et ça va pas nécessairement combler les besoins ailleurs donc est-ce qu'il y a une possibilité qu'éventuellement on pourrait le vivre ici au sud et au nord-ouest ce beau projet-là, ça c'est ma première question. La deuxième c'est plutôt un commentaire. J'aimerais dire bravo à tous ceux et celles qui travaillent sur le recrutement aux sciences infirmières. On les voit dans l'Acadie Nouvelle, on les voit un peu partout où on parle de gratuité scolaire ainsi de suite au niveau de la tuition. C'est pas que je suis jaloux, mais j'aimerais soulever un petit point. On sent la pénurie partout c'est certain au niveau de la main-d'œuvre. Quand le Tim Hortons ferme à 3 h de l'après-midi ça va pas bien parce que c'est toujours un manque de main-d'œuvre ici et là, mais en éducation, on est en train de vivre quelque chose de très difficile. Les trois districts scolaires sont très inquiets au niveau du recrutement, c'est quasiment alarmant monsieur le recteur puis quand je regarde Emploi NB, j'ai vérifié les chiffres puis on voulait avoir une moyenne de cent gradués en éducation de l'Université de Moncton, cent gradués par année. Depuis 2018 à 2022, on a une moyenne de 36 et ça c'est primaire, secondaire, éducation physique, une moyenne de 36 et on a besoin de cent par année gradués. Alors on a quelque chose, c'est un peu alarmant. Je vais pas enlever le beau travail en sciences infirmières, mais malheureusement je trouve qu'on en parle pas assez au niveau de l'éducation et ça nous appartient parce que c'est nous qui formons la grande majorité des enseignants au Nouveau-Brunswick dans le secteur francophone. Je voulais juste soulever ce petit point-là. Merci pour votre attention.

Recteur et vice-chancelier : Concernant le projet des sciences infirmières à Bathurst puis à Saint-Jean puis regarde Sid parce qu'il a été plus près que moi dans ces discussions-là, c'est considéré comme des projets pilotes donc deux cohortes de 24 donc si on voit qu'il y a vraiment un engouement autant au niveau des employeurs qu'au niveau des employés puisque c'est des gens qui sont déjà employés, le gouvernement pourrait l'étendre à d'autres régions puis ils vont commencer dans les régions qui sont en pénurie de ressources professionnelles. On voit que les différentes actions commencent à porter fruit. Si je me souviens des données si je prends par exemple juste notre programme de bourses pour sciences infirmières l'an passé à cette date ici, on avait 77 demandes qu'on a fait peut-être entre 25 puis 30 offres. Cette année on a au-dessus de 150 demandes puis on a plus d'offres puis ils nous ont permis d'accélérer l'offre de bourses qui était à 25 qu'au lieu de prendre cinq ans pour le faire, qu'on peut prendre trois ans en autant qu'on dépasse pas l'enveloppe on va pouvoir aller de l'avant. En éducation ce qu'on voit, on voit aussi un engouement. Je pense que cette année, corrige-moi Marianne, mais moi j'avais des chiffres comme 102-103 gradués cette année diplômés potentiels, peut-être moins, autour de 100 et c'est un des chiffres quand même assez élevé comparativement aux années antérieures parce qu'il y a probablement des gens qui ont décidé de venir compléter dans le secteur compte tenu de la demande puis les chiffres également d'inscriptions étaient à la hausse, moins qu'en sciences infirmières, mais quand même assez élevés et je pense que ça va être la deuxième cible du gouvernement du Nouveau-Brunswick puis je vous encourage à soumettre des projets pour stimuler l'intérêt pour l'éducation un peu dans le même modèle qu'en sciences infirmières non seulement pour stimuler l'intérêt pour l'inscription, mais aussi la rétention et ça l'aurait des bonnes oreilles au niveau du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Président d'assemblée : Sénatrice Albert.

Albert : À mon tour de vous remercier pour l'excellent rapport. J'aime beaucoup le ton aussi sur lequel ce rapport-là est présenté. Je pense que c'est positif, c'est dans le sens de la reconnaissance aussi de ce qui est fait par l'ensemble de la communauté universitaire à différents endroits puis c'est vraiment apprécié. Juste pour faire un petit peu écho aux dernières interventions, je pense que ce qu'on remarque outre les sciences infirmières et l'éducation c'est que l'ensemble des domaines professionnels sont actuellement en très grande pénurie dans la province du Nouveau-Brunswick, Les travailleur sociaux pour parler pour ma paroisse sont aussi en très grande pénurie ce qui fait en sorte que c'est ça, ça crée des conditions de travail qui sont exécrables et des services qui sont vraiment défaillis en terme de l'offre pour les problèmes sociaux qu'on rencontre. Alors je dirais que l'idée de penser des stratégies de recrutement puis de rétention dans ces disciplines-là, peut-être des stratégies aussi pour soutenir les étudiants dans leur parcours ça serait vraiment aussi intéressant.

Recteur et vice-chancelier : À ce sujet-là Hélène, je peux dire qu'on avait soumis un projet. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a fait une analyse de la main-d'œuvre professionnelle pour les 10-15 prochaines années et ils avaient identifié une série de secteurs professionnels en demande et un peu sur le modèle qu'on avait calqué pour le programme d'immersion, on avait fait une demande encore plus importante, je pense c'était l'ordre de 10 millions, pour offrir des bourses de réduction de frais de scolarité pour différents secteurs qui était calquée sur leurs données statistiques puis le gouvernement a pris la décision de pas aller dans cette direction-là sur le fait qu'il y a déjà des programmes de pré-bourses disponibles. Ils ont fait une exception pour les sciences infirmières parce qu'en sciences infirmières je veux dire sur 900 étudiants qui s'inscrivent à l'université sur nos trois campus, 60 % c'est des femmes donc c'est 600. On a 100 qui sont inscrits en sciences infirmières sinon plus donc c'est une femme sur six donc il commence à manquer comme j'ai dit, de corps chauds et donc on doit aller les chercher à l'extérieur de la province. Donc faut juste être plus créatif puis développer d'autres stratégies qui auraient pour effet d'avoir le même objectif de recrutement.

Albert : Je me permettrais un petit commentaire éditorial que je ferai court, mais la province pourrait aussi choisir de pas payer une dette puis aussi investir dans la jeunesse puis dans le meilleur intérêt de ses citoyennes et citoyens. Le troisième commentaire que j'aimerais faire c'est en lien aussi avec ce que le sénateur Dako a dit tout à l'heure par rapport au recrutement et à la valorisation de l'idée de recruter dans les

écoles d'immersion par exemple. J'ajouterais à cette question-là peut-être une volonté accrue d'aller recruter des étudiants autochtones dans nos écoles francophones et anglophones de la province, ils sont là, ils existent puis je pense qu'on aurait intérêt à avoir une plus belle représentation de ces jeunes-là dans nos rangs puis je pense que si on filtre à partir du filtre de l'EIDID, ça serait une belle manière en quelque part de vouloir aller un petit de l'avant par rapport à là puis faire en sorte que ces jeunes-là se sentent interpellés par venir à l'Université de Moncton qui peut être une université dans laquelle ils vont se sentir en sécurité puis dans laquelle ils pourront apprendre puis être fiers puis dans ce sens-là aussi, je pense qu'une des choses qu'on est en train de faire puis là je sais pas où on en est rendu avec ça, mais l'idée des écoles autochtones pour la préparation des grades ça pourrait aussi être une manière que les gens vont se reconnaître dans cette idée-là pour pouvoir dire bien moi si je vais à l'Université de Moncton bien je pourrai porter fièrement les couleurs de ma communauté. C'est ça, je pense que le volet recrutement est une chose vraiment importante, mais je pense qu'on a tous à s'interroger sur comment on peut retenir d'avantage nos étudiants. Moi ça me préoccupe toujours de voir que des étudiants qui partent entre la première puis la deuxième année puis qu'on a pas été assez rapide ou en tout cas, moi j'ai pas été assez rapide pour les voir pour pouvoir être allée vers eux. Des fois juste avoir la conversation qui peut faire la différence, qui peut être le point tournant puis je pense qu'on a tous cette responsabilité-là qui qu'on soit à l'université.

Recteur et vice-chancelier : Concernant les étudiants autochtones, on sait que malheureusement ils ont l'anglais comme langue opérationnelle ou fonctionnelle. Ces étudiants-là ont accès à ce financement-là et donc il faudrait dans le plan d'action autochtone peut-être trouver des stratégies pour recruter des étudiants autochtones puis peut-être penser à développer quelque chose sur nos deux autres campus parce que je regarde Pierrette à Edmundston, on a pas de programme pont, on a pas un équivalent, mais peut-être qu'il faudrait y penser parce qu'on a des étudiants autochtones potentiels dans les trois régions puis on pourrait peut-être aussi soumettre un projet jumeau pour encore plus stimuler le recrutement du côté des étudiants autochtones.

Président d'assemblée : Excellent, merci. Sénatrice Surette.

Surette : Merci. Merci pour le rapport, c'est toujours beau de voir comment on réussit à aller chercher toutes sortes de beaux projets. J'ai quand même des questions sur deux des projets qu'on a. Celui-là des classes flexibles, je trouve que c'est génial qu'on a été chercher un financement pour ça. J'aimerais savoir comment on fait le choix de où on installe ces classes flexibles-là, comment on identifie les besoins, comment on s'assure que ça soit en adéquation avec les besoins pédagogiques des différents programmes et des différentes personnes enseignantes qui ont différentes façons d'enseigner. La deuxième c'est par rapport au programme préparatoire des études universitaires qui vise les arts et les sciences sociales et les sciences où est-ce que ça c'est une demande qui a été faite un peu en catastrophe rapidement parce qu'il y avait une opportunité, mais qui a pas nécessairement été fait en consultation avec les unités puis je veux dire moi je peux juste parler de l'aspect science expérimentale, mais pour nous de transformer des cours de 1^e année en ligne ou à distance alors que les composantes expérimentales sont hyper importantes pour pouvoir s'approprier de ces matières-là, on se retrouve un petit coincé parce qu'on a un beau financement qui existe pour pouvoir donner quelque chose qui est probablement bien utile, mais le format est pas celui qui va bien avec la matière fait que peut-être que si on avait des conversations plus larges pour pouvoir réfléchir à comment on répond à ce besoin-là de préparation aux études universitaires, je veux dire juste de préparer les écoles à pouvoir faire plus d'expérimental à l'école pour donner cette piqûre-là des sciences pourrait être un investissement plus utile puis plus rapporteur pour nos programmes que celui d'organiser des cours médiatisés en science qui vont encore une fois un peu éloigner de cet aspect pratique-là qu'on a besoin pour les sciences. Je suis pas en train de dire que c'est pas des bonnes idées, mais je trouve que quand on le fait sans vraiment prendre en compte la réalité des disciplines puis les besoins de ces disciplines-là, on se retrouve un petit peu en train de courir après comment on va gérer ce genre de financement-là. Donc c'est peut-être une demande de voir comment on peut mieux travailler ensemble, mieux collaborer pour pouvoir répondre à ces besoins-là qui sont absolument réels, mais avec des approches qui sont adaptées à la réalité des disciplines. Pour classes flexibles pour moi c'est un peu la même dynamique, on a besoin de connaître quelles sont les meilleures approches pour pouvoir mieux utiliser ces fonds-là.

Recteur et vice-chancelier : Merci Céline. D'ailleurs c'est peut-être pour ça qu'on a un quatrième filtre stratégique qui est la participation, décision participative donc il va falloir développer des réflexes et des comportements pour la mettre en application. Concernant les classes flexibles ou les stratégies d'infrastructure, c'est un travail qui se fait en collaboration avec les trois campus. Il y a évidemment tout un inventaire des mises à niveau de l'ensemble de nos infrastructures sur les trois campus. Les dix prochaines années si on ferait comme on fait avec nos autos les amener au garage comme prescrit, ça nous coûterait 110 millions de dollars au cours des dix prochaines années. Évidemment, on pense pas avoir ce montant-là, on a à peine un million par année plus peut-être un million qu'on est en mesure de dégager de nos propres budgets puis parfois avec des opportunités fédérales ou provinciales on est capable d'aller bonifier un petit peu plus. On a cet inventaire-là qui est mis à jour annuellement. C'est un des outils qu'on utilise pour décider où on investit en fonction aussi des priorités puis des besoins de chacun des campus. Évidemment, ces discussions-là se font avec les vice-recteurs qui eux ont ces discussions-là avec leurs décanats et donc c'est avec cette information-là que les décisions sont prises. Est-ce que c'est la meilleure, est-ce qu'on peut l'améliorer? Certainement on peut l'améliorer pour avoir une meilleure décision puis il y a des discussions présentement par rapport à l'organisation de différents comités opérationnels pour avoir une meilleure représentativité puis une meilleure communication et transparence pour la prise de ces décisions-là. C'est pas

pour rien qu'on a mis dans le chantier organisationnel améliorer la trajectoire de prise de décisions donc on va faire des efforts dans ce sens-là. C'est dommage que notre collègue Dany Benoit est pas autour de la table pour répondre à cette question-là. Moi j'ai toujours puis l'équipe de direction on a toujours insisté que les projets qu'on dépose au gouvernement qui ait eu des discussions à 360 dans le sens que les gens qui devraient être consultés le soient. Évidemment, on a pas une liste puis vérifier si ça été fait de façon disciplinée et structurée, on prend bien note du commentaire. Je pense que dans le cadre du projet de mise à niveau il y a probablement de la place. C'est pas parce que le projet a été approuvé, il y a de la flexibilité qui pourrait être d'ajouter peut-être des activités plus pratiques de laboratoires. Je pense j'encouragerais une discussion avec la direction de la formation continue pour explorer les possibilités. D'ailleurs l'équipe de direction, le Comité de budget a stabilisé entre autres le budget annuel, parlons sciences par exemple, qui devait courir à chaque année donc c'est une chose qu'on a considérée comme étant très importante et donc on l'a mis dans le budget de base puis on va faire de plus en plus ce type de décisions-là parce que si c'est des besoins récurrents, on a pas besoin de refaire l'exercice à chaque année pour aller chercher ces montants-là. On va continuer à travailler le plus collaboratif possible, mais j'encourage d'avoir des discussions avec la direction de la formation continue.

Président d'assemblée : Merci. J'ai encore quelques demandes d'intervention et je vous rappelle que c'est un point d'information donc on est pas là pour faire des grands débats, mais je vais continuer à prendre les interventions. On essaie d'aller plus bref ou succinct possible. Sénateur Ashrit.

Ashrit : Merci monsieur le président. Merci monsieur le recteur pour ce rapport qui contient plusieurs aspects très encourageants. Moi je veux parler concernant l'effectif étudiant. C'est vraiment une bonne nouvelle qu'au cours des dernières années on a augmenté l'effectif étudiant, mais quand même, il y a deux choses dedans qu'on voit. Premièrement, il y a le nombre d'étudiants canadiens qui est en train de diminuer et l'autre par exemple c'est cette augmentation n'est pas uniforme si on regarde différentes unités, etc., puis présentement à la Faculté des sciences, on est en train de regarder ça particulièrement avec une unité où l'effectif de 1^{er} cycle a diminué de beaucoup. Donc dans l'exercice qu'on est en train de faire sur la planification stratégique, il y a aussi autrement comment on peut augmenter cet effectif étudiant, etc. Dedans on est en train de planifier certaines choses comme comment qu'on peut faire un réseautage où chaque professeur sera un peu en contact direct avec les élèves de 11^e année, etc. Une des choses qu'on a parlées par exemple est-ce que chaque professeure ou professeur de l'unité peut travailler avec un étudiant offrir un projet pendant l'été pour revenir sur le campus et travailler dans le laboratoire ou sous un petit projet de recherche. C'est pas vraiment comme un projet de recherche, mais plutôt pour lui donner le goût ou l'amener dans l'ambiance de l'université. Vous avez mentionné qu'on peut avoir certains types de bourses pour faire ça donc je voulais juste savoir comment est-ce qu'on peut fonctionnaliser ça. Merci.

Recteur et vice-chancelier : Probablement qu'il y aurait deux options, la première serait à travers l'exercice de la stratégie il y aura une opportunité pour les facultés et les campus de soumettre des demandes pour des actions qui vont contribuer aux objectifs de l'université et de la stratégie. Également à travers le programme de subvention du gouvernement du Nouveau-Brunswick, c'est toujours un bon test. On a une approche où pratiquement la première étape c'est une page pour pas vous faire travailler à outrance. Ça nous permet d'évaluer à la fois à l'interne, mais aussi parfois avec nos contacts au gouvernement on est capable d'aller à travers le bureau de partenariat d'Éric Larocque d'aller faire quelques téléphones pour voir s'il y a de l'appétit pour ce type de projets-là. Alors ça ça serait je dirais la deuxième option. Puis dans le cadre des actions si on veut augmenter la croissance au niveau des études supérieures, oui il y a des étudiants de 11^e et 12^e année, mais je pense qu'il faut penser à un programme d'initiation à la recherche auprès de nos étudiants du baccalauréat puis particulièrement dans les premières années. En 1^e année, 2^e année c'est là que ces incitatifs si je prends par exemple un exemple à l'Université d'Ottawa, c'est une bourse de 500 dollars qui est remise à l'étudiant de 1^e et 2^e année et ils ont un projet, ils sont souvent associés à nos étudiants gradués et on finit par recruter un bon tiers de ces étudiants-là qui veulent poursuivre par la suite. Je m'attends à recevoir ce type d'initiatives-là dans le cadre des actions puis qu'on puisse réserver du financement pour supporter des programmes de cette nature-là.

Président d'assemblée : Sénateur Bourgeois.

Bourgeois : Merci beaucoup monsieur le président, consignes sur la brièveté retenu. Excellent clair rapport, monsieur le recteur. Je voulais juste sur la collaboration réponde rapidement au sénateur Levesque et aux autres sur le programme de mission aux sciences infirmières. Il y a des choses inusitées des innovations dans la façon qu'on doit gérer l'horaire, qu'on doit gérer les charges d'enseignement en retenant rigueur et d'ajouter cette souplesse-là alors on risque de rentrer le visage dans le mur une couple de fois avant de trouver la porte, mais ça nous fera grand plaisir de partager au moins les bleus. Et puis toujours en terme de collaboration, je suis très encouragé d'entendre, j'avais posé les questions ce matin par rapport au recrutement, par rapport à la francisation et vous l'avez abordé alors ça me rassure énormément et je réitère notre engagement au campus de Shippagan et j'assume d'Edmundston aussi. Ayant moi-même venu à l'Université de Moncton de UNB j'ai perdu mon anglais en déménageant dans la Péninsule. C'est un excellent lieu de francisation. Vous pouvez juger la qualité de mon français une autre fois, mais du moins j'ai perdu mon anglais et nous serons plus que partants de participer dans cela. Des fois s'il y a des embûches à participer à des initiatives réseaux là-dedans, je veux pas m'attarder sur le négatif, mais s'il y a des façons, des solutions dans lesquelles nous pouvons participer, je rappelle qu'on offre la première année de presque tous les programmes, les deux

premières années sans contraindre le choix des étudiants. S'il y a façon de nous mettre à profit dans ces démarches-là, je crois que ça serait un excellent coup puis on serait partant. Merci.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Adégbidi.

Adégbidi : Je vais commencer par dire merci à monsieur le recteur pour son rapport très bien présenté puis où il ne manque de ce qu'on entend, ne manque jamais de prendre une position très claire par rapport au fait que les universités publiques ont besoin d'être financées à leur juste valeur par la province et récemment, je sais que vous avez planché devant le comité spécial des fonds publics de l'Assemblée législative sur les universités publiques et donc je m'attendais un peu à ce que dans votre rapport que vous nous fassiez un petit point de ce qui s'est passé. Nous avons vu tous un peu la tendance récente du gouvernement que nous avons en ce moment à vouloir sous-contractualiser l'éducation postsecondaire, d'avoir l'Université Peel aux États-Unis nous avons ici à côté Oulton et tout ça. Alors je sais pas comment ça s'est passé, comment vous avez pu montrer un peu cette tendance dangereuse qui est en train de se présenter.

Recteur et vice-chancelier : Pas très bien parce que je pense qu'on est pénitence ou je suis en pénitence. Farce à part concernant l'Université Peel ou le programme, vous savez pour les politiciens en général toute partie confondue, la définition de la transparence c'est qu'ils nous avisent si on est chanceux 24 heures avant qu'ils annoncent publiquement leur décision. C'est souvent à ça qu'on est confronté alors que pour nous transparence ça veut dire dans un processus décisionnel c'est d'être impliqué en amont et de faire partie de la discussion avant que la décision soit prise. Donc dans le cas de Peel, on a été avisé, on a pas eu à participer à cette décision-là. Sans aller trop dans les détails, en sciences infirmières le défi est au niveau des placements cliniques. Avant c'était 1 400 heures, le gouvernement a coupé ça à 400 heures parce qu'il voulait accélérer. Oui, une partie est comblée par la simulation puis le défi c'est le coût associé aux placements cliniques puis à trouver les moniteurs monitrices pour les superviser. Et donc si le gouvernement avait du financement pour le faire, il aurait pu l'investir ici puis nous aider à développer d'autres milieux de stages à former des infirmières et des moniteurs dans les hôpitaux dans les milieux ruraux ce qui nous aurait donné de la capacité puis ça aurait aussi favorisé de la formation et également implanter des outils performants pour l'enseignement à distance. Il y a d'autres choses qu'on peut faire avec le financement à ce niveau-là et c'est un peu dans ce sens-là qu'a été mon intervention. J'aurais préféré qu'on ait eu des implications plus préalables puis c'est à peu près la même chose qui s'est produite avec le nouveau programme de sciences infirmières à Oulton. On nous a convoqués pour nous informer et on a demandé tout au moins qu'ils suivent les mêmes processus d'accréditation que nos programmes doivent passer alors c'est un peu la situation à ce niveau-là. L'autre élément auquel je fais référence c'est la gratuité des frais de scolarité. Ça aurait pu être gratuité ou diminution des frais de scolarité. Il pourrait y avoir un programme au lieu que ça soit totalement gratuit sachant que la première année on en perd un certain nombre, ça aurait pu être 25 % de réduction la première année, 50 la deuxième année, 75 la troisième année, 100 % des frais la quatrième année. Faut être créatif et comme j'ai dit, le besoin en sciences infirmières c'est pas dans dix ans, ça prend quatre ans à les former donc il faut s'activer et mettre le maximum de la capacité. Le gouvernement en fait beaucoup, il investit beaucoup, mais est-ce qu'on peut en faire plus, je pense que oui. Je lisais que juste en Ontario c'est 33 000 infirmières, juste en Ontario. Au Québec c'est probablement à peu près dans le même ordre donc on est dans un champ compétitif pour les gradués puis nos gradués sont bilingues donc ils ont une mobilité. Et donc pour ce qui est de la présentation, évidemment on connaît pas les questions au préalable puis c'est la place pour nous de passer certains messages puis aussi de faire suggérer des pistes au gouvernement puis laisser surtout la place pour que les partis politiques aient des minutes pour leurs discussions qu'ils vont suivre dans les différentes politiques ou les différents projets qui seront discutés en chambre.

Président d'assemblée : Merci pour ce rapport et merci pour ces mises à jour sur ces divers dossiers.

15. Réunions du Conseil de l'Université

15.1 CDU-230128

Président d'assemblée : On va continuer au point 15, les réunions du Conseil de l'université, un point d'information. Dr. Prud'homme.

Recteur et vice-chancelier : Comme d'habitude si vous avez des questions, les deux réunions, la réunion extraordinaire portait principalement sur la signature de l'entente et nomination d'un doyen à l'intérim. Pour ce qui est de l'autre rencontre, je pense pas qu'il y avait des points. Il y a eu effectivement une discussion à huit clôt donc on peut pas en émettre, mais il y a eu une longue discussion sur les recommandations du Comité de retraite. C'est à peu près tout ce que je peux vous dire.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a des questions?

Recteur et vice-chancelier : À ça, je peux juste vous réitérer qu'en ce qui me concerne, chaque comité _____ décisionnel a le droit de revoir et de prendre ses responsabilités, de prendre des décisions qui peuvent aller à l'encontre de la recommandation. Sinon, on a pas raison de passer une journée ici à avoir des discussions. Faut respecter oui nos collègues, mais s'il y a des choses qu'on pense qui méritent une réflexion qui a peut-être pas été sur le radar lors de ces discussions-là, je pense que c'est aux différents comités de prendre leurs responsabilités. En anglais on dit « rubber stamping », c'est pas quelque chose que j'ai dans mon livre puis c'est pas quelque chose que je m'attends à ce que les comités aient également dans leur registre.

Président d'assemblée : Excellent. Est-ce qu'il y aurait d'autres questions en ce qui concerne les réunions du conseil? Ça va, il y a pas d'intervention.

16. Affaires nouvelles

Président d'assemblée : Le point 16, affaires nouvelles. Plusieurs remerciements à faire donc il y a plusieurs sénateurs étudiants qui terminent leur mandat. On remercie Francis Bourgoïn du campus de Moncton, Céleste Lee Branch du campus de Moncton, Samuel Hachey du campus de Shippagan, Jovial Osundu Oriachi du campus de Moncton et Maxime Roy du campus d'Edmundston, je pense que c'est tout. Donc on vous remercie infiniment pour votre service. On vous souhaite une bonne continuité.

17. Prochaine réunion : le vendredi 5 mai à 8 h 30

Président d'assemblée : Le point 17, prochaine réunion. D'après le sondage qui a été fait durant les dernières journées, la date retenue c'est le 11 mai de 12 h 30 à 16 h 00.

18. Clôture

Président d'assemblée : Ceci met fin à cette réunion. Bonne fin de session, bonne fin de congé finalement, il nous reste pu grand temps donc profitez de la fin de semaine puis bonne fin de session puis on se revoit au mois de mai.

Recteur et vice-chancelier : Merci beaucoup.